

CIRCUITS NATIONAUX

VAINQUEURS

2010..... 9

NOUVEAUTÉS CLUBS

FORMATION,
RESSOURCES
ET QUALITÉ... 22



JEUX
MONDIAUX

3 médailles
3 disciplines

N° 121
OCTOBRE /
NOVEMBRE 2010

Parc Equestre
41600 LAMOTTE
T 02 54 94 46 72
F 02 54 94 46 77
Mel : laref@ffe.com

RÉDACTRICE EN CHEF
Danielle Lambert

RÉDACTION
Frédérique Monnier,
Agnès Chardonnet,
Emmanuelle Michaud,
Mathias Hébert

ICONOGRAPHIE
Elodie Brunaud

PHOTO COUVERTURE
PSV

PHOTOS
FFE/PSV, Altech FEI WEG,
N Barillet, F Chéhu, V Faraggi,
Les Garennes, P Georget/Ville
de Macon, E Knoll, Sportfot,
Vercors A Cheval/E Minodie

**ONT PARTICIPÉ À CE
NUMÉRO**
Hervé Delambre, FFE
Formation, FFE Ressources, SIF,
Emmanuelle Schramm

ABONNEMENT
1 an : 50 €
1 an adhérent : 25 €
Chèque à l'ordre de FFE

MAQUETTE
Charte Graphique :
Force Motrice

Mise en page :
Pauline Napoly

IMPRESSION
IDP Grignon
77370 FONTENAILLES

ISSN 1624-7892

TIRAGE
7700 exemplaires

DOCUMENTS JOINTS
Affiche Poney Passion
Cahier spécial Lexington

FEUILLE D'EXPÉDITION
Renouvellement cotisation

EDITEUR
Fédération Française
d'Équitation
Parc Equestre
41600 Lamotte

**DIRECTEUR DE LA
PUBLICATION**
Serge Lecomte

FORCE RÉGLEMENTAIRE

Ceci est le mensuel officiel
de la Fédération Française
d'Équitation. Les informations
qui y sont publiées ont force
réglementaire, sauf pour les
concours où c'est le site internet
qui a force réglementaire.



Sommaire

■ **CSO, LA FRANCE,
VICE CHAMPIONNE DU
MONDE. Page 2**



■ **ENDURANCE,
LA FRANCE VICE-CHAM-
PIONNE DU MONDE.
Page 8**



■ **VOLTIGE, NICOLAS
ANDRÉANI EN BRONZE.
Page 12**



SOMMAIRE

■ VIE ÉQUESTRE

Assemblées Générales FFE et CNTE	5
L'essentiel de vos rendez-vous	6
On en parle au Club House	39
Revue de presse septembre-octobre 2010	42

■ SPORT

Jeux Equestres Mondiaux 2010	8
Tour d'honneur des performances	10
Master Pro de saut d'obstacles	11
Master Pro de dressage	14
Championnats d'Europe de TREC	16
Grand National 2010	18
Accidentologie en concours complet	36
Compétition poney 2011	40

■ CLUBS

Salon du Cheval de Paris	21
FFE ressources & qualité	28
Memo organisateur de concours	30
Photovoltaïque	32
CDD et guichet unique	33
Sites internet des Clubs & comités	35
Le MemoClub	55

■ FORMATION

Présentation du Degré 3	24
Actualités des formations	26
Calendriers	54

■ RÉFÉRENCES

Carnet d'adresses	27
Bienvenue aux nouveaux adhérents	44
Décisions des commissions	46

Avis de fermeture

Les bureaux de la FFE seront fermés du **mercredi 22 décembre 2010 au soir au lundi 3 janvier 2011 au matin**. Une permanence téléphonique sera assurée à FFEcompét pendant cette période.

Assemblées Générales FFE et CNTE



**JE VOTE DÈS RÉCEPTION
DES DOCUMENTS DE VOTE.**



4-12 DÉCEMBRE 2010

Paris Nord Villepinte®

www.salon-cheval.com



noventaire.com



Jumping International de Paris

CSI 5*

Du 3 au 5 décembre

CHAMPIONNAT
DU MONDE DU CHEVAL ARABE
10, 11 et 12 décembre

compediosum

Centre National de l'Équitation
CENECA
Équitation

Fédération Française
FFF

Fonds Équaire
FE

Billets en vente : 0892 707 307 (0,34€ TTC/min)
www.salon-cheval.com et points de vente habituels



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FFE

Les adhérents de la FFE, à jour de leur cotisation, sont conviés à participer à l'Assemblée générale ordinaire de la FFE le jeudi 9 décembre 2010 à 14 heures au Parc des Expositions de Paris Nord Villepinte, hall 5 A, Espace réception 5, salle 520.

A réception des documents de vote comportant code votant et code secret, vous pouvez voter par internet en vous connectant sur le site dédié et agréé pour cela www.ffe.webvote.fr. Possibilité d'y accéder via un lien à partir de la page d'accueil de www.ffe.com.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CNTE

Les adhérents de la FFE à jour de leur cotisation qui ont délivré des licences tourisme, sont conviés à participer à l'Assemblée générale ordinaire du CNTE le jeudi 9 décembre 2010 à 10 h 30 au Parc des Expositions de Paris Nord Villepinte, hall 5 A, Espace réception 5, salle 520.

A réception des documents de vote comportant code votant et code secret, vous pouvez voter par internet en vous connectant sur le site dédié et agréé pour cela www.cnte.webvote.fr. Possibilité d'y accéder via un lien à partir de la page d'accueil de www.ffe.com/tourisme.

Comment voter

DOCUMENTS DE VOTE

Tous les documents, rapport moral, rapports financiers, budget prévisionnel, tarifs 2012... sont consultables à partir du 9 novembre 2010 sur le site www.ffe.com.

Les électeurs titulaires de la licence dirigeant recevront

à l'adresse de leur licence le matériel de vote, codes, enveloppes, bulletins...

VOTE PAR CORRESPONDANCE

Vous avez toujours la possibilité de voter par correspondance en renvoyant vos bulletins dans l'enveloppe pré-affranchie.

VOTE SUR PLACE

Vous pouvez voter sur place, sous réserve d'avoir avec vous vos bulletins avec leur enveloppe de vote, une pièce d'identité et votre licence dirigeant.

A noter que les votes pour les AG 2011 se feront exclusivement par internet.



**ASSEMBLÉES
GÉNÉRALES FFE
ET CNTE**

Je vote dès réception des documents de vote.



L'essentiel de vos Rendez-vous

DU 4 AU 12 DÉCEMBRE

Salon du Cheval de Paris

Pour la 2e année, le Salon du Cheval aura lieu au Parc des expositions de Paris Nord Villepinte du 4 au 12 décembre. La 39e édition de ce grand rendez-vous propose une nouvelle carrière, de nouvelles disciplines, le tout sous le signe du développement durable. Temps forts : Gucci Masters, Championnat du Monde du Cheval Arabe qui fête en 2010 ses 30 ans, Master International de dressage et de voltige, CDI 2* / CDI U 25, 2e Paris'cup d'attelage. Nouveautés 2010, l'Indoor de France avec des championnats de France dans les 4 Divisions et TREC de Paris. Entrée gratuite au Salon pour les primo-licenciés FFE 2011.

Voir page 22



www.salon-cheval.com

DU 4 AU 7 NOVEMBRE
À PAU.

LES ÉTOILES DE PAU

Le seul CCI 4* organisé en France fête cette année ses 20 ans. Dernière étape du circuit HSBC FEI Classics, réunissant les CCI 4*, Lexington, Badminton, Luhmühlen, Burghley et Pau. En parallèle, CIC 2* et CCE poneys A. Ventes de chevaux de complet, village exposants. Cross le samedi.

www.event-pau.fr

DU 19 AU 23 JANVIER EN
AVIGNON.

26^B CHEVAL PASSION

Un salon très spectacle équestre avec le gala des Crinières d'Or, l'une des références mondiales du spectacle équestre - représentations jeudi 20, vendredi 21, samedi 22 à 21h et dimanche 23 à 16h30 - le cabaret équestre, la Bodéga, le MISEC, Poney Passion le mercredi 19 et le forum FFE des spectacles équestres du 19 au 21.

www.cheval-passion.com

A PARTIR DU 26 NOVEMBRE
DANS TOUTE LA FRANCE

SYMPHONIE EQUESTRE

Avec 12 cavaliers et chevaux accompagnés de 20 danseurs et de l'orchestre symphonique d'Europe, Symphonie équestre retrace en une vingtaine de tableaux la relation privilégiée entre le cheval, l'homme et la musique. En tournée dans les Zenith de St Etienne, Limoges, Clermont Ferrant, Toulouse, Toulon, Le Cannet, Pois, Caen, Rouen, Amien, Lille, Strasbourg, Montbeliard, Chalon/Soane, Rennes, Nantes et Dijon.

www.symphonieequestre.com

DU 1^{ER} DÉCEMBRE
AU 2 JANVIER
À CHANTILLY.

SPECTACLE DE NOËL L'ODYSSEE DES CHEVAUX DU VENT

Cette année, la Grèce antique et ses légendes inspireront le spectacle 2010 avec les cheuachées de Pégase, les cavalcades de Bucéphale et des centaures.

www.museevivantducheval.fr



LE 26 NOVEMBRE
À BORDEAUX.

16^E CONGRÈS DE L'INSTITUT DU DROIT EQUIN

A l'hippodrome de Bordeaux le Bouscat. Des avocats et juristes spécialisés interviendront sur le thème Obligations et responsabilités des propriétaires et détenteurs d'équidés.

contact@institut-droit-equin.fr

DU 4 AU 6 FÉVRIER
À BORDEAUX.

JUMPING DE BORDEAUX

CSI 5*-W, 1ère étape du French Tour 2011 et 10e étape de la Coupe du Monde Rolex FEI. CAI-W avant dernière étape de la Coupe du Monde indoor FEI d'attelage.

www.jumping-bordeaux.com



DU 10 AU 14 NOVEMBRE
À LIÉVIN, 62

SPECTACLE DU CADRE NOIR DE SAUMUR

Après Valenciennes en 2007, le Cadre Noir de Saumur revient dans la région Nord Pas de Calais. 30 cavaliers et 50 chevaux investissent le stade couvert de Liévin pour 5 représentations.

www.cadrenoir.fr

DU 10 AU 14 NOVEMBRE
À MONTPELLIER.
EQUISUP.

La Le Salon du Cheval de Languedoc Roussillon aura lieu dans la toute nouvelle Arena du Parc des Expositions de Montpellier. Nouveauté 2010, CSI 3*, parrainé par Gilles Bertran de Balanda, du 12 au 14. Temps forts : Gala équestre de l'Ecole Royale Andalouse accompagnée par l'orchestre national de Montpellier Languedoc-Roussillon, championnat d'Europe d'équitation de travail, finale de la champion's ligue de horse-ball, cabaret Les folies équestres. Un hall sera dédié aux disciplines western avec de nombreuses compétitions. Réduction pour les licenciés FFE.

www.cheval-montpellier.com



Dates à retenir...

- ▲ **15 NOVEMBRE**
Date limite de saisie des DUC.
- ▲ **9 DÉCEMBRE**
Assemblées générales de la FFE et du CNTE au Salon du Cheval de Paris.
- ▲ **19 AU 21 JANVIER 2011**
Forum Cheval Passion

ABONNEMENT À LA REF

- ▲ L'INFO À LA SOURCE
- ▲ LES INNOVATIONS PÉDAGOGIQUES
- ▲ LA VIE DU SPORT
- ▲ LES CALENDRIERS ET LES RÉGLEMENTS
- ▲ TOUTES LES RÉFÉRENCES DU MONDE ÉQUESTRE



NOM, PRÉNOM : _____

CLUB : _____

ADRESSE : _____

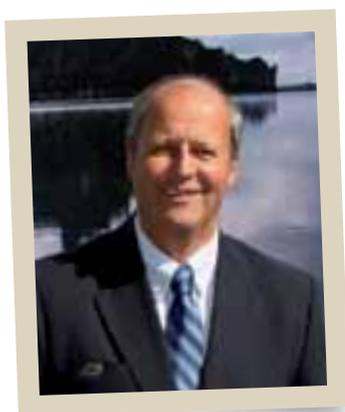
RÉGLEMENT : _____

À RETOURNER À : 81F - 14400 LITTEAU

TARIF 50 €. Par chèque à l'ordre de la FFE

3 médailles dans 3 disciplines

BELLE RÉUSSITE POUR LES ÉQUIPES DE FRANCE À LEXINGTON AVEC 8 PLACES DANS LES 8 PREMIERS POUR 5 DISCIPLINES DONT LES MÉDAILLES DU SAUT D'OBSTACLES, DE L'ENDURANCE ET DE LA VOLTIGE.



Pascal Dubois
Directeur Technique National

Nos équipes de France sont vice-championnes du monde en saut d'obstacles et en endurance. Le saut d'obstacles français obtient ainsi sa qualification pour les Jeux Olympiques de Londres. Nicolas Andréani remporte la médaille de bronze en voltige individuelle.

A ces médailles s'ajoutent 5 classements dans le top 8. Jean-Philippe Frances qui courait en individuel termine 4e en endurance, tout comme Céline Gerny en para-dressage. L'équipe de voltige repart avec une 5e place. Sarah Chakil est 8e en endurance, ainsi que l'équipe de France de concours complet.

RÉGULARITÉ

Pascal Dubois, directeur technique national, dresse un bilan positif de ces performances : «Globalement, le bilan des équipes de France est bon. On était venus avec des objectifs que les cavaliers ont remplis. Les résultats de ces Jeux reflètent les performances que les Français ont eues tout au long de l'année, et ce n'est pas forcément évident d'être



Olivier Guillon, Patrice Delaveau, Pénélope Leprevost et Kevin Staut en argent

régulier lorsqu'on se retrouve face aux meilleurs mondiaux.

Cette régularité se traduit notamment par les trois médailles en endurance et en saut d'obstacles, le bronze en voltige. Ensuite, dans les autres disciplines, on peut mesurer les progrès qu'il nous reste à faire. Nous allons avoir un objectif de travail pour être présents dans toutes les disciplines en 2014 puisque les Jeux mondiaux se tiendront en France, en Normandie. Nous allons mettre la barre encore plus haut pour pouvoir prétendre être dans les huit premiers.

MOBILISATION

En tant que Directeur Technique National, je ne peux qu'être satisfait de l'investissement de tous : les propriétaires, le staff, les cavaliers et l'encadrement. Tout le monde a réalisé sa performance au mieux. Ça nous a aussi permis de voir où l'on se situait par rapport aux autres nations du monde. En saut d'obstacles, les cavaliers se confrontent sans arrêt aux autres mondiaux, mais ce n'est pas le cas dans les autres disciplines.

Ma surprise pendant ces championnats a été la descente des

ALBUM DES JEUX

L'Album photo des Jeux est joint à ce numéro de La Ref pour les abonnés. Retrouvez le à la rubrique Lexington du site www.ffe.com





La joie pour les vice-champions du monde d'endurance

Américains dans le classement du saut d'obstacles. Ils étaient en tête après les premières manches et ils se sont effondrés à la dixième place sans avoir aucun cavalier en finale. Mise à part cette surprise, dans chaque discipline, les nations fortes ont tenu leur rang.

COHÉSION

Les moments forts, côté Français, restent les trois médailles. Elles symbolisent l'accomplissement d'un travail d'équipe très bien fait. J'ai été très agréablement surpris par la cohésion tout au long de ces Jeux entre les Français de chaque discipline. Tous se sont supportés mutuellement et je pense que cela fait aussi partie de notre réussite. Les para-équestres notamment se sont beaucoup déplacés. Ils ont aussi

rempli leur contrat. Céline termine quatrième, au pied du podium à quelques points près. Et les disciplines non-médallées sont aussi venues soutenir les autres délégations de façon spontanée, avec joie et envie. »

Un grand bravo à toutes les équipes, athlètes, propriétaires, supporters... Rendez-vous pour les prochains Jeux Mondiaux en 2014 en Normandie. ■



Marina Joosten Dupon et Nicolas Andréani en bronze

LES JEUX MONDIAUX EN IMAGES

Retrouvez toutes les photos des Jeux Mondiaux, téléchargeables en définition internet sur www.lexington.ffe.com. Les 1 918 photos mises en ligne dans 93 albums groupés par discipline ont été vues plus de 60 000 fois pendant les 16 jours des Jeux Mondiaux.

Un onglet Toutes les vidéos vous permet aussi de visionner les 24 journaux **Les Bleus dans les Yeux**. Ils comportent des codes pour lecteurs exportables qui permettent de les importer sur tous les sites internet.

Retrouvez le palmarès à tout moment et les liens vers les Jeux Mondiaux sur www.ffe.com rubrique Haut Niveau.

Le palmarès des équipes de France

SAUT D'OBSTACLES

Équipe

Médaille d'argent : Olivier Guillon, Kevin Staut, Pénélope Leprevost & Patrice Delaveau

Individuel

14. Olivier Guillon / Lord de Theizé
15. Kevin Staut / Silvana de Hus
22. Pénélope Leprevost / Mylord Carthago *HN
26. Patrice Delaveau / Katchina Mail

ENDURANCE

Équipe

Médaille d'argent : Sarah Chakil, Virginie Atger, Cécile Miletto-Mosti & Caroline Denayer-Gad

Individuel

- 4e Jean-Philippe Frances / Hanaba du Bois
- 8e Sarah Chakil / Sakalia
- 10e ex-aequo Virginie Atger / Azim du Florival & Cécile Miletto-Mosti / Easy Fontnoire
- 33e Caroline Denayer-Gad / Gwellik du Parc

VOLTIGE

Individuel

Médaille de bronze : Nicolas Andréani longé par Marina Joosten Dupon avec Idéfix de Braize

Équipe

5e France : Christopher Robin Krause, Charlotte Pfeiffer, Victor Frances, Rémy Hombecq, Jacques Ferrari, Vincent Haennel & Anthony Presles. Longeur Fabrice Holzberger. Cheval Watriano R.

DRESSAGE PARA-EQUESTRE

Grade IB

- 4e Céline Gerny / Bo VB
- 11e Valérie Salles / Ocarina Mayerling

Grade III

- 12e Adib El Sarakby / Chippendale

CONCOURS COMPLET

Équipe

8e France : Pascal Leroy, Cap Stanislas de Zuchowicz, Arnaud Boiteau, MDLC Donatien Schauly

Individuel

- 20e Pascal Leroy / Minos de Petra
- 27e Cap Stanislas de Zuchowicz / Quirinal de la Bastide
- 47e Arnaud Boiteau / Expo du Moulin

ATTELAGE

Individuel

- 15e Stéphane Chouzenoux

REINING

Équipe

13e France : Gregory Legrand, Pierre Barret, Arnaud Girinon

Individuel

- 28e Gregory Legrand / New Doc Peppy Cat
- 47e Arnaud Girinon / RS MCJAC Smoker
- 54e Pierre Barret / Whizard Star

La France remporte la coupe des Alpes

Le 3 octobre, lors du CCI 2* de Lignières, l'équipe de France avec Camille Lejeune / Nabucco de Milhac, Cédric Lyard / Oméga du Fenaud, Didier Dhennin / Opi de Saint Leo et Gilles Bordes / Orion de Cavalhac remporte l'édition 2010 de la Coupe des Alpes, compétition par équipe qui se court chaque année dans un des 5 pays limitrophes du massif alpin.



L'équipe de France sur la première marche du podium

© V. FARAGGI



Kevin Staut et Castronom

STAUT 1^{ER} À MADRID, 4^E À OSLO

Le 12 septembre, le numéro 1 mondial remporte la Coupe du Roi, une des épreuves phares du CSI 5* de Madrid, associé à Castronom de Hus. Le 17 octobre, cette fois-ci avec Le Prestige de Hus, il se classe 4e du Grand Prix du CSI 5* W d'Oslo, 1ère étape de la Coupe du Monde FEI Rolex.

ISSARTEL 3^E À SAUMUR

Le CDI 3* de Saumur ouvrait du 24 au 26 septembre la saison indoor pour le dressage international. Deux semaines après leur titre de vice-champions de France, Rémy Issartel et Hilton du Clotobie terminent 3e

du Grand Prix avec 66,213%, soit leur meilleure moyenne de l'année et le fruit d'un stage récent chez l'Allemand Dolf Keller : « Je travaille régulièrement avec Marina van den Berghe et début septembre je me suis rendu une dizaine de jours chez Dolf. Il y a une bonne complémentarité entre les deux. Dolf a amené plein de petits changements, notamment en ce qui concerne la gestion du travail à la maison et les détente en concours. C'est une vraie approche du très haut niveau. Pour ce Grand Prix de Saumur, je suis



Rémy Issartel

à la fois très content et déçu car Hilton avait encore du répondant et j'aurais dû oser plus. » L'épreuve est remportée par la Danoise Sanne Henningsen avec Atteripgaards Molberg (68,979%), devant la

Britannique Henriette Andersen avec Louis d'Or (68,255%). Décevants dans le Grand Prix, Marc Boblet et Withni Star relèvent la tête dans la GP RLM. Ils terminent 3e sur une moyenne de 71,35%. La victoire revient à Henriette Andersen et Louis d'Or (74,15%). Sanne Henningsen avait opté pour le Grand Prix Spécial qu'elle remporte haut la main (70,375%), toujours avec la complicité d'Atteripgaards Molberg. La meilleure performance française revient cette fois à Muriel Leonardi et Walentina, 4e avec 62,542%.

EPAILLARD 1^{ER} À MOORSELE

Le 3 octobre Julien Epailard et Mister Davier remportent le Grand Prix du CSI 3* de Moorsele, BEL, couru sur 160 cm.

Le couple avait remporté la veille l'épreuve préparatoire au GP à 150 cm.

EXPO INSPIRE



Rodrigo et Nelson Pessoa (BRA)

La FEI lors des JEM de Lexington a organisé une expo photos présentant des clichés des cavaliers, meneurs et voltigeurs avec leurs entraîneurs, dans un décor rural ou urbain inhabituel, à l'exemple de cette photo de Rodrigo et Nelson Pessoa conversant sur un cheval à bascule biplace.



Julien Epailard et Mister Davier

© Alltech/FEI World Equestrian Games

© FFE/PSV

Alexis Gautier, un titre inattendu

UNE SEMAINE APRÈS LE DRESSAGE, LE SAUT D'OBSTACLES VIVAIT À SON TOUR UN CHAMPIONNAT DE FRANCE PRO ELITE À L'ISSUE IMPRÉVUE. L'OR EST DÉCROCHÉ PAR LE NORMAND ALEXIS GAUTIER, INITIALEMENT QUALIFIÉ POUR LE CHAMPIONNAT PRO 1, AVEC HÉLIOS DE LA COUR II DONT LA CARRIÈRE SPORTIVE ÉTAIT EN SUSPENS.

Alexis Gautier et *Hélios de la Cour II* font équipe depuis 2001, l'année des 6 ans pour le cheval. Le couple se fait remarquer en terminant 4e du championnat des 6 ans. Pour les observateurs, il ne fait aucun doute que le cavalier de la Manche dispose là d'une recrue de choix qui l'emmènera plus loin encore que *Cincaba Rouge* avec qui il s'est lancé sur la scène internationale. De fait, en 2005, on retrouve Alexis et *Hélios* aux CSIO de La Baule et Saint-Gall. En 2006, quelques semaines après une 6e place au Championnat de France, c'est l'accident au paddock. « *Hélios* se blesse gravement au grasset, se souvient Alexis Gautier. Il a fallu l'opérer et on s'est vite rendu compte qu'il fallait tirer un trait sur sa carrière de compétiteur. Il s'est alors consacré à sa carrière d'éton. »

RÉSURRECTION

« Fin septembre 2009, Jean-François Couétil, le propriétaire d'*Hélios*, décide de refaire un essai tant le cheval semblait en forme. Après

sa victoire sur une 125, il m'a appelé pour me proposer de remonter *Hélios* en compétition. Nous avons fini l'année sur une 2e place de la 145 du Grand Prix Pro 1 de Montivilliers fin novembre, puis démarré 2010 au CSI 3* de Nantes où ça s'est bien passé. Au printemps, *Hélios* est parti à Lyon chez Aurélien Laguide qui l'avait loué pour faire la monte. Je l'ai récupéré mi-juillet. Nous avons couru 10 épreuves et sommes classés 6 fois. Comme il a super bien sauté dans le Grand Prix Elite du Mans à la veille des engagements pour le Master



©FFIE/PSV

Pro, j'ai appelé la Fédération pour demander à bénéficier d'une Wild Card, comme m'y autorisait le règlement. On

m'a donné le feu vert. » La suite, c'est un championnat de France dont Alexis et *Hélios* ont tenu la tête de bout en bout. A la clé, le titre et une belle histoire comme le sport en révèle parfois. L'avenir ? Alexis garde la tête froide : « *Hélios* sait lire et écrire, je le connais parfaitement, il a le génie et les moyens. Tout ce que je fais avec lui, c'est du bonus. Les prévisions se font mois par mois. En octobre, nous serons au CSI 3* de Saint-Lô puis au 4* de Caen. On verra après pour novembre. » ■

A. Chardonnet

Des 7 ans aux Pro 1

Jonathan Tirard et *Orient Express* ont survolé le Master Pro 1. Le cavalier normand ne tarit pas d'éloges sur ce cheval d'exception : « C'est un cheval de cœur, avec beaucoup d'énergie et une bonne tête, remarquable dans son équilibre et qui n'a pas de défaut. Il n'a jamais rien raté. »

La Lorraine Stéphanie Hennequin était qualifiée pour le Master Pro 2 mais a préféré courir les Cavalières. Elle décroche l'or avec *Luron de l'Othain* à l'issue

de 3 journées intensives de compétition : « La difficulté pour les Cavalières, c'est de ne pas avoir de jour de repos. Ça n'a pas dérangé *Luron*, encore frais après la finale. »

Gagnant du Master Pro 2 avec *Ogalo*, le Breton Cédric Le Goff peut dire que son frère Anthony a eu le nez creux. Il a déniché *Ogalo* dans un pré en Normandie, chez son naisseur. Il avait 5 ans, n'était pas débouillé, mais sautait très bien en liberté.

Gagnant du Master Pro 3 avec *Najak du Theillet*, Medhi Hamiche débutait une nouvelle vie dès le lendemain au centre hippique du Manoir à Jarrie, près de Grenoble où il gère la branche compétition. « A chaque fois que j'ai gagné un championnat, c'était avec des propriétaires qui me laissaient carte blanche. », dixit Nicolas Delmotte après sa victoire dans les 7 ans avec *Pleiade Heutière*, propriété de M. et Mme Dubaille.

- A.C

Du 16 au 19 septembre à Fontainebleau

Master Pro CSO

1 - Nicolas Delmotte / *Pleïade Heutière*. **2** - Jonathan Tirard / *Orient Express*. **3** - Le podium Pro 1 Truffaut. **4** - Le podium des 7 ans. **5** - Le podium Pro 2 Samshield. **6** - Cédric Le Goff / *Ogalo*. **7** - Le podium Pro Elite Generali. **8** - Alexis Gautier / *Helios de la Cour II*. **9** - Medhi Hamiche / *Najak du Theillet*. **10** - Le podium Pro 3 Royal Horse. **11** - Le podium des Cavalières Chez Céline. **12** - Stéphanie Hennequin / *Luron de l'Othain*.



10



8



9



10

11



12

©Photos: FBEP/FSV

Du 9 au 12 septembre à Saumur

Master Pro dressage

1 - Anne-Sophie Juglaret / *Le Guerrier* 2 - Alizée Roussel / *Salambo* 3 - Catherine Henriquet / *Paradieszauber* 4 - Odile Van Doorn / *Wakensho* 5 - Le podium Pro Elite 6 - Jessica Michel / *Riwera* 7 - Arnaud Serre / *Helio II*



©Photos FFE/PSY et Les Caremnes

Arnaud Serre, une belle surprise !

LE PROVENÇAL ARNAUD SERRE A CRÉÉ LA SURPRISE LE 12 SEPTEMBRE À SAUMUR EN REMPORTANT LE CHAMPIONNAT DE FRANCE PRO ELITE. HORMIS UNE INCURSION À CE NIVEAU DE COMPÉTITION EN 2008 AVEC EMBROQUE IV, ON LE CONNAISSAIT PLUTÔT COMME CAVALIER DE PETIT TOUR, NOTAMMENT AVEC LE GUERRIER. L'ARRIVÉE D'HELIO II DANS SES ÉCURIES DÉBUT AVRIL A CHANGÉ LA DONNE.

« Après le décès de Sylvie Corellou et un temps de réflexion, Dominique Rozière m'a contacté, raconte Arnaud Serre. Il m'a dit que le cheval allait être à l'abandon au mas, que physiquement et moralement il pouvait encore servir et que si Anne-Sophie, ma femme, ou moi nous entendions avec lui et en avions envie, il nous le confiait pour sortir en compétition. Après essai, j'ai décidé de le garder pour moi. » La saison de concours a démarré avec la victoire dans le Grand Prix et le Grand Prix Spécial à Vidauban, fin avril. Les concours suivants ont été choisis avec soin pour des résultats concluants, tels que la 3e place du GP de Lipica (66,681%) fin mai ou la victoire du GPS de Vidauban (66,917%) début août. « Je n'avais pas imaginé être au Master Pro en fin de saison, assure Arnaud Serre. Mais Helio a été si bien dressé par Sylvie qu'il a été facile de se mettre avec. J'ai l'impression de l'avoir depuis toujours. Néanmoins, j'étais plutôt stressé à Saumur, où nous avons déroulé seulement notre 5e Grand Prix commun. J'avais peur de mal faire, de décevoir. Je sais que Helio a ses points faibles, comme les changements de pied. Deux jours avant le

début du championnat, je n'arrivais plus à les passer. J'ai trouvé un petit truc et j'ai eu la chance qu'il ne fasse pas une faute le jour J. »

POURQUOI PAS L'EUROPE ?

Depuis Saumur, Arnaud Serre et Helio II ont fait une apparition remarquée au championnat PACA organisé à Vidauban du 1er au 3 octobre. Ils ont uniquement couru le Pro Elite Libre qu'ils remportent avec l'excellente moyenne de 72,55%. Une formidable



remise en jambe avant le CDI 3* de Biarritz mi-octobre, puis le CDI-W de Lyon les 28 et 29 octobre. Notre cavalier pro-

vençal pense-t-il aux championnats d'Europe 2011, à Rotterdam ? « Ce serait extraordinaire, reconnaît-il. Je crois que le cheval peut les faire, mais je suis conscient que nous ne sommes pas médaillables. En revanche, nous pouvons jouer un véritable rôle en équipe et contribuer à la qualification de la France pour les Jeux Olympiques de Londres. » A cette époque-là, Arnaud Serre pourrait encore être sur les rangs car, derrière Helio II, un Lancelot hanovrien de 7 ans pointe son nez. A surveiller. ■

A. Chardonnet

Des 7 ans aux Pro 1

La bonne entente d'Anne-Sophie Juglaret, la compagne d'Arnaud Serre, avec Le Guerrier était confirmée à Saumur par leur médaille d'or dans le Critérium Pro Grand Tour. Ils déroulaient 3 semaines plus tard leur 1er Grand Prix dans le cadre du championnat PACA, où ils terminent 2e. Dressée par Sylvie Corellou, Wakensho est passée sous la selle d'Odile Van Doorn après le décès accidentel de la cavalière

de l'Allier. Le nouveau couple s'est bien formé et remporte le tout premier championnat des 7 ans.

Favorite du championnat Pro Petit Tour, Jessica Michel n'a pas cédé à la pression et décroche l'or avec l'impressionnante Riwera. Cette grande jument de 1,76 m devrait passer au Grand Prix courant 2011, après quelques réglages au galop. Médaillée d'or sur le Championnat Pro 1 Grand Tour avec Para-

dieszauber, Catherine Henriquet décroche aussi le bronze avec Laissez Faire sur le Critérium Pro Grand Tour. Elle débutait ces 2 chevaux en Grand Prix lors du Grand National de Jablines, le 9 octobre.

A 24 ans, Sébastien Duperdu présente l'étoffe d'un champion. Il n'a pas hésité à prendre des risques dans le Pro Elite libre avec le difficile Passe Partout pour décroche le bronze du Championnat Pro Elite. - A.C.

Quatre médailles

LE TREC FRANÇAIS AFFIRME DE NOUVEAU SA SUPRÉMATIE AUX DERNIERS CHAMPIONNATS D'EUROPE AVEC 3 MÉDAILLES D'OR ET UNE MÉDAILLE D'ARGENT. COMPTE RENDU ET IMPRESSIONS.

CONFIANCE PLEINEMENT JUSTIFIÉE

Une fois de plus, les équipes de France de TREC se sont brillamment comportées et justifient amplement les moyens mis à leur disposition par la Fédération, avec la confiance corrélative. Deux titres par équipe, Jeunes et Seniors, et un en individuel, Jeunes, couronnent les efforts et le talent d'un groupe bien dans ses bottes, dirigé avec brio par Thierry Maurouard. Contrairement aux apparences, ce fut loin d'être facile. Il est vrai que les adversaires ont fait beaucoup de progrès ces dernières

années et il n'aurait pas été scandaleux que les Autrichiens triomphent à domicile avec un management plus approprié. C'est une bonne chose pour le TREC que les valeurs se resserrent au sommet, aussi bien pour les Français que leurs concurrents, de plus en plus proches et talentueux. Ces équipes de France à fière allure, font également preuve de maturité, de sérieux et d'une solidarité exemplaire.

COUPE D'EUROPE OPEN DE TREC

A signaler, pour s'en réjouir pleinement, les deux victoires remportées en coupe d'Europe open en 2008-2009 et 2009-2010, par Lisbeth Lumpp, qui parachèvent éloquentement le parcours sans faute de ces Français souriants et modestes.

La remise des prix de la coupe d'Europe, pour la première fois, s'est faite devant le front des troupes du TREC international, uni et réuni à St Stefan. Ce n'est que justice.

PARCOURS D'ORIENTATION ET DE RÉGULARITÉ

Des parcours différents – Seniors et Jeunes – avaient été tracés par deux spécia-



Les seniors en or

© Photos : Nathalie Barillet

listes autrichiens ayant bénéficié des séminaires de recyclage organisés par la FITE, sous la houlette attentive et experte de Georges Vincent, unanimement apprécié par les organisateurs. La pérennité de cette pratique doit prendre force de loi.

Il n'y a plus d'équipe nationale qui surclasse les autres dans le POR, lequel ne fait plus la différence comme autrefois. L'analyse des résultats le démontre amplement. Le championnat 2010 a permis, jusqu'au bout, des affrontements de qualité, avec des écarts souvent infimes. Chaque point a compté, ô combien !

L'accord entre le président du Jury de terrain et le Délégué Technique, de s'interdire d'aller sur les contrôles au cours

des POR, a permis d'imposer fermement que seuls les concurrents et les contrôleurs y soient présents.

Les rares erreurs d'appréciation par des contrôleurs n'ont suscité que des rectifications immédiates par le Jury de terrain.

Une initiative des organisateurs autrichiens de fixer impérativement, contrôler, voire pénaliser, le contenu de la trousse de secours minima, a été justement interdite par le Délégué Technique Jacques Aguétant, dont c'était la dernière en Autriche.

MAITRISE DES ALLURES

Le terrain, demeuré porteur au long de l'épreuve, malgré la pluie des derniers jours



Championnats d'Europe open de TREC à Sankt Stefan ob Leoben



L'équipe jeunes cavaliers championne d'Europe

avant la compétition, n'a pas donné lieu à commentaires particuliers, si ce n'est qu'il a fallu également démarquer la procédure d'évaluation locale, de celle de la FITE.

PARCOURS EN TERRAIN VARIÉ

Après quelques modifications de détail pour mise aux normes conformément au règlement international, on peut dire que, globalement, le PTV, bien rythmé, a donné satisfaction et s'est par ailleurs montré sélectif.

La rédaction de quelques aménagements – proposés

par Jacques Aguétant - des articles du règlement international concernant le Délégué Technique, viendra asseoir l'autorité de celui-ci. « *Il n'y a pas de raison, dit-il, pour qu'il soit confronté à de la mauvaise volonté de personnages qui réinventent l'équitation !* » Il en sera question à la réunion de la commission sportive de la FITE, en décembre prochain, en particulier sur la hauteur de certaines difficultés, pourtant parfaitement définie par le RI de la FITE.

ORGANISATION GÉNÉRALE

Bien distribué entre héberge-

ment des chevaux, parkings, chapiteau et locaux administratifs, le site de Sankt Stefan s'est révélé parfaitement adapté sur le plan sportif, et performant eu égard à la diversité des tâches. On sera plus réservé pour l'hébergement en caserne, lequel n'a pas vraiment été à la hauteur de l'événement et, pour tout dire, peu prisé des concurrents.

De plus, la distance entre cet hébergement et le site proprement dit, n'a pas facilité les choses, de même que certains horaires précoces de repas assez surprenants. En dépit de ces inconvénients, qui ont conduit certains accompagnants à se loger ailleurs sans contrepartie, l'accueil a été chaleureux et convivial, avec un réel progrès dans la qualité et la variété des repas, par rapport au passé. Pour les officiels et les réunions de la FITE, l'hôtel proposé était de qualité, accueillant et confortable.

On peut regretter la durée interminable et la lourdeur du cérémonial d'ouverture, la longueur de certaines interventions comme la place prise par la religion, dans

RÉSULTATS

Seniors

Par équipe : La France avec Lisbeth Lumpp / Kajou, Gaele Cadoret / Jeirlann du Pibeste, Anne Vanara / Kilim des Treiues et Nicolas Oreste / Obeyd Ifitien triomphe en devançant les Autrichiens Fritz Kriechbaumer, Günter Wolf, Katharina Povacz et Wolfgang Sabeini, de 48 points. Les Suisses, Yves Bula - champion du Monde à Lamotte -, Florence Buffat, Laetitia Roy et Lucie Duc, prennent la 3e place à 51 points.

En individuel, l'Autrichien Franz Feiertag, 399 points, souffle la 1ère place à Lisbeth Lumpp, seconde à 6 points. Fritz Kriechbaumer est 3ème à... 1 point.

Jeunes

Par équipe : la France avec Aurélie Pische / Nezenbay, Manon Schwarz / Pampa de Seelberg, Benoit Mazière / Melba et Céline Guyon / Beepop, 1067 points, est championne d'Europe, devant l'Autriche, Alexandra Trudenberger, Mélanie Weichselbaumer et Julia Kriechbaumer, 1030 points. A la 3e place, les Portugais, Manuel Rodrigues, Miguel Gomes, Filipe Oliveira et Renata Castro, avec... 1027 points.

En individuel, Aurélie Pische, 389 points, championne d'Europe, devance la Suisse Maude Radelet de 14 points. Le Portugais Manuel Rodrigues prend la 3ème place à 4 points de la seconde.

Analyse

Chez les seniors, on se demande comment le titre par équipe a pu échapper à l'Autriche, avec 4 concurrents dans les 10 premiers du POR et 6 sur les 8 premiers du PTV. Alors quoi, la bénédiction inaugurale n'aurait servi à rien ?

En maîtrise des allures, les France place 5 concurrents dans les 7 premiers !

Classements et conclusions à méditer pour l'avenir, qui s'annonce passionnant. - HD

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FITE

La FITE a tenu son assemblée générale annuelle le 6 septembre dernier à St Stefan ob Leoben, Aut, dans le prolongement des championnats d'Europe open de TREC 2010. Cette réunion a donné l'occasion de mettre en exergue pour la porter à son terme, l'action entreprise pour faire reconnaître les qualifications du tourisme équestre par l'IGEIQ ; démarche soutenue par la FITE et fortement appuyée par la FFE, organisme pilote en la matière.

Il a également été décidé de revenir à la situation qui prévalait en 2008 pour l'organisation des championnats internationaux de TREC : un championnat du monde Senior tous les 4 ans les années paires (point de départ 2008) ; un championnat d'Europe open Senior tous les 4 ans les années paires (point de départ 2010) ; chaque année, un championnat d'Europe open Jeunes jumelé soit avec un championnat du monde Senior soit avec un championnat d'Europe

open Senior, soit organisé seul les années impaires. Comme prévu depuis 2009, Thierry Maurouard a été nommé Délégué Technique de la FITE en remplacement de Jacques Aguétant, démissionnaire, qui n'a pas souhaité prolonger son mandat de membre du Bureau. Deux sessions de formation sont programmées en 2011 : traceurs internationaux de POR, TREC en attelage. Prochain Bureau le 11 décembre prochain à la Villette. - H. D.

GRAND National

DE MARS À OCTOBRE DANS TOUTE LA FRANCE

2010 DRESSAGE ★ SAUT



Ecurie BRANACK HUON



Ecurie DC PRODUCTION



Ecurie KINETON - PASSIER

Tous les résultats du Grand National 2010

Saut d'obstacles

RÉSULTAT FINAL

1. Ecurie BRANACK HUON (Alain Bourdon - Jean Le Monze) 59 pts
2. Ecurie VISTA JET (Clément Boulanger - Marc Dilasser) 50 pts
- 3ex. Ecurie AR TROPIG (Jérôme Hurel - Walter Lapertot) 49 pts
- 3ex. Ecurie HARAS D'ELLE - SANDERS (Bertrand et Hubert Pignolet) 49 pts
5. Ecurie GPA (Patrick Guimbal - Régis Villain) 46 pts
6. Ecurie SELLES DELGRANGE FRANCE (Pauline Guignery - Xavier Vacher) 35 pts
7. Ecurie CWD SPORT 2 - DP NUTRITION (Guillaume Batillat - Bruno Rocuet) 32 pts
8. Ecurie WWW.LITIERE.CHEVAL.COM - WWW.TM.SPORT.FR (Aymeric Azzolino - Valentin Marcotte) 27 pts



Concours complet

RÉSULTAT FINAL

1. Ecurie DC PRODUCTION (Nicolas Touzaint - Eric Vigeanel) 42pts
2. Ecurie EQUIWELL.COM / CSEM (Stanislas de Zuchowicz - Donatien Schauly) 37 pts
3. Ecurie IFCE / TRYBA (Arnaud Boiteau - Didier Dhennin) 29 pts
4. Ecurie GARDE REPUBLICAINE - CSEM (Fabrice Lucas - Didier Willerfert) 27 pts
5. Ecurie FONROCHE ENERGIES - EQUICER (Maxime Livio - Aurélien Kahn) 22 pts
6. Ecurie AUDEVARD ANTARES (Cédric Lyard - Véronique Réal) 20 pts
7. Ecurie FRANCOIS TANGUY PRESTIGE (Pauline Mercader - Jeremy Béatrix) 19 pts
8. Ecurie MERIAL - PAYS DE LA LOIRE (Jean Teulère - Joffrey Debut) 12 pts



Dressage

RÉSULTAT FINAL

1. Ecurie KINETON - PASSIER (Julia Chevanne et Rémy Issartel) 40 pts
- 2ex. Ecurie TEAM NORMANDIE (Jean-Philippe Siat et Ludovic Henry) 31 pts
- 2ex. Ecurie KINETON SPRENGER (Marina van den Berghe et Pierre Subileau) 31 pts
4. Ecurie CHATEAU DES ILES (Marc Boblet et Antoine Lion) 28 pts
5. Ecurie HARAS DU LOING (Michel Mouré et Catherine Leroy) 20 pts
6. Ecurie CAVALOISIRS - DE LAUTURE (Gabrielle Mathieu et Claire Gosselin) 19 pts
7. Ecurie VILLA DE RETIRO - STUBBEN (Carlos et Isabelle Pinto) 16 pts
8. Ecurie TEAM DE BRETEUIL (Muriel Foy et Muriel Léonardi) 12 pts



La Fédération Française d'Equitation remercie



Le Cheval

<http://grandnational.ffe.com>



D'OBSTACLES ★ CONCOURS COMPLET

Challenge Sellerie des jeunes

Saut d'obstacles

1. Guillaume Batillat – 32 pts
2. Clément Boulanger – 22 pts
- 3ex. Arnaud Thomas – 16 pts
- 3ex. Igor Kawiak – 16 pts



Guillaume Batillat

Concours complet

1. Donatien Schauly - 23 pts
2. Jérémy Beatrix - 16.5 pts
3. Maxime Livio - 14 pts



Donatien Schauly

Dressage

1. Antoine Lion, 32 pts

Challenge des Propriétaires

Saut d'obstacles

- 1 Patrick Guimbal / Luc des Bruyeres (Patrick Guimbal) 55 pts
- 2 Odile Dubois / Kassandre Erger*Kerto (Alain Bourdon) 49 pts
- 3 Richard Dick-SCEA Haras d'Ick / Magic d'Elle (Bertrand Pignolet) 35 pts



Antoine Lion

Concours complet

1. Famille Girard Claudon / Hildago de L'Île (Nicolas Touzaint) 26 pts
- 2 ex. Ministère de la Défense / Ocarina du Chanois (Donatien Schauly) 22 pts
- 2 ex. Jean Boiteau / Expo du Moulin (Arnaud Boiteau) 22 pts



Dressage

1. Carine et Jean-Pierre Zapella / Hilton du Clotobie (Rémy Issartel) 37 pts
2. Julia Chevanne / Luciano 182 (Julia Chevanne) 29 pts
3. Jean-Philippe Siat / Greystoke (Jean-Philippe Siat) 23 pts



Vivez le Grand National sur :
<http://grandnational.ffe.com>

©FFE-PSY

les partenaires du Grand National 2010





1



2



3



4

Le titre 2010 pour Kineton Passier

DERNIÈRE ÉTAPE DU GRAND NATIONAL, JABLINES A ACCUEILLI LE 9 OCTOBRE L'ENSEMBLE DES ECURIES POUR LE GRAND PRIX PRO ELITE. L'ECURIE KINETON PASSIER L'EMPORTE COMME EN 2009 ET 2008.

■ CHÂTEAU DES ILES

Malgré de petites imperfections, Marc Boblet et sa nouvelle recrue, Florijn, ont convaincu les juges qui les donnent gagnants à 69,021%. Du même coup, l'Ecurie Château des Iles, que Marc Boblet compose avec Antoine Lion, remporte l'étape seine-et-marnaise **1** et remonte à la 4e place du classement final. De son côté, Antoine Lion remporte le Challenge Sellerie Butet des jeunes. « Notre équipe restera la même l'année prochaine, commente Marc Boblet. Je trouve très intéressant de contribuer ainsi à la formation d'un jeune qui se donne beaucoup de mal pour arriver au niveau Grand Prix. Jablines m'a permis de débiter Florijn 2 dans de bonnes conditions. Il manque encore de masse musculaire et d'endurance pour être vraiment serein dans les mouvements. Il n'est chez moi que depuis six mois, acheté pour tourner en jeunes cavaliers avec son propriétaire, Pierre Ibos. Nous avons un arrangement pour que le cheval continue à progresser, que je le monte en Grand Prix, tout en laissant à Pierre la possibilité de le monter en épreuves jeunes cavaliers. »

■ RÉVÉLATEUR DE TALENTS

Le Grand National a aussi révélé le Roméo de Marina van den Berghe. Vainqueur à Auvers en mai, le couple est 7e à Jablines. Additionnées à celle de Pierre Subileau et Sejlgaards Carlos, ces performances permettent à l'Ecurie Kineton Sprenger de monter sur la 2e marche du podium final, à égalité avec l'Ecurie Team Normandie qui a joué de malchance au fil de la saison. Après sa 2e place à Jardy début avril, Ludovic Henry a dû renoncer au Grand National en raison d'une blessure de Dartagnan. La suite des opérations est retombée sur les seules épaules de Jean-Philippe Siat qui s'est battu avec Tarski dan de Zuu-thoeve et Greystoke **3** pour maintenir l'équipe à flot.

■ KINETON PASSIER

La palme de la régularité revient à l'Ecurie Kineton Passier, gagnante du Grand National pour la 3e année consécutive. Cette fois, la victoire est essentiellement due à Rémy Issartel et Hilton du Clotobie, secondés par Julia Chevanne et Luciano 182. **4** Le cavalier

bourguignon l'emporte à Compiègne puis Jardy et termine 2e à Auvers. Au vrai, Kineton Passier avait partie gagnée avant même de courir Jablines. Mme Robiez, propriétaire de la sellerie Kineton et partenaire des Ecuries Kineton Passier et Kineton Sprenger, ne cachait pas sa joie au soir du concours de Jablines : « Etre partenaire de ces deux équipes est passionnant. Nous contribuons à fédérer les cavaliers et l'ambiance entre eux est excellente. Ils ne montent pas uniquement pour eux et se stimulent les uns les autres. Nos quatre cavaliers se connaissent bien et s'entraident. Ce serait bien s'il y avait moins d'individualisme dans cette discipline. Je pense que le Grand National y contribue. » Enchantée du circuit et des résultats obtenus, Mme Robiez reconduira ses deux équipes la saison prochaine, avec les mêmes cavaliers. Gageons qu'elle fera école car d'autres cavaliers, tels Catherine Henriquet ou Irina Heuls, sont espérés au sein de nouvelles écuries pour la saison prochaine.

Agnès Chardonnet

4-12 DÉCEMBRE 2010

Paris Nord Villepinte®

www.salon-cheval.com



novembre.com

JOURNÉE DU JEUNE ENTREPRENEUR

Jeudi 9 décembre 2010

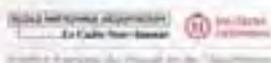
13h - 14h30

Espace Agora Cavadeos/L'Eperon

« Démarrer une activité équestre »

- Quels marchés ? Présenté par l'IFCE
- Développer son chiffre d'affaires : quels facteurs clés ? Présenté par la FFE
- Comment optimiser ses charges ? Présenté par le GPH
- Les atouts du statut agricole. Présenté par l'APCA

Le forum sera animé par Jean-Pierre Laborde



A ne pas manquer !

LE RENDEZ-VOUS MAJEUR DE L'HIVER PROPOSE 7 CARRIÈRES D'ANIMATIONS ET DE COMPÉTITIONS, PLUS DE 1 000 CHEVAUX, LE SPECTACLE DE LA NUIT DU CHEVAL, UN VILLAGE DÉDIÉ AUX ENFANTS AINSI QU'UNE OFFRE COMPLÈTE D'ÉQUIPEMENTS POUR LE CHEVAL ET LE CAVALIER AVEC PLUS DE 350 EXPOSANTS. TEMPS FORTS.

GUCCI MASTERS

DU 3 AU 5 DÉCEMBRE - HALL 5B.



Venez applaudir et côtoyer les meilleurs cavaliers du monde, dont le Français Kevin Staut, champion d'Europe, Eric Lamaze, champion Olympique et Jos Lansink, champion du Monde et vainqueur du Gucci Masters 2009.



CHAMPIONNAT DU MONDE DU CHEVAL ARABE

DU 10 AU 12 DÉCEMBRE - HALL 5B.



Les plus beaux chevaux de pur sang-arabe sont attendus pour cette édition exceptionnelle. Une centaine de chevaux seulement auront le privilège de participer au plus grand concours de beauté et d'élégance.

MASTER INTERNATIONAL DE VOLTIGE

LES 11 ET 12 DÉCEMBRE - HALL 5B.

Un format de compétition unique au monde où les meilleurs voltigeurs de la planète s'affrontent sur 2 programmes libres. Le jury sacrera les vainqueurs de l'édition 2010 dans 3 catégories : Homme, Femme, Équipe.

PARTICIPEZ AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE INDOOR

Pour sa première édition, l'Indoor de France réunira sur la Carrière Fédérale, Hall 5a, les épreuves suivantes :

PRO

CSO : championnat réservé aux chevaux de 7 ans

Amateur

CSO : Am1 / Am2 / Am3 / Am2 Propriétaires / Am2 Enseignants
Dressage : Am2 / Am3 / Amazone / Am1 Propriétaires / Am2 Enseignants
Hunter : Am 3

Ponam

CSO : Ponam A1 / Ponam 2 D / Ponam 3 Equipes (3 cavaliers)
Carrousel

Club

CSO : Club 1 / club 2
Voltige : Club 2 Equipes
Barrel Race

En parallèle des 20 titres de Champion de France décernés pendant les 9 jours de Salon, le Challenge des régions récompensera la région ayant

réuni le plus de couples performants sur l'ensemble des épreuves... que les meilleurs gagnent !

Conditions de participation :

Les engagements à l'Indoor de France sont ouverts aux meilleurs cavaliers des classements permanents au 5 novembre 2010.

CSO : 500 premiers du classement permanent
Dressage : 300 premiers du classement permanent
Hunter : 500 premiers du classement permanent
Barrel race : 500 premiers du classement permanent
Voltige : ouvert à tous

Les engagements à faire avant le 8 novembre sur FFEcompét ou FFE Club SIF expriment une candidature. La sélection finale sera réalisée sur la base des classements permanents et communiquée 48h après la clôture des engagements. Règlement et programme sur www.ffe.com.

Les épreuves pour tous

Cette année, le Salon met en avant les disciplines émergentes sur la Carrière Sports et Nature avec :
La Paris' Cup Equifeel Club
La Paris' Cup Equifun Club Pony
La Paris' Cup Trail club

Plus d'infos sur www.salon-cheval.com



MASTER INTERNATIONAL DE DRESSAGE

LES 7 ET 8 DÉCEMBRE - HALL 5B.

4 équipes de jeunes cavaliers, de 4 nations différentes seront en compétition lors du Concours de Dressage International. Reprises imposées et reprises libres sont au programme de ces deux jours de compétition.

PARIS'CUP DE REINING FFE NRHA

LES 11 ET 12 DÉCEMBRE - HALL 5A.

Cette compétition réunira les meilleurs cavaliers français de la discipline. Dépaysement et performances garantis !

PARIS'CUP D'ATTELAGE

LES 11 ET 12 DÉCEMBRE - HALL 5B.

Après le succès de sa première édition, la PARIS'CUP d'Attelage revient avec ses 4 équipes de 3 meneurs d'attelages de type différent : un attelage à 1, un attelage en paire et un attelage à 4.

LE RETOUR DE LA NUIT DU CHEVAL DE PARIS

LES 11 ET 12 DÉCEMBRE - HALL 5B.

Deux soirées exceptionnelles s'annoncent les vendredi 10 et samedi 11 décembre 2010 à partir de 20h30 dans le Hall 5b. Après une tournée triomphale en Europe et dans le Monde, et pour la première fois à Paris, Jean-François Pignon, acteur-dresseur du film Danse avec lui, investit le Parc de Paris Nord Villepinte avec

son spectacle équestre Liberta. Sur fond de musique latino et flamenco jouée en direct par l'orchestre Fuego de Rumba, Jean François sera accompagné par le trublion Pieric pour ce spectacle où les chevaux sont libres et en harmonie avec l'homme pendant 1 h 40 de poésie, de douceur, d'émotion et d'humour.

Tarifs et réservations sur www.salon-cheval.com

TREC DE PARIS ET SON TREC PEOPLE

LES 4 ET 5 DÉCEMBRE - HALL 5A.

Auréolés de leurs récents titres européens, les meilleurs Français de la discipline et des invités surprise s'affronteront sur une épreuve de type PTV.



EQUIRENCONTRES AVEF - MÉRIAL

La 2^e édition des Equirencontres AVEF - Mérial aura lieu le samedi 11 décembre, de 13h30 à 17h00, sur l'espace Agora Cavadeos / L'Eperon.

Au programme : 3 conférences sur La douleur chez le cheval : la percevoir, la combattre, Quel sol, pour quelle utilisation ? et Influence des sols sur les pathologies locomotrices.

Ces conférences seront suivies par une table ronde animée notamment par Eric Navet, Jean Teulère, Nicolas Touzaint et Jack Begaud. Les Equirencontres seront diffusées en direct sur FFE TV.

VENTE CAVALESCENCE

24 chevaux âgés de 3 à 14 ans et 12 poneys de 3 à 7 ans seront proposés lors de la prochaine vente Cavalescence – voir REF 116 p 30- pendant le Salon du Cheval de Paris. Ces équidés dont la moitié est destinée à la compétition club et amateur et l'autre à une destination loisirs ont tous été évalués sur le plan comportemental. Possibilité de les essayer pendant la durée du Salon sur une carrière à l'extérieur prévue à cet effet. Des bons cadeaux sur du matériel ou des stages seront offerts aux acheteurs. www.cavalescence.fr

A CHEVAL VERS UNE FORMATION

Les métiers du cheval seront à l'honneur cette année au Salon. Les exposants proposant des offres en lien avec l'orientation professionnelle équestre seront identifiés grâce au Parcours Métiers. Un cycle d'exposés A Cheval vers une formation se tiendra sur l'Espace Agora Cavadeos / L'Eperon le samedi 4 décembre. Il présentera les différentes carrières envisageables pour les jeunes qui se destinent à un métier dans le milieu du cheval. Enfin, le tout nouveau Guide des Métiers et de la Formation sera distribué en avant-première sur le salon après sa mise en ligne mi-novembre sur www.salon-cheval.com



Le Degré 3 étape vers le BPJEPS

DERNIERS NÉS DE LA FFE, LES DEGRÉS 3 ÉQUITATION ET TOURISME EQUESTRE PERMETTENT D'OBTENIR PAR ÉQUIVALENCE L'UC 9 – UNITÉ CAPITALISABLE DE TECHNIQUE ÉQUESTRE DU BPJEPS – DANS LES MENTIONS ÉQUITATION POUR LE PREMIER ET TOURISME EQUESTRE POUR LE DEUXIÈME.

Les 2 variantes du Degré 3 ont été créées pour rendre possible la validation de cette UC préalablement à l'entrée en formation. Des résultats obtenus en compétition permettent de valider des tests techniques composant le Degré 3 dans les disciplines visées par la mention.

DEGRÉS 1 ET 2

Les Degrés 1 et 2, créés au 1er janvier 2008, offrent déjà aux cavaliers un objectif d'approfondissement de leurs connaissances et com-

pétences et répondent à leur demande de diplôme délivré à la suite d'une évaluation rigoureuse et précise, effectuée par un jury régional extérieur au club, assurant à ces examens une certification homogène sur tout le territoire.

Les pré-requis de ces Degrés sont le Galop 4 pour le Degré 1, le Galop 7 pour le Degré 2.

DEGRÉ 3

Le *Degré 3 Équitation* valide chez un cavalier les compétences lui permettant de conduire et d'expliquer un travail à la longe ou aux longues rênes, d'utiliser rationnellement un cheval dans le cadre d'épreuves sportives ou de leur préparation, ainsi que d'évaluer un cheval au travers de son modèle, de ses aptitudes, de son comportement et de son dressage.

Il se compose de 5 tests :

1. Test de travail à pied
2. Test d'évaluation d'un cheval inconnu
3. Test de Dressage
4. Test de CSO
5. Test de Cross



Les Degrés 3 Équitation et Tourisme Équestre permettent d'obtenir par équivalence l'UC 9

©VercorsACheval-E.Minodier

EN SAVOIR PLUS

Applicables depuis le 15 septembre, les règlements sont consultables et téléchargeables en ligne. Rendez-vous sur le site internet de la FFE, rubrique Formations équestres / Diplômes de cavalier.

Renseignements :
FFE Formation
T 02 54 94 46 52
Mel formation@ffe.com

Les deux premiers tests se déroulent sous forme d'examen, le Test 3 de dressage et le Test 4 de CSO par la prise en compte de résultats de compétition ou sous forme

d'examen, le Cross – Test 5 – ne se valide que par le biais de la compétition.

► Le *Degré 3 Tourisme Équestre* valide chez un

Mentions équitation et tourisme équestre pour le Degré 3

	<i>Performances en compétition datant de moins de 3 ans à la date de la demande</i>	<i>Test(s) du Degré 3 obtenu(s) par équivalence</i>
	2 résultats de 64 % ou plus dans une reprise de dressage FFE de niveau Am 3 Préliminaire ou supérieure - sauf reprise libre.	Dressage : test 3
 	5 parcours sans faute dans une épreuve d'un niveau Amateur 2 GP ou supérieur sauf épreuves spéciales en CSO Ou 2 classements dans le premier quart d'épreuves hunter équitation AM2 GP ou épreuves GP Hunter de niveau supérieur.	Sauts d'obstacles : test 4
 	2 cross courus avec 5 pts maximum de pénalités dans une compétition de CCE AM 2 ou supérieure Ou 2 cross courus avec 5 pts maximum de pénalités dans une compétition CCE Préparatoire 3 (épreuve sur laquelle il est possible de ne courir que le test de cross).	Cross : test 5
	2 classements dans le premier quart d'une épreuve de CCE AM2 Grand Prix ou supérieure.	Dressage + Cso + Cross = Tests 3 + 4 + 5

	<i>Performances en compétition datant de moins de 3 ans à la date de la demande</i>	<i>Test(s) du Degré 3 TE obtenu(s) par équivalence</i>
 	2 résultats de 75 % ou plus obtenus en compétition de TREC Niveau Amateur Elite ou supérieur ou 2 résultats de 75 % ou plus obtenus en compétition de TREC : Épreuve spéciale PTV Niveau Amateur Elite ou supérieur.	PTV : test 3
 	2 classements dans le premier quart d'une épreuve de TREC Amateur Elite ou supérieur ou 2 classements dans le premier quart dans une épreuve spéciale POR de niveau Amateur Elite ou supérieur organisée conjointement à un TREC officiel du même niveau. Le classement pris en compte pour cette équivalence correspond à la performance du cavalier dans un classement général combinant les performances des engagés de la compétition de TREC sur le POR avec celui des cavaliers engagés dans l'épreuve spéciale POR.	POR : test 5

cavalier les compétences lui permettant de conduire et d'expliquer un travail aux longues rênes ou à la longe, d'utiliser rationnellement un cheval dans le cadre d'activités de tourisme équestre, de maîtriser l'orientation et la régularité des allures en extérieur ainsi que d'évaluer un cheval au travers de son modèle, de ses aptitudes, de son comportement et de son dressage pour

des activités d'équitation d'extérieur. Il se compose de 5 tests, dont certains peuvent être obtenus par équivalence de résultats en compétition :

1. Test de travail à pied
2. Test d'évaluation d'un cheval inconnu
3. Test sur un PTV
4. Test avec un cheval en main
5. Test d'orientation et de

régularité sur un POR
Les Tests 1, 2 et 4 se déroulent sous forme d'examen, le Test 3 de PTV par la validation de résultats en compétition ou sous forme d'examen, le Test 5 de POR ne se valide que par le biais de résultats obtenus en compétition de TREC.

PASSERELLES VERS LE BPJEPS

L'arrêté paru le 30 juillet 2010 accorde au Degré 3 des

équivalences avec le BPJEPS spécialité équestre : les détenteurs du Degré 3 Equitation obtiennent par équivalence les Exigences Préalables à l'entrée en formation et l'UC 9 dans la mention équitation et les détenteurs du Degré 3 de Tourisme Equestre obtiennent par équivalence les Exigences Préalables à l'entrée en formation et l'UC 9 dans la mention Tourisme Equestre. ■

Actualité des formations

MESURES TRANSITOIRES POUR LES CENTRES DE FORMATION, CARNET DE RANDONNÉE ÉLECTRONIQUE ET DOSSIERS DE VAE, TOUTES LES PRÉCISIONS DE FFE FORMATION.

Demander son agrément

Conformément au règlement, il faut être adhérent FFE depuis 2 ans minimum et disposer d'un formateur titulaire d'une des qualifications requises depuis deux ans minimum. Il faut être Poney Club de France pour l'agrément AP et Centre de Tourisme Equestre pour l'agrément ATE.

Des mesures transitoires s'appliquent depuis le 1er septembre 2010 pour les autres conditions à remplir. Rappel.

CENTRE DE FORMATION ATE

Agrément pour 3 ans :

100 licences, ou équivalents licence* en jours de randonnée, et 100 engagements, ou équivalents engagement*,



La plupart des clubs remplissent les conditions pour demander leur agrément comme centre de formation

© FFE Mairaud

en jours de randonnée, pour le millésime 2010 ou 2011. Agréments valables jusqu'au 31 décembre 2013.

Agrément provisoire :

50 licences, ou équivalents licence* en jours de randonnée, et 50 engagements, ou équivalents engagement*, en jours de randonnée, pour le millésime 2010 ou 2011. Agréments provisoires valables jusqu'au 31 août 2011.

CENTRE DE FORMATION ANIMATEUR PONEY

Agrément pour 3 ans : 100 licences et 100 engagements pour le millésime 2010 ou 2011. Agréments valables

jusqu'au 31 décembre 2013. Agrément provisoire : 100 licences et 50 engagements pour le millésime 2010 ou 2011. Agréments provisoires valables jusqu'au 31 août 2011.

Votre dossier VAE

Les dossiers de Validation des Acquis de l'Expérience, VAE, pour les titres à finalité professionnelle d'Animateur Poney et d'Accompagnateur de Tourisme Equestre sont disponibles et téléchargeables sur le site internet dans l'espace Formations équestres / Qualifications

professionnelles.

- Date de la commission d'étude 2011 : mercredi 15 juin
- Date limite de retour des dossiers complets : vendredi 15 avril

Renseignements :
FFE Formation
T 02 54 94 46 52
formation@ffe.com

Valider ses jours de randonnée

Le carnet de randonnée se conjugue désormais à l'électronique. Simple

PRATIQUE

Dossiers d'agrément téléchargeables en ligne sur le site FFE, rubrique Formations Equestres / Qualifications Professionnelles.

Renseignements :
FFE Formation
T 02 54 94 46 52
Mel_formation@ffe.com

* Equivalents jours de randonnées attestés par le carnet électronique :

- 10 journées de randonnées pour des cavaliers licenciés extérieurs au centre sont comptabilisées pour une licence,
- 1 journée de randonnée est comptabilisée pour un engagement. Une journée de randonnée ne peut être comptabilisée que pour une équivalence.

Animateur Poney et Accompagnateur de Tourisme Equestre

d'utilisation, il permet de valider les jours de randonnée effectués. L'ensemble des cavaliers ont accès au détail de leurs randonnées dans leur espace personnel, la page cavalier FFE. Chaque cavalier a également la possibilité d'imprimer une attestation de randonnée.

POURQUOI LES VALIDER ?

Pour entrer en formation ATE ou pour passer les brevets de tourisme équestre, comme le 1er Bivouac ou le Brevet de Randonneur de Bronze, le cavalier doit avoir effectué un certain nombre de jours de randonnée. Le contrôle de ces journées est simplifié par l'intermédiaire du carnet de randonnée électronique. Pour les centres de tourisme



©Vercors a cheval - E. Minodier

équestre qui souhaitent devenir centre agréé pour la formation ATE, des équivalents licences et engagements en compétition ont été mis en place, en fonction du nombre de journées de randonnée organisées. Le carnet de randonnée électronique permet tout

simplement de conserver une trace de toutes ses randonnées.

QUI PEUT LES VALIDER ?

Tous les encadrants - accompagnateur, guide ou enseignant - disposant d'un code examinateur valide peuvent saisir les journées de randonnée sur ce carnet.

Pour obtenir un code examinateur : formulaire de demande disponible sur www.ffe.com, Rubrique Enseignant.

COMMENT LES VALIDER ?

Le principe est le même que pour la saisie des Galops. Il faut s'identifier sur le site www.ffe.com,

FFE Club SIF, avec le n° de licence en identifiant et le code examinateur en mot de passe puis aller sur Carnets de randonnée dans l'espace Mon SIF.

Il suffit de renseigner le n° du club organisateur, les dates de la randonnée, son nom, le lieu. Il est également possible de mettre un descriptif de la randonnée. La saisie doit se faire dans les deux mois maximum suivant le dernier jour de la randonnée.

Il faut penser à se munir des numéros de licence des cavaliers ayant participé à la randonnée. Un module de recherche est également disponible. Une fois la randonnée validée, aucune modification n'est possible. Par exemple, on ne peut plus rajouter un participant. ■

Coordonnées FFE

CARNET D'ADRESSES

■ SITE DE LAMOTTE

Siège social : Parc Equestre
41600 Lamotte

FFE CLUB, RESSOURCES & QUALITÉ

☎ 02 54 94 46 21 - Fax 02 54 94 46 20

club@ffe.com

ressources@ffe.com

qualite@ffe.com

FFE COMMUNICATION & DÉVELOPPEMENT

☎ 02 54 94 46 71 - Fax 02 54 94 46 77

comdev@ffe.com

FFE COMPÉTITION

☎ 02 54 94 46 31 - Fax 02 54 94 46 30

competition@ffe.com

FFE FORMATION

☎ 02 54 94 46 52 - Fax 02 54 94 46 50

formation@ffe.com

FFE PARC

☎ 02 54 94 46 11 - Fax 02 54 94 46 10

parc@ffe.com

FFE TOURISME/CNTE

☎ 02 54 94 46 80 - Fax 02 54 94 46 81

tourisme@ffe.com

■ SITE DE BOULOGNE

81, avenue E. Vaillant
92517 Boulogne Cedex

FFE AFFAIRES GÉNÉRALES

☎ 01 58 17 58 17 - Fax 01 58 17 58 00

direction@ffe.com

FFE HAUT NIVEAU

☎ 01 58 17 58 17 - Fax 01 58 17 58 53

hautniveau@ffe.com

■ SITE DE LA VILLETTE

9, boulevard Macdonald
75019 Paris

FFE COMPET

☎ 01 44 65 28 80 - Fax 01 44 65 28 92

ffecompet@ffe.com

ADRESSES UTILES

FEI

Avenue de Rumine 37
CH1005 Lausanne / Suisse
☎ 00 41 21 310 47 47
Fax 00 42 21 310 47 60

GENERALI CABINET PEZANT

BP 3032 - 14017 Caen Cedex 2
☎ 02 31 06 11 60 - Fax 02 31 94 24 74

caen@agence.generalif.fr

GHN

12, avenue de la République
41600 Lamotte
☎ 02 54 83 02 02 - Fax 02 54 83 02 03

infos@ghn.com.fr

IFCE - ENE

Terrefort Saint Hilaire-Saint Florent
BP 207 - 49400 Saumur
☎ 02 41 53 50 50 - Fax 02 41 67 63 08

stages-ene@cadrenoir.fr

IFCE - SIRE

BP 3 / 19231 Arnac-Pompadour Cedex
☎ 08 11 90 21 31 - Fax 05 55 73 94 83

Site Internet :

www.haras-nationaux.fr

SIF

14490 Litteau
☎ 02 31 51 21 10 - Fax 02 31 51 21 15

Fax réservé pour les formulaires de validation de licence compétition



©FFE/DL

Votre espace Ressources

LE SERVICE CLUB FFE S'ÉLARGIT AVEC L'ARRIVÉE DE DEUX NOUVEAUX SERVICES : FFE RESSOURCES ET FFE QUALITÉ. PRÉSENTATION.

FFE Ressources offre aux dirigeants d'établissements équestres adhérents à la FFE des réponses juridiques et économiques. FFE Qualité accompagne la démarche qualité des adhérents. Cette recomposition des services vise à développer de nouveaux outils pour l'accueil et la mise en conformité des nouveaux établissements, comme la publication de fiches techniques et économiques et le développement de futures marques fédérales.

AVIS D'ATTRIBUTION

L'avis d'appel public à concurrence n°1 paru dans la Ref du mois de mai 2010 a été déclaré infructueux.

Suite à l'appel public à concurrence n°2 paru dans la Ref du mois de mai 2010, la FFE a passé une convention avec la société Parcours pour l'organisation et le suivi de son service chargé de l'accompagnement économique et social de ses adhérents.

La société Parcours a confié une grande partie de cette mission à Jean Marc Lassus

ACCÈS

FFE Ressources met à votre disposition courant novembre son espace Ressources sur le site www.ffe.com. Cet espace est réservé aux adhérents FFE. Pour y avoir accès, il suffit de s'identifier avec ses codes FFE habituels, les mêmes que pour prendre des licences. L'ouverture du site a été l'occasion de créer de nouveaux outils répondant aux besoins actuels.

PAGE D'ACCUEIL

Vous trouverez à la page d'accueil les actualités juridiques liées aux activités des établissements équestres. L'espace compte 7 rubriques thématiques dont les noms s'affichent en haut de page. Revue de détail.

ACCUEIL DU PUBLIC

Cette rubrique contient des explications sur les obligations des établissements recevant du public avec des exemples d'affiches utiles pour le club ainsi que la manière de les remplir. Vous trouverez également toutes les informations relatives à la sécurité du public avec des fiches techniques concernant le registre de sécurité et le port du casque.

EQUIDÉS

Vous trouverez dans cette rubrique des outils de gestion de votre cavalerie avec



Tout savoir sur la réglementation concernant les équidés

© FFE-DL

des modèles de contrats à télécharger : pension, prêt à usage, location, exploitation, vente, ainsi que toutes les informations juridiques liées au transport, à l'identification, à la carte de propriété et au registre des équidés.

INSTALLATIONS

La rubrique Installations regroupe toutes les informations juridiques relatives aux installations : construction, location, agrandissement, hygiène et sécurité.

SOCIAL

Cette rubrique concerne la gestion des salariés avec des outils pour les recruter, les embaucher et les former. Vous pourrez également trouver des fiches concernant le statut des bénévoles et des exploitants non salariés.

GESTION

La rubrique regroupe tout ce qui concerne la gestion courante, la fiscalité, les assurances et la gestion des risques: impayés, responsabilité...

ACTIVITÉS

Les informations concernant les activités développées par un établissement équestre, de l'enseignement au dressage d'équidés en passant par la l'organisation de manifestations ou de séjours et la restauration, sont regroupées dans cette rubrique.

DOCUMENTS ET MODÈLES

Cette rubrique regroupe des modèles de contrat à télécharger ainsi que des fiches techniques faisant le point dans un style clair et accessible sur des questions juridiques clés comme la TVA ou la responsabilité en cas d'accident. ■

Nouvelle équipe



©FFE/FFR

Constance, Marie-Carol et Isabelle

FFE Ressources, ce sont 3 juristes à votre disposition pour vous guider vers les bonnes démarches dans les domaines juridique, fiscal et social. Récemment recrutées, Constance Popineau, Marie-Carol Feigenspan et Isabelle Defossez, ont commencé par réaliser leur outil de travail, en étudiant la réglementation pour produire fiches techniques et modèles utiles. Cette première tâche s'est concrétisée avec la réalisation de l'espace internet dont vous venez de lire la présentation. Ce sont elles aussi qui rédigent désormais la rubrique économique de La Ref. En cas de besoin, vous pouvez les contacter via FFE Club au 02 54 94 46 21, de 14h à 18h, ou leur adresser votre question par Mel à ressources@ffe.com



La page d'accueil Ressources et Qualité

Labels Qualité

FFE QUALITÉ ASSURE Désormais les MISSIONS PRÉCÉDEMMENT CONFIÉES À CHEVAL QUALITÉ FRANCE.

Vous pouvez contacter Xavier Tirant et Karine Lacombe au 02 54 94 46 14 pour initier une démarche qualité : Ecole Française d'Équitation, Centre de Tourisme Équestre, Ecurie de Compétition, ou pour valoriser une spécialité comme Equihandi ou Site d'Excellence Sportive.

Mel qualite@ffe.com



©FFE/PSV



©E.Kroll

Les 8 marques qualité FFE garantissent aux usagers qu'ils sont dans un établissement dont les installations, l'encadrement et les activités sont conformes aux cahiers des charges définis par la FFE.

ÉCOLE FRANÇAISE D'ÉQUITATION

S'initier, se perfectionner à poney ou à cheval, pratiquer la compétition club.

LES ÉCOLES FRANÇAISES D'ÉQUITATION PEUVENT AVOIR 4 SPÉCIALISATIONS

D'ACTIVITÉS : Poney Club de France, Cheval Club de France, Equihandi Mental et Equihandi Moteur et sensoriel.

CENTRE DE TOURISME ÉQUESTRE

S'initier à l'équitation de pleine nature, se promener et randonner.

ÉCURIE DE COMPÉTITION

Réaliser son projet sportif, valoriser son cheval en compétition.

SITE D'EXCELLENCE SPORTIVE

Intégrer un parcours d'excellence sportive tout en suivant un projet scolaire classique et adapté.



Mémo de l'organisateur

LE RÈGLEMENT DES COMPÉTITIONS DÉFINIT LES OBLIGATIONS SPORTIVES DE L'ORGANISATEUR. S'Y AJOUTENT LES OBLIGATIONS LÉGALES LIÉES À L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS ACCUEILLANT DU PUBLIC.

SIMPLE COMME UN CONCOURS FFE

Organiser un concours dans le cadre fédéral vous permet d'être exonéré de déclaration préalable à l'autorité administrative, du fait de la délégation du Ministère de la Santé et des Sports à la FFE. Vous n'avez à effectuer, le cas échéant, que les formalités concernant l'utilisation de la voie publique. Sur un concours déclaré dans une DUC, autorisé par la FFE et intégré au calendrier fédéral, le listing FFE recensant les équidés et cavaliers engagés est reconnu comme registre. En outre, sur un concours officiel FFE, la licence vous permet de justifier d'une assurance dommage corporel et responsabilité civile de tous les cavaliers engagés.

Affichez les prix des produits vendus à la buvette ainsi que l'interdiction de vente d'alcool pour les mineurs et l'interdiction de fumer. Vous pourrez trouver à cet effet des modèles d'affiches d'interdiction de fumer et d'interdiction de vente d'alcool pour les mineurs conformes au décret du 15 novembre 2006 et à l'arrêté du 27 janvier 2010 sur l'espace ressources www.ffe.com



A contrario, toute manifestation sportive qui n'est pas organisée ou autorisée par la fédération doit faire l'objet d'une déclaration à la Préfecture un mois au moins avant la date de la manifestation. L'organisateur ne respectant pas cette obligation de déclaration risque un an d'emprisonnement et 15 000 euros d'amende (Art. L.331-3 Code du sport). Un registre des équidés réunis doit être établi et archivé pendant 5 ans. Rappel : toute compétition équestre donnant lieu à remise de prix en argent ou en nature dont la valeur excède 3000 euros, doit obtenir l'autorisation de la fédération délégataire concernée, à savoir la FFE pour les compétitions équestres (Art. L.331-5 du Code du sport).

EXTENSION D'ASSURANCE

L'organisation de manifestations sportives est une activité annexe des établissements équestres, elle n'est pas couverte par l'assurance responsabilité civile profes-

sionnelle de centre équestre, en conséquence, une demande d'extension d'assurance est à effectuer auprès de votre assureur avant le concours.

DÉCLARATION SACEM

L'utilisation de musique enregistrée ou de musique d'un groupe pour un concours, nécessite l'obtention d'une autorisation de la SACEM au titre des droits d'auteur, à moins que les titres diffusés ne soient libres de droits.

Au moins 15 jours avant chaque concours, vous devez remplir un formulaire disponible sur le site de la SACEM www.sacem.fr ou auprès de la délégation régionale SACEM. La FFE a signé un protocole d'accord avec la SACEM qui vous permet d'obtenir une réduction sur le coût du forfait droit d'auteur. Vous devez indiquer sur le formulaire le nom de la fédération – soit la FFE – ainsi que votre date de début et de fin d'affiliation ou d'adhésion à la FFE, soit pour le millésime 2011 depuis votre date

d'affiliation ou d'adhésion jusqu'au 31 décembre 2011.

Attention, si vous ne déclarez pas votre manifestation préalablement, ou si vous n'adrez pas votre règlement avant le concours, une tarification majorée sera appliquée.

AUTORISATION DE BUVETTE

Un organisateur installant une buvette lors d'un concours doit se conformer à la réglementation définie par le Code de la santé publique et le Code du sport.

Si la vente de boissons sans alcool est possible moyennant l'obtention d'une licence 1 de débit de boisson auprès de l'administration des impôts, il est en principe interdit dans tous les établissements sportifs de vendre et de distribuer des boissons des groupes 2 à 5, c'est-à-dire des boissons qui comportent des traces d'alcool supérieures à 1,2 degré. Il existe cependant des aménagements.

Des dérogations peuvent être accordées par le maire de la commune aux associations agréées pour un débit de boisson et de restauration temporaire. L'organisateur désirant ouvrir une buvette pendant un concours doit en faire la demande par écrit au moins trois mois avant l'évènement. Cette durée peut être réduite à 15 jours en cas de manifestation exceptionnelle.

DÉROGATION LICENCE BOISSONS

La dérogation ne peut être obtenue que par des associations sportives agréées (voir encadré ci-dessous) dans la limite de 10 autorisations temporaires par an, d'une durée maximale de 48 heures par dérogation. Ainsi, un organisateur professionnel ou une association organisatrice de concours non agréée ne peuvent pas bénéficier de ce régime dérogatoire.

La demande précisera la date et la nature de l'événement pour lequel une dérogation est sollicitée, ainsi que les conditions de fonctionnement du débit de boissons, les horaires d'ouverture souhaités et les catégories de boissons concernées. Cette dérogation donne droit à la vente de boisson des groupes 2 & 3 uniquement, ce qui permet par exemple de vendre de la bière et du vin. Attention toutefois, la vente d'al-

cool aux mineurs de moins de 18 ans est interdite.

UTILISATION DE LA VOIE PUBLIQUE

Lorsqu'une épreuve utilise la voie publique, l'organisateur doit au préalable consulter les maires des communes traversées et ensuite effectuer auprès du préfet une déclaration ou une demande d'autorisation selon le type de compétition. Il existe des conditions relatives à la qualité de l'organisateur et aux conditions d'assurances. Un

formulaire de déclaration ou d'autorisation peut être demandé auprès des services de la jeunesse et des sports de la direction départementale de la cohésion sociale. La démarche doit être effectuée dans un délai compris entre 1 et 3 mois en fonction de la compétition et de l'étendue du parcours de l'épreuve. Pour savoir si votre compétition relève de la déclaration ou de l'autorisation, consultez la rubrique « Activités » de l'espace « Ressources » du site www.ffe.com. ■

RÉFÉRENCES JURIDIQUES

Articles L.331-2, L.331-3, R.331-6s et A.331-6 du Code du sport (déclaration des manifestations sportives)

Article L.121-4 du Code du sport (associations agréées)

Article L.3335-4 du Code de la santé publique (buvette)

Accord FFE /SACEM du 6 novembre 1995 (musique)

Arrêté du 27 janvier 2010 concernant l'interdiction de boissons alcoolisées pour les mineurs

Décret du 15 novembre 2006 relatif à l'interdiction de fumer dans des lieux publics.

Association sportive agréée

POUR OBTENIR UN AGRÉMENT, UNE ASSOCIATION SPORTIVE DOIT RÉPONDRE AUX CONDITIONS SUIVANTES ET EN FAIRE LA DEMANDE EN PRÉFECTURE.

- Être affilié à la Fédération Française d'Équitation,
 - Avoir un mode de fonctionnement démocratique,
 - Respecter une transparence financière dans sa gestion, ce qui implique de prévoir, entre autres, dans les statuts, l'envoi des comptes de l'association chaque année au Préfet du département, s'ils ne sont pas publiés au Journal Officiel,
 - Respecter l'égal accès des femmes et des hommes à ses instances dirigeantes,
 - Se conformer aux droits de la défense en cas de procédure disciplinaire,
 - L'absence de toute discrimination dans l'organisation et la vie de l'association.
- La demande doit être adressée au Préfet du département du siège de l'association, Elle doit être accompagnée d'un exemplaire des statuts et du règlement intérieur, des procès-verbaux des 3 dernières assemblées, des bilans et

comptes d'exploitation des 3 derniers exercices et de la justification de l'affiliation à la Fédération.

Les associations agréées doivent envoyer chaque année un rapport moral relatant les activités de l'association au Préfet de leur département.

Cet agrément de l'association permet d'obtenir des subventions de l'Etat et d'obtenir l'autorisation temporaire de débit de boisson. ■

Rétro-planning des principales démarches

QUELLE DÉMARCHE ? QUAND ?

DUC

Avant le 15 novembre

Demande d'autorisation buvette en mairie

3 mois avant le concours

Déclaration de compétition sur la voie publique

Autorisation : entre 3 mois et 6 semaines
Déclaration : 1 mois avant le concours

Déclaration SACEM

15 jours avant le concours

Demande d'extension d'assurance

Avant le concours

Prévenir les pompiers

Avant le concours

PRATIQUE

Une question ? N'hésitez pas contacter les juristes du service Ressources à FFE Club au 02 54 94 46 21 entre 14h et 18h ou consultez l'espace « Ressources » du site www.ffe.com

Photovoltaïque : De l'aubaine à la prudence

DE 2006 À 2009, EDF AVAIT L'OBLIGATION DE RACHETER LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ D'UNE INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE JUSQU'À 60,18 CENTIMES LE KWH. CEPENDANT, L'EFFET D'AUBAINE POUR LES INVESTISSEURS EST STOPPÉ NET EN 2010.

BÂTIMENTS D'ENSEIGNEMENT

Le prix de rachat fixé à 58 centimes pour les « bâtiments d'enseignement » avait permis de lancer des études et des projets de financement en partant du principe que nos manèges sont des bâtiments d'enseignement en référence aux codes APE d'activités sportives attribués à un très grand nombre d'établissements équestres. Mais finalement, une note de la Direction Générale de l'Energie et du Climat dépendant du Ministère de l'Ecologie, de l'Environnement, du Développement Durable et



de la Mer, qui n'a pas été diffusée au grand public, précise que les établissements sportifs couverts, tels que les manèges des centres équestres ou les patinoires ne sont pas considérés comme des bâtiments d'enseignement.

PRUDENCE

La prudence s'impose désormais pour de futurs projets car le seul prix de rachat certain jusqu'à 2012 est désormais de 44 centimes avec la prime d'intégration au bâti, sous réserve d'une évolution toujours possible à court terme.

Etudiez bien les conditions de la prime d'intégration

FISCALITÉ

Pour les entreprises équestres qui sont soumises au régime d'imposition agricole « au réel », les recettes tirées du photovoltaïque majorées des autres recettes accessoires comme par exemple la restauration ou l'hébergement, ne doivent pas excéder ni 50 % des recettes tirées des activités agricoles, ni 100 000€. Au delà de ces seuils, l'exploitant pourra soit opter pour le régime fiscal de la micro entreprise BIC jusqu'à 80 000 € de chiffre d'affaires hors taxe, soit s'acquitter des impôts et taxes habituels d'une entreprise commerciale. ■

RÉFÉRENCES JURIDIQUES

Arrêté du 31 août 2010 fixant les conditions d'achat de l'électricité photovoltaïque : www.legifrance.gouv.fr

Toutes les informations actualisées : www.developpement-durable.gouv.fr

CDD senior

LE RECOURS AU CDD SENIOR EST DÉSORMAIS POSSIBLE, POUR LES PROFESSIONS AGRICOLES.

Rappel : une embauche doit se faire obligatoirement en contrat à durée indéterminée, CDI. Les cas de recours au CDD sont limitativement énumérés par la loi:

1. Remplacement d'un salarié absent ou du chef d'entreprise
2. Accroissement temporaire d'activité
3. Travail saisonnier.

Dorénavant, les employeurs agricoles peuvent également avoir recours au CDD pour

l'embauche d'une personne demandeuse d'emploi qui ne peut bénéficier d'une retraite à taux plein, car il lui manque au maximum 8 trimestres de cotisations tous régimes confondus. Ce contrat vise les salariés des professions agricoles, à l'exception des personnels enseignants des établissements d'enseignement et de formation professionnelle agricoles privés.

Ce contrat peut être conclu pour une durée maximale de 24 mois sans pouvoir être renouvelé. ■



© FFEPFV

RÉFÉRENCES JURIDIQUES

Article L.1242-2 du Code du travail et décret n°2010-1086 du 14 septembre 2010

Guichet unique

LA CHAMBRE D'AGRICULTURE ASSUME DÉSORMAIS LES COMPÉTENCES DE CENTRE DE FORMALITÉS DES ENTREPRISES.

Depuis l'entrée en vigueur de la Directive services, le guichet unique pour la création d'entreprise, quelle que soit la forme juridique de l'établissement, entreprise, société ou association, est la chambre d'agriculture. Consulter le site www.guichet-entreprises.fr

Le guichet unique permet d'effectuer :

- La demande d'autorisation ou de déclaration d'exploiter une structure agricole qui est requise lors d'un agrandissement ou de l'arrivée d'un nouvel associé.
- La déclaration d'éducateur sportif pour que les enseignants d'équitation obtiennent une carte professionnelle.
- La déclaration d'établissement d'activités physiques et sportives, EAPS.
- Le recensement d'un équipement sportif.
- La déclaration de lieu de détention d'équidés.
- La demande d'immatriculation pour les ventes de séjours, de voyages ou de forfaits touristiques qui sera transmise à ATOUT-France.
- La demande d'autorisation ou la déclaration pour les manifestations sportives sur la voie publique.
- La déclaration d'entreprise auprès de divers organismes et administrations, dont les services fiscaux et sociaux, via le CFE.
- L'enregistrement des statuts de société.

Site Internet : www.guichet-entreprises.fr

RÉFÉRENCES JURIDIQUES

Directive européenne n°2006/123/CE du 12 décembre 2006 - Note de service de la DGPAAT du 26 juillet 2010



KIT PÉDAGOGIQUE

Ouvrages rédigés par la Commission Pédagogique du Pony Club de France.

Prépare tes Galops 1, 2 & 3 avec L'écho des poneys!

Renseigne-toi dans ton Pony-club!

Des manuels de préparation de Galops à l'attention des plus jeunes cavaliers!

En vente sur www.lechodesponeys.com

BONUS
En bonus, des jeux et un auto test te permettront de vérifier et approfondir tes connaissances!

Avec un format pratique, une maquette aérée, des illustrations simples et colorées, une approche simplifiée des notions et des mots compliqués, tu comprendras et apprendras facilement le programme officiel.

REF	ARTICLES PÉDAGOGIE	PRIX	QTE	TOTAL
LI03	De l'enfant au cavalier	20,00 €		
LI26	Du cavalier à l'enseignant	20,00 €		
LI40	De l'adulte au cavalier	20,00 €		
LI05	L'équitation par le jeu	23,00 €		
LI07	L'évaluation des quatre premiers galops	5,34 €		
LI09	L'école au pony-club	23,00 €		
LI08	Poney découverte	16,00 €		
LI17	Modèle et allures	14,00 €		
LI18	Culture équestre	20,00 €		
KIT	Kit Pédagogie : De l'enfant au cavalier, Du cavalier à l'enseignant, De l'adulte au cavalier, L'équitation par le jeu	au lieu de 82,87 €	75,00 €	

POUR VOS ÉLÈVES

LI44	1er Galop, 1 exemplaire	4,00 €		
LI45	1er Galop, les 10 exemplaires	25,00 €		
LI46	1er Galop, les 20 exemplaires	43,00 €		
LI47	1er Galop, les 30 exemplaires	48,00 €		
LI48	1er Galop, à l'unité à partir de 30	1,60 €		
LI50	2ème Galop, 1 exemplaire	4,00 €		
LI51	2ème Galop, les 10 exemplaires	25,00 €		
LI52	2ème Galop, les 20 exemplaires	43,00 €		
LI53	2ème Galop, les 30 exemplaires	48,00 €		
LI54	2ème Galop, à l'unité à partir de 30	1,60 €		
LI60	3ème Galop, 1 exemplaire	4,00 €		
LI61	3ème Galop, les 10 exemplaires	25,00 €		
LI62	3ème Galop, les 20 exemplaires	43,00 €		
LI63	3ème Galop, les 30 exemplaires	48,00 €		
LI64	3ème Galop, à l'unité à partir de 30	1,60 €		
LI10	Poney soleil, à l'unité	3,00 €		
LI11	Poney soleil, les 10 exemplaires	19,00 €		
LI12	Poney soleil, les 20 exemplaires	32,00 €		
LI13	Poney soleil, les 30 exemplaires	36,00 €		
LI15	Poney soleil, l'unité à partir de 30 exemp.	1,20 €		

PROMOTION CLUBS

BD02	100 invitations Baptême Poney	9,50 €		
BD03	100 diplômes Baptême Poney	17,00 €		
BD06	Affiches : Le poney, le plus belle conquête de l'enfant, les 50	19,00 €		

FRAIS DE PORT*

DI02	Participation aux frais d'expédition	7,00 €	1	7,00
------	--------------------------------------	--------	---	------

TOTAL DE LA COMMANDE

Vivez à fond la Saison Poney 2011 avec L'Écho!

Pour répondre à votre passion de l'équitation, des poneys, des animaux, des belles images, des jeux... Pour vous informer sur les races, l'actualité, les règlements sportifs...

Et pour ne rien manquer de l'actu poney et des potins du moment :
Abonnez-vous sans tarder à L'écho des poneys!

D'autres CADEAUX sur : www.lechodesponeys.com

L'ÉCHO DES PONEYS

*ABONNEMENT 1 AN 45,00 €
En cadeau : le Sac Poney

*ABONNEMENT 2 ANS 80,00 €
En cadeau : le Sac Poney + la calculatrice

VOS COORDONNÉES

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Code Postal _____ Ville _____

Tel. _____

Je joins mon règlement : par chèque ou par carte bancaire :

Limite de validité : _____ Signatures : _____

Cryptogramme : _____
(3 derniers chiffres ou les 4 derniers au dos de votre carte)

Frais Expédition Étranger / Dun Tom / rose scroller

De nouveaux services pour vous simplifier le web

AVEC PLUS DE 2 000 SITES DE CLUBS ET COMITÉS CRÉÉS AVEC L'OUTIL FFE, LE MAILLAGE INTERNET DE L'OFFRE D'ÉQUITATION EN FRANCE TEND À SE DENSIFIER. POUR TOUJOURS PLUS DE SIMPLICITÉ D'UTILISATION ET D'EFFICACITÉ, DE NOUVEAUX SERVICES ET OUTILS ONT ÉTÉ DÉVELOPPÉS. A VOS SOURIS...



FLUX RSS

Le flux RSS permet de tenir au courant les internautes des dernières nouveautés. Dorénavant, vous avez l'opportunité de l'appliquer aux principaux modules d'information de votre site. Il suffit à l'internaute de s'abonner en cliquant sur l'icône RSS visible dans la barre d'adresse du navigateur, lorsqu'il consulte votre site.

Vous trouverez la liste des modules diffusés dans votre flux en cliquant sur *Mon Flux RSS* accessible depuis la partie application de l'administration de votre site. Pour ajouter ou supprimer un module de votre flux, parcourez votre arborescence, et dans la gestion de contenu d'une page, cliquez sur l'icône RSS. Vous pouvez également choisir de ne plus diffuser un module directement dans la liste des modules diffusés à partir de *Mon flux RSS*.

permet de supprimer tous ceux qui sont obsolètes. Cette nouvelle application évite de surcharger votre serveur et facilite la navigation. Attention à la dénomination de vos fichiers pour éviter les suppressions par erreur. Penser notamment à mettre l'année.

tions de vidéos. Finies les séries de « clic » pour remonter le nouveau module dont vous êtes si fiers en tête de page.

LECTEURS EXPORTABLES

Agrémentez votre site de vidéos grâce à la banque de vidéos disponible sur FFE TV : <http://www.ffe.com/FFE-TV> avec plusieurs chaînes : Grand National, Parc Equestre Fédéral, Equipes de France... Vous pouvez également réaliser votre propre chaîne en créant un compte YouTube ou Daily Motion dans lequel vous insérez vos propres vidéos ou celles de vos cavaliers. Profitez-en pour communiquer sur un événement ou sur une discipline que vous souhaitez développer. Rien de plus simple. Insérez un module lecteur exportable à votre page de promotion, récupérez le code HTML du lecteur et insérez-le dans le cadre dédié du module.

TRIER LES ALBUMS

Les modules *Album photos* et



Lecteurs vidéo rencontrent un vif succès. Deux facilités ont été ajoutées. Dans l'administration, le nom de l'album s'affiche désormais pour faciliter le rangement des pages d'albums photos et un numéro dans la colonne *Ordonner* permet de choisir l'ordre facilement, sans avoir à cliquer sur les flèches qui ne permettent de changer que d'une place. La même facilité a été ajoutée aux lecteurs vidéos pour faire facilement des pages avec des collec-



CRÉATION

Rejoignez les 2 000 centres équestres qui ont déjà créé leur site en *ffe.com*. Pour cela, rien de plus simple. Identifiez-vous à la page d'accueil de FFE Club SIF, puis allez sur Choisir Mon site web ou saisissez <http://www.club.ffe.com> dans la barre d'adresse de votre navigateur et identifiez-vous avec vos codes FFE : identifiant à 7 chiffres, code postal + 2 numéros, et code secret. Validez pour accéder à la page suivante, et laissez vous guider pas à pas. Toutes les informations complémentaires sur <http://www.developpement.ffe.com/>.

VIDANGE SERVEUR



Afin de faciliter la gestion des fichiers hébergés sur les serveurs dédiés de vos sites, une nouvelle entrée est accessible depuis la partie arborescence de l'administration : *Mes fichiers téléversés*. En cliquant dessus, vous verrez s'afficher l'ensemble des fichiers téléchargés, classés en 2 catégories : textes et images. La croix rouge sur la droite vous

La sécurité en concours complet

LE CONCOURS COMPLET D'ÉQUITATION EST L'ÉPREUVE ÉQUESTRE OÙ LE RISQUE TRAUMATIQUE EST MAJORÉ. UNE ÉTUDE A ÉTÉ MENÉE PAR LE MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SPORTS, L'INSTITUT DE RECHERCHE BIOMÉDICALE ET D'ÉPIDÉMIOLOGIE DU SPORT, IRMES, L'INSTITUT DE VEILLE SANITAIRE ET LA FFE, AFIN DE DÉCRIRE LES BLESSURES, LES BLESSÉS AINSI QUE LES CIRCONSTANCES DE SURVENUE DE LA CHUTE. SYNTHÈSE DE PHILIPPE KAROUBI.

DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE

L'enquête s'est déroulée du 1er janvier au 23 août 2009. Elle concernait tous les cavaliers victimes d'une chute survenue sur le cross de concours nationaux sélectionnés, c'est à dire 100% des concours du circuit Grand National, 75% des Championnats de France, 50% de la tournée des As. Un questionnaire Epreuve et un questionnaire Blessure ont été remplis par le président du jury et/ou le médecin. Pour chaque chute, plusieurs éléments étaient notés, concernant le cavalier - âge, niveau équestre, sexe, fréquence de la pratique équestre -, les conditions météorologiques, le type et le numéro de l'obstacle, l'heure de la chute, la gravité. A chaque concours, le nombre de participants était répertorié.

L'ensemble de ces éléments a permis d'analyser les circonstances des accidents et d'affiner le risque de chute, non pas en données brutes,

mais en le rapportant au nombre d'heures d'exposition au risque.

LES RÉSULTATS

Au total, 128 chutes ont été constatées parmi les 2 548 compétiteurs ayant participé aux 79 épreuves traitées. Dans 19% des cas, le cavalier et le cheval ont chuté ensemble. Les cavaliers étaient jeunes, expérimentés, 49% d'entre eux ont le Galop 7 et plus, dans un rapport de 3 femmes pour 1 homme - chutes : 97 femmes pour 31 hommes. Partants : 1 832 femmes pour 716 hommes. Cinq blessures ont été classées comme de gravité modérée à sévère. Ces dernières sont survenues 3 fois plus souvent sur des parcours dont la vitesse égalait ou dépassait 500m/min, 8,33m/sec. Il n'y a pas eu d'accident fatal. Le risque de chute est évalué à 50,2/1 000 participants ou 2,9/1 000 efforts de sauts d'obstacles. Le risque de blessure sérieuse est estimé



Cross : 1 chute sur 2 est liée à l'eau

à 2/1 000 partants ou 30,5/1 000 heures de compétition. Dans 71% des cas, un obstacle a été à l'origine de la chute, 56% suite à un refus ou une dérobade. L'obstacle était associé à l'eau dans près d'un cas sur deux. Les types d'obstacles les plus souvent rencontrés étaient l'oxer, 45%, le fossé, 26% et le rond 14%. 37% des cavaliers désarçonnés se classaient dans le dernier quart à l'issue du dressage.

EN CONCLUSION

Le risque de survenue d'une blessure modérée à sévère sur un parcours de cross est

évalué à 30 sur 1000 heures de compétition. À l'inverse de plusieurs résultats d'études épidémiologiques englobant différentes disciplines équestres, nous constatons ici que les femmes ne sont pas une population à risque. Par conséquent la prévention du risque de chute ne doit pas cibler les cavalières mais bien concerner l'ensemble des compétiteurs. Elle nécessite l'action coordonnée des différents intervenants, officiels et organisateurs, bénévoles, constructeurs des parcours, équipementiers, entraîneurs, cavaliers, médecins, vétérinaires. ■

Docteur P. Karoubi

Macon mise sur le cheval

Depuis la fin de l'année dernière, la ville de Macon fait appel au cheval pour développer de nouveaux projets. Elle a tout d'abord mis en place un véhicule hippomobile pour l'arrosage des bacs à fleur et la collecte des corbeilles à déchets en ville.

Du 19 au 22 août, la ville a organisé son 1er CSI 2* au CH de Chainré. Le prochain pari est de créer un pôle régional spécialisé dans l'équitation handisport au sein du club municipal de Chainré. Des travaux y sont actuellement effectués pour l'accueil des personnes handicapées.



Macon : le véhicule hippomobile

©Ville de Macon - Patrick Georget

SMARTBOX SE MET À L'ÉQUITATION



L'équitation a le vent en poupe auprès des ados : elle figure parmi les 5 coffrets Smartbox destinés aux jeunes. Horse & Co propose des séances d'équitation pour débutants ou confirmés, saut d'obstacles, dressage ou encore voltige.

www.smartbox.com

ACADÉMIE DU SPECTACLE ÉQUESTRE

Au programme de l'Académie du spectacle équestre de Versailles, jusqu'au 19 décembre : La Voie de l'Ecuyer Opus 2010, comprenant le carrousel des lusitaniens, sorraïas aux longues rênes, escrime à cheval et improvisation équestre, le tout sur des musiques de JS Bach, et Les Matinales des Ecuyers, dressage de haute école et escrime à cheval. Tarif réduit pour les licenciés FFE 2011.

www.acadequestre.fr

EXPOSITION CALAMITY JANE

L'Adresse Musée de la Poste à Paris 15e arr. propose jusqu'au 12 mars 2011, une exposition consacrée à Calamity Jane, présentant notamment des extraits de correspondance de cette figure emblématique de l'Ouest américain. A l'occasion de cette exposition, un collectionneur de 4 timbres-poste sur le thème de Calamity Jane est édité.

www.ladressemuseedelaposte.fr

CHEVAL ATTITUDE



Le magazine Cheval Attitude renaît sous la forme d'un portail internet où une partie des articles est accessible gratuitement, l'autre sur abonnement ou par achat à l'article ou au dossier.

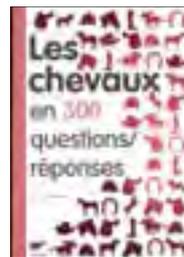
www.cheval-attitude.com

SÉMINAIRE DOPAGE

La Compagnie Nationale des Experts Equins organise le 25 novembre à l'hippodrome de Bordeaux un séminaire sur le contexte réglementaire du dopage pour les chevaux de sport et de course. Intervention de Jean-François Chary, président de la Commission d'appel de lutte contre le dopage animal de la FFE. Inscriptions CNEE T 04 98 05 40 62. Mèl : experts-cnee@wanadoo.fr.

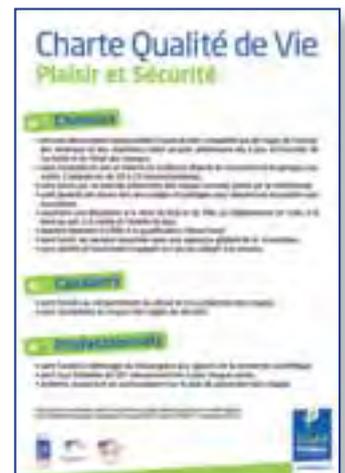
CHEVAUX EN 300 QUESTIONS RÉPONSES

300 questions / réponses dans un ouvrage format poche permettent de faire un tour d'horizon sur le cheval, son comportement, ses maladies,



ses relations avec l'homme, sa place dans la culture et l'équitation. Les chevaux en 300 questions réponses par Elise Rousseau. Ed Delachaux et Niestlé.

CHARTRE QUALITÉ



L'équipe du Centre équestre du Grand Poitiers a élaboré une charte qualité en vertu du Plan qualité régional animé par le CRE Poitou Charentes. Intitulée Qualité de vie, Plaisir et Sécurité, cette charte affichée à l'entrée du club concerne à la fois les chevaux, qui répondent tous à la qualification loisirs, les cavaliers et l'équipe. L'accent est mis sur le bien-être des chevaux, alimentation individualisée, sociabilisation, plan de prévention des risques piloté par le vétérinaire, et le respect des règles de sécurité appréhendées par une approche éthologique.

Priorité aux enjeux sportifs

LA NOUVELLE RÉPARTITION DES ÉPREUVES CHANGE LES TABLEAUX DE QUALIFICATION POUR LES CHAMPIONNATS DE FRANCE 2011, DONT LE RÈGLEMENT A ÉTÉ ÉTUDIÉ POUR RÉPONDRE AUX EXIGENCES DE LA RÉALITÉ SPORTIVE. EXPLICATIONS.

La fusion des épreuves club poney et des épreuves ponam en une seule catégorie a permis de faire fondre le nombre d'épreuves poneys de 26 à 20 par exemple en CSO. Cette évolution majeure correspondant à la demande des clubs et des organisateurs a été rendue possible par la décision du ministère de l'Agriculture.

UN SEUL CIRCUIT

L'obligation ancienne, pour les disciplines olympiques, de réserver les plus belles épreuves aux poneys ayant des origines enregistrées avait obligé à créer un com-

plexe double circuit. La levée de cette obligation, enfin obtenue par la FFE, permet de réunir les atouts des deux filières de 2010 : proposer aux enseignants et aux cavaliers à poney, un projet sportif dès les premiers pas en compétition avec des objectifs de progression échelonnés et offrir une filière d'excellence à ceux qui aspirent au plus haut niveau. Il s'agit également de proposer aux organisateurs un meilleur choix de programmes.

NOUVEAU DISPOSITIF

Sur un plan sportif, il a été pris le parti de proposer, dans tous les petits niveaux, des épreuves ouvertes aux 3 catégories de taille poney, B, C et D. Toutefois, dans les niveaux supérieurs, indice 1 et élite, les épreuves sont réservées à une seule taille de poneys. Elles conservent l'appellation Ponam, tout en s'inscrivant réglementairement dans la Division Poney.

Les poneys A conservent leur circuit spécifique, avec des épreuves Pony A1 ou Pony A2, en fonction de l'âge des cavaliers.

Attention, l'« ouverture » aux poneys OI/ONC est soumise à quelques conditions dans le temps. Il est donc très important de consulter le règlement général disponible sur www.ffe.com



Le dressage donne accès à une 3e participation

pour en connaître le détail.

Les autres disciplines sont inchangées et conservent leurs épreuves Club Poneys.

Des tableaux d'équivalences entre les épreuves 2010 et les épreuves 2011 sont consultables sur le site de la FFE, rubrique « disciplines équestres » choisir sa discipline, puis « Règlement ».

CHAMPIONNATS

Le règlement, disponible uniquement en ligne, est une transposition visant les mêmes objectifs.

Participations

Deux participations autorisées par cavalier sur l'ensemble de l'Open Poney.

Cependant quelques disciplines donnent accès à une troisième participation : le carrousel, le mini-hunter et, **nouveau cette année**, le dressage pour permettre au plus grand nombre de participer à des compétitions qui s'intègrent au projet FFE autour du développement de cette discipline.

Pour les poneys, également et en général, deux participations sont autorisées. Une troisième est possible dans le cas où au moins une des trois participations s'effectue en Coupe des Clubs, version CSO et/ou version cross, en Equifun, en barrel-race, et, depuis cette année, **en dressage**. La participation d'un poney en carrousel ou en mini hunter n'est pas prise en





Depuis le 1er septembre 2010, toutes les épreuves poney ont été regroupées par hauteur

compte dans le nombre total des participations autorisées.

RESTRICTIONS

Un poney concourant pour un championnat des As ne peut pas participer à un autre championnat.

Un poney ne peut participer qu'à un seul championnat CCE.

Un poney concourant dans une discipline olympique en individuel à l'Open Poney ne peut pas participer à l'Open Club dans une de ces disciplines.

MÊME CHAMPIONNAT

Nombre de participations autorisées dans un même championnat : 2 fois dans les CSO d'indices 5/4 et 3 et 1 fois dans les indices supérieurs. Cependant chaque indice est proposé en déclinant, d'une part, les catégories de poney

et, d'autre part, l'âge des cavaliers. Ce qui permet à un même poney de pouvoir participer, sur un même indice, à 2 championnats de catégories d'âge.

Exemple : *championnat Poney 3 (ex ponam D4 à 80/85 cm) décliné en poney 3 D Junior (réservé poney D et cavaliers de 17 et 18 ans) et championnat Poney 3 D Cadet (réservé poney D et cavaliers de 15 et 16 ans). Le même poney peut participer à ces deux championnats + au Carrousel Poney + à un dressage ou à une Coupe des Clubs ou à un Equifun ou à un Barrel Race.*

Cet indice est également proposé dans une version réservée aux poneys C, lui-même décliné en trois championnats : Cadet, minime et benjamin.

QUALIFICATIONS

C'est toujours un contrat technique qui associe un nombre de participations garantissant une pratique minimum et un nombre de premiers quarts garantissant un niveau minimum.

Les participations peuvent s'obtenir sur tous les CSO poneys ou ponam. Les premiers quarts doivent s'obtenir sur l'indice ou la norme technique du championnat en question.

Exemple : *championnat CSO PONEY 3C : 12 participations minimum sur tous CSO de la division Poney avec au minimum 4 premiers quarts obtenus sur des épreuves Club Poney 2010 ou Poney 2011 de mêmes normes techniques soit 80/85 cm.*

HUNTER

Les épreuves Club Poney ou club Hunter sont comptabilisées dans le nombre de participations qualificatives pour le CSO. ■

RECTIFICATIFS

Le règlement général 2011 limite désormais à deux mois suivant une compétition, la possibilité de rectifier des résultats. Soyez donc attentifs, vérifiez régulièrement que les résultats de vos cavaliers ont été correctement enregistrés.

Lexington sur tous les fronts

LES MEDIAS ONT JOUÉ AVEC BEAUCOUP D'EMPATHIE LE JEU DES ÉQUIPES DE FRANCE À LEXINGTON. AUX CÔTÉS DES BLEUS, ILS ONT VU DES SIGNES ENCOURAGEANTS DANS LES PERFORMANCES. A L'AFFÛT DES NOUVELLES, ILS ONT FAIT VIVRE LES MÉDAILLES EN FRANCE. TOUR D'HORIZON.

LA FRANCE DE LA RENAISSANCE

« Les Jeux Equestres Mondiaux en selle aux USA » annonce *Ouest France* et la *République du Centre* enchaîne avec la première médaille : « La France en argent. La France a remporté la médaille d'argent par équipes de l'épreuve d'endurance des Jeux Equestres Mondiaux. » Et *Le Cheval* de souligner la bonne performance des Françaises « Vice-championnes du monde. Les quatre jeunes (et jolies) filles de Jean-Louis Leclerc ont fait une course groupée intelligente avec la détermination et le « métier » qui sont les leurs. »

L'Equipe a suivi assiduellement les résultats français en saut d'obstacles : « La



France se relance ». *Le quotidien* revient sur le parcours de Kevin Staut : « le numéro 1 mondial a signé in extremis

le sans-faute qu'il fallait pour rêver du titre par équipes. » la médaille d'argent par équipe fait la une de *L'Equipe* :

« La France de la renaissance », où Kevin Staut précise : « C'était la guerre et nous l'avons gagnée ensemble ». « La France en argent » titre *Le Figaro* qui souligne « le saut français sur orbite olympique ». De son côté, *Ouest France* salue la « belle médaille d'argent par équipes ».

STARS ET EMOTIONS

Kevin Staut est la star sur internet. *LeMonde.fr* se met « sous la bombe de Kevin Staut », « ce sauveur au sacré caractère » pour *Grand-PrixReplay.com*, salué par *L'Equipe.fr* « Une fois de plus, il fut à la hauteur de l'événement récitant une équitation

Equidia a joué les Jeux



Au total, 98 heures ont été diffusées sur Equidia (directs, rediffusions et résumés) parmi lesquelles 35 heures de direct. Sur Equidiawatch.fr, l'intégralité des épreuves a été diffusée en direct à l'exception de l'endurance qui ne bénéficiait pas d'une captation par les organisateurs, soit au total plus de 100 heures commentées par les journalistes. Toutes les épreuves restent d'ailleurs disponibles en replay pendant 3 mois après leur diffusion, soit 35 vidéos au total. Les chiffres de connexions sont révélateurs : 203 516 connexions au direct du 25 septembre au 10 octobre, et 553 870 vidéos visionnées en replay du 26 septembre au 10 octobre. Un succès !



de **France 3 Basse-Normandie** qui font le relais avec les prochains Jeux Equestres Mondiaux de Normandie 2014. Cette télévision régionale a réalisé en tout 8 sujets, découverte du Kentucky, reportage dans un haras, visite de Lexington et bien sûr, retour sur les résultats sportifs.

Eurosport a également contribué à la couverture médiatique des Jeux en diffusant en direct le cross et le saut d'obstacles du concours complet, le marathon de l'attelage et aussi la voltige.

La médaille d'argent de saut d'obstacles a créé le buzz sur les écrans : **Télématin** diffuse des images de la performance française. Enchaînent ensuite **Eurosport, France 2 et 3**.

Du côté des médias spécialisés, **Cavadeos** a largement couvert l'événement avec chaque jour des vidéos avec interviews et réactions à chaud des cavaliers et sélectionneurs, en sortie de piste.

PROMETTEUR

Au fil d'une centaine de pages, **L'Eperon** et **Grand Prix** vous font partager les grandes joies et les petits malheurs des équipes de France. Morceaux choisis.

« Après sept ans de traversée du désert, la France remonte enfin sur le podium » explique **L'Eperon** à propos du saut d'obstacles. **Grand Prix** insiste sur le podium par équipes 100% européen : ces Jeux « semblent avoir remis à leur place trois nations phares du saut d'obstacles international. » Dans le panorama des disciplines, on trouve « la mal-

chance française » en complet mais une « première réussite ! » pour le para-équestre (**Grand Prix**).

En endurance, « une belle course mais un final controversé » a valu, explique **L'Eperon** « de l'argent pour la France, mais surtout de la reconnaissance », alors que **Grand Prix** titre « Ces Bleus-là valent de l'or ». En voltige, l'accent est mis sur le charisme de Nicolas Andréani « capable d'enflammer l'arène **Alltech**. » (**Grand Prix**)

Côté organisation, **Grand Prix** souligne la gentillesse de l'accueil et retient le qualificatif « démesuré », en phase avec son confrère **L'Eperon** qui titre « Des Jeux Mondiaux XXL qui flottèrent un peu dans leur costume. » Actuellement en kiosque. ■ **E. Michaud**

LA PRESSE FRANÇAISE EN FORCE À LEXINGTON

Journalistes et photographes étaient nombreux à s'être déplacés aux Etats-Unis pour ces Jeux Mondiaux. Représentants de la presse généraliste, Le Monde, Ouest France, France Bleu Normandie, France 3 Basse-Normandie, AFP. Représentants de la presse spécialisée : Equestrio, Cavadeos et L'Eperon, le Cavalier Romand, Grand Prix Magazine/Grand Prix Replay. Le quotidien L'Equipe était également sur place, tout comme la chaîne du cheval, Equidia.

parfaite synonyme de médaille pour la France. »

ParisNormandie.fr se réjouit : « le saut d'obstacles français a retrouvé son meilleur niveau », tandis que **LeMonde.fr** précise « Trois cavaliers et une amazone ont donc redonné de l'éclat aux vestes bleues ».

C'est ensuite le tour de Nicolas Andréani, « sur le podium de la voltige équestre mondiale » titre **LeMonde.fr**. « Le Francilien a été le meilleur du second libre comme il avait déjà dominé le premier » souligne **rtlsport.be**. Cette médaille est « Une émotion en bronze » pour **cavadeos.com** : « Nicolas Andréani avec la complicité de son cheval *Idéfix* de Braize et de sa longeuse

Marina Joosten Dupon a offert un grand moment d'émotion à un stade plein à craquer. »

Dna.fr fait l'éloge de l'équipe de France de voltige qui « n'a pas à rougir, bien au contraire. [...] [Elle] fait belle figure en terminant derrière le pays organisateur (Etats-Unis) et les trois meilleures nations de cette spectaculaire discipline équestre (Allemagne, Autriche, Suisse) » concluant « Reste que le bilan final est plus qu'honorable. [...] L'avenir leur appartient. »

EN IMAGES AU JOUR LE JOUR

Du côté des télévisions, les performances françaises ont pu largement être médiatisées grâce à la présence des équipes d'**Equidia** mais aussi

Bienvenue aux nouveaux adhérents



ALSACE

CLAG, Ecurie Christophe Bilger, Bilger Christophe, 9 Chemin Du Kristelberg, 67120, DORLSHEIM, 06 21 79 35 13

CLAG, Centre Equestre Des Papillons, Sauret Estelle, Route De Saverne, 67205, OBERHAUSBERGEN, 06 23 30 49 99 ORAG, Ecurie Martial Schelcher, Schelcher Martial, 1 Place Andre Malraux, 67118, GEISPOLSHHEIM, 03 88 68 67 24

ORAG, Ranch Wolfsmatt, Badina Benedicte, 14 Route De Wingen, 67510, CLIMBACH, 06 11 34 04 82

ORAG, Ecurie Du Hautbois, Delort Donald, 16 Rue De L'Ecole, 68210, HECKEN, 03 89 25 32 20

AQUITAINE

CLAG, Centre Equestre De Touvent, Dupuy Fabienne, Lieu Dit Touvent, 24190, ST GERMAIN DU SALEMBRE, 06 63 01 30 09

CLAG, Centre Equestre De Gabaurias, Dugit Cesar, Lieu Dit Gabaurias, 47200, MAUVEZIN SUR GUPIE, 05 53 94 23 15

ORAF, Asso L'Etrier De Luchet, Gallo Dominique, Lieu Dit Luchet, 47160, AMBRUS, 05 53 84 26 40

ORAF, Asso El Dorado, Fourcade Emmanuel, Pavillon Borda Zaharra, Chemin De Laharaga, 64210, AHETZE, 06 87 25 19 42

ORAF, Asso Azkoniebien, Aguerre Isabelle, Centre Elgar Rue Gaskoina, 64240, HASPARREN, 05 59 29 48 89

ORAG, Decouverte Equestre Perigord Vert, Roux Charlotte, Lieu Dit Lalet, 24420, COULAURES, 06 70 16 31 30

ORAG, Elevage Du Tempo, Lindecker Fanny, Lieu Dit Jean Duc Est, 33124, AILLAS, 06 70 04 61 85

ORAG, Domaine Des 4 Ponts, Moreau Olivier, 2 Rue De Coulon, 33130, BEGLES, 06 23 17 33 72

ORAG, Ecuries Domaine Despagne, Vonderheyden Cecile, Domaine Despagne, 33270, BOULIAC, 06 83 98 28 69

ORAG, Ecuries De Rouillac, Cisneros Sophie, 12 Chemin Du 20 Aout 1949, 33610, CANEJAN, 06 86 55 49 77

ORAG, Ecuries D'Orphe, Tessier Françoise, 3 Lieu Dit Guionet, 33620, CAVIGNAC, 06 64 16 75 68

ORAG, Ecuries De Sainte Croix, Azcon Muriel, 12 Chemin Du Montel, 33700, MERIGNAC, 06 17 78 16 89

ORAG, Haras De La Fauconnerie, Daffix Sandrine, 1 Chemin Du Moulin De Berthet, 33820, ETAULIERS, 06 12 90 18 35

ORAG, Ecuries D'Elia - Es, Menauga Magali, Lieu Dit Bazy Chemin De Latrillette, 40280, ST PIERRE DU MONT, 06 87 20 84 77

ORAG, Ferme Equestre De Manieu, Zwang Marie Jose, Lieu Dit Manieu, 47170, POUDENAS, 05 53 65 78 83,

AUVERGNE

CLAG, Espace Equestre Du Velay, Gouteyron Anne, Domaine De Guittard, 43000, LE PUY EN VELAY, 06 15 66 46 72

CLAG, Cheval Des Hautes Terres, Lantheaume Violaine, C/O Violaine Lantheaume Labrosse, 43190, TENCE, 06 26 74 75 78

CLAG, Ferme Pedagogique De Beauviel, Genest Emmanuelle, Les Quairalles, 43800, BEAULIEU, 04 71 04 17 02

ORAG, Ecurie Claire Poney Nature, Granger Claire, Le Bourg, 43500, BOISSET, 06 81 36 54 07

ORAG, Gite Equestre De La Ronziere, Baptissard Isabelle, Lieu Dit La Ronziere, 63320, CHADELEUF, 06 81 22 58 14

ORAG, Ecurie Les Pres D Allys, Kadlecovics Armin, La Ramie, 63480, MARAT, 04 73 72 59 04

BOURGOGNE

CLAG, Poney Club Mountain Farm, Geoffroy Emily, Ferme De La Briere, 21220, MOREY ST DENIS, 06 88 99 35 85

ORAF, Ecuries Des Thorets, Juhe Emmanuel, 4 Impasse De La Deblave Les Thorets, 89320, CERISIERS, 06 50 73 08 17

ORAF, Asso Equi Vrille, Robin Julien, 7 Rue Des Meurissetes Diancy, 89520, TREIGNY, 06 81 31 17 91

ORAG, Ecurie Du Bois Joli, Gourreau Nadine, 35 Rue De La Grande Vanne, 58130, URZY, 06 75 85 38 66

ORAG, Cfc Marault Magny Cours, Langinier Stephane, Ferme De Marault, 58470, MAGNY COURS, 06 83 90 09 28

ORAG, Christelle Lojewski Equitadom, Lojewski Christelle, 9 Rue Du Moulin A Vent, 71210, MONTCHANIN, 03 85 78 01 88

ORAG, Ecurie Les Etryonnes, Vermeersch Dutillet Aude Lyne, 6 Route Du Rogeriot Lieu Dit La Longuerie, 89320, CERISIERS, 03 86 86 06 97

BRETAGNE

CLAG, Haras De Kergueral, Bolzer Gladys, Lieu Dit Kergueral, 29140, MELGVEN, 06 60 99 32 31

CLAG, Poney Club De Kergoff, Difko Alexandrine, Kergoff, 29780, PLOUHINEC, 06 74 11 60 68

CLAG, Poney Club De Combour, Delarue Sophie, La Vieux Cour, 35270, COMBOURG, 06 33 62 43 74

CLAG, Ecuries De Neveztel, Ghiragossian Laurent, Les Maliverts La Barbotais, 35410, NOUVOITOU, 06 07 90 68 99

CLAG, Equi Detente, Labouche Didier, La Corbinais, 35890, LAILLE, 02 99 42 54 00

CLAG, Centre Equestre De Brambis, Gillot Delphine, Route De Brambis, 56670, RIANTEC, 02 97 33 81 53

CLAG, Centre Equestre Ouest Coral, Le Romancer Nadine, 14 Impasse Du Bouetiez St Gill, 56700, HENNEBONT, 02 97 36 49 26

ORAG, Ecurie Des Aubriais, Levavasseur Yann, Lieu Dit Les Aubriais, 22630, LES CHAMPS GERAUX, 06 75 84 67 64

ORAG, Ecuries De Reunial, Triquet Raphaelle, Lieu Dit Reunial, 29380, LE TREVOUX, 02 98 96 86 16

ORAG, Ecuries De L Audionnais, Coquel Angelique, Lieu Dit L Audionnais, 35620, TEILLAY, 02 99 44 26 84

CENTRE VAL DE LOIRE

CLAG, Ecuries Well S, Bohec Gaelle, 116 Rue Neuve, 45170, NEUVILLE AUX BOIS, 06 60 72 15 49

CLAG, Ecurie Florent Kerzil, Kerzil Florent, 1 Les Chopilles, 45320, COURTEMAUX, 06 03 72 05 70

ORAG, Le Shetland / Geoffroy Perrine, Geoffroy Perrine, Route De Feucherolles, 28210, NERON, 02 37 51 94 40

ORAG, Equi...Libre Aux Ecuries De Bercheres, Gomez Laurence, 4 Chemin De La Foret, 28260, BERCHERES SUR VESGRE, 06 79 41 63 15

ORAG, Elevage De Klem, Raymond Clementine, Lieu Dit Le Boel, 28290, CHAPELLE ROYALE, 06 60 59 02 32

ORAG, Ecurie De Villeneuve, Galiene Laurence, Domaine De Villeneuve Rivarenn, 36800, RIVARENNES, 06 76 99 42 02

ORAG, Ecuries De L Animal Bien Etre, Poliakov Alexandre, Les Berveres, 41270, CHAUVIGNY DU PERCHE, 09 64 33 90 94

CHAMPAGNE ARDENNES

CLAG, Les Ecuries De La Pistole, Aubusson

Mathilde, 13 Rue Neuve, 08300, BERTONCOURT, 06 24 86 42 61

CLAG, O Pas Dock Arabians, Griere Sandrine, 15 Rue Des Vieilles Forges, 08600, FROMELENNES, 09 63 44 09 84

CLAG, Ecuries De Payns, Brogniez Pascal, Rd 165, 10600, PAYNS, 06 84 35 83 43

CLAG, Poney Club De St Julien Les Villas, Cuisin Aimie, 29 Route De Baires, 10800, ST JULIEN LES VILLAS, 06 85 29 27 98

CLAG, Ecurie Equus 51, Stenger Laetitia, Route De Champagne, 51500, CHAMERY, 06 79 13 89 17

CLAG, Les Ecuries De Coolus, Debin Sebastien, 4 Rue Des Sources, 51510, COOLUS, 06 62 90 28 31

CLAG, Ecuries De La Marne, Berthume Delille Helene, Le Clos De La Noue 13 B Rue Des Bruyeres, 51700, CHATILLON SUR MARNE, 06 12 99 28 31

ORAF, Asso L'Etrier De La Garenne, Rougette Pascal, 9 Rue De La Fontaine, 10500, EPOTHEMONT, 03 25 92 62 54

ORAF, Asso Les Crinieres Du Puits, Roussel Marc, 1 Chemin Charmel Le Puits Des Mezes, 52340, LE PUITS DES MEZES, 03 25 02 05 22

ORAG, Ecurie Des Rev's, Poupier Julien, 11 Bis Rue De La Borde, 10130, LES CROUTES, 06 81 63 88 75

ORAG, Ecuries Lalye, Guillaumee Jean Pierre, Earl Guillaumee Jean Pierre 6 Rue Lacrouit, 52330, GUINDRECOURT SUR BLAISE, 03 25 01 52 72

CORSE

ORAG, Ecuries De Palavesa, Paolantonacci Sabine, Lieu Dit Muchiasro Rte De Nota, 20137, PORTO VECCHIO, 06 16 79 31 92

ORAG, Ranch San Diego, Ryckewaert Benoit, Lieu Dit Casarina, 20169, BONIFACIO, 04 95 73 01 67

COTE D'AZUR

CLAF, Asso Les Ecuries D Edoras, Femenia Jessica, 1211 Chemin Aurelien, 83470, ST MAXIMIN LA STE BAUME, 06 27 05 51 58

CLAG, Domaine Equestre De La Gardanne, Teichmann Jennifer, Chemin De St Jean Domaine De La Gardanne, 83340, LE LUC EN PROVENCE, 06 80 78 36 38

CLAG, Centre Equestre Des Esses, Spatola Sabine, 3 Route De Riez, 83670, MONTMEYAN, 06 10 76 24 01

ORAF, Asso Les Poneys D Alcibiade, Perrono Stephane, Rd 17 Route Du Thoronet, 83340, LE CANNET DES MAURES, 06 24 36 14 80

ORAG, Mjm S Ranch, Ciabaut Muriel, Route Du Caire, 06140, TOURRETTES SUR LOUP, 06 15 54 53 29

ORAG, Les Ecuycers Du Paradou, Agro Remy, Les Ferrages Du Paradou Rn 7, 83170, TOURVES, 06 22 05 25 03

ORAG, Ecurie D'Obtree, Sebbane Sarah, 579 Chemin De St Augustin, 83260, LA CRAU, 06 18 97 01 68

ORAG, La Farendole, Tournier Brigitte, Plaine De Grimaud Les Ajusts Ferme De Boal, 83310, PORT GRIMAUD, 04 94 43 35 33

ORAG, Elevage Ange Blanc, Martin Andre, 1140 Chemin De La Source, 83400, HYERES, 04 94 57 97 24

ORAG, Haras Des Lilas, Lingua Marie, L'Isle Route De Brignoles, 83570, CARCES, 06 87 99 06 54

FRANCHE COMTE

CLAG, Centre Equestre Equivalrupt, Locquegnies Olivier, Earl Pegase Route D Allondans, 25550, DUNG, 03 81 93 20 43

CLAG, Ecurie Des Beaux Pres, Mougin Emmanuel,

Ferme Des Beaux Pres, 90100, FECHE L'EGLISE, 03 84 36 07 25

ORAF, Asso Terroir Comtois Equitation, Bruez Sylvain, 1 Rue Des Perrieres, 39350, ROMAIN, 06 68 46 15 05

ORAG, Ecurie Sam Botte, Bonucci Anne Charlotte, 6 Hameau Des Grandes Baverey, 70270, MELISEY, 06 88 49 56 98,

GUYANE

ORAF, Ecuries De L'ilet St Louis, Tassin Amandine, Pk 39.5 Savalle Matiti, 97355, MACOURIA, 06 94 24 84 01

ORAF, Asso Ecuries De Marivat, Loret Marie, Savane Marivat 7 Lot Garin, 97355, MACOURIA, 05 94 35 64 60

ORAG, Ecurie Frigere Emmanuelle, Frigere Emmanuelle, Chemin Des Toukas, 97351, MATOURY, 06 94 23 78 01,

ILE DE FRANCE

CLAF, Asso Grand Parquet - Endurance, Cabardos Gilles, 38 Rue De Larchant, 77760, VILLIERS SOUS GREZ, 01 64 24 17 47

CLAG, Ecurie Chauville Equestre, Galicia Eric, 16 Rue De La Vallée, 77140, NONVILLE, 06 88 06 39 31

CLAG, Les Ecuries De La Musardiere, Porta Virginie, Route Departementale 35, 77166, GRISY SUISNES, 06 86 99 59 21

CLAG, Elevage Boreal, Bruschini Marie Jeanne, Cd 144a La Petite Glanerie, 77610, FONTENAY TRESIGNY, 06 23 78 01 74

CLAG, Ecurie Abc Villioing, Villioing Alain, 17 Avenue Des Roussieres, 78200, MAGNANVILLE, 01 34 78 61 75

CLAG, Ecurie As De Pic, Courtceuisse Astrid, 35 Route De Gambais, 78550, MAULETTE, 01 30 59 53 69

ORAF, Asso Parisienne Attelage, De La Vallée Martine, 42 44 Rue Sibuet, 75012, PARIS, 01 44 74 93 38

ORAF, Asso Generation Cso, Nougaret Gregory, 36 Avenue Nicolas II, 78600, MAISONS LAFFITTE, 06 15 41 14 27

ORAF, Asso Complet Passion, Catier Pierre, La Cenraie, 12 Ter Route Des Fourmeaux, 78610, LES BRÉVIAIRES, 01 34 84 67 55

ORAF, Asso A.R.S.E, Duvocelle Chantal, C/O Chantal Duvocelle 49 Les Hameaux De Seine, 91250, SAINTRY SUR SEINE, 01 69 89 16 60

ORAG, Ecuries Du Maupas, Ruysschaert Patrick, Ferme Le Maupas, 77370, NANGIS, 01 64 08 03 60

ORAG, Ecuries Equiaido, Balcet Jean Philippe, Chemin De St Remy, 77910, CHAMBRY, 06 03 79 18 14

ORAG, Attelages Du Parc, Spieldenner Marjolaine, 45 Quinter Avenue Egle, 78600, MAISONS LAFFITTE, 06 67 74 54 67

ORAG, Ecurie Du Triangle Vert, Davaze Aurelie, 70 Rue Villebon, 91160, SAULX LES CHARTREUX, 06 18 60 35 31

ORAG, Haras De Fontaineliveau, Dumont Jean Pierre, 7 Bis Rue De Fontaineliveau, 91580, ETRECHY, 01 60 80 28 07

ORAG, Lvm Equitation, Guernier Vincent, 16 Rue D Ennery, 95430, AUVERS SUR OISE, 06 14 46 02 33

LANGUEDOC ROUSSILLON

CLAF, Asso Poney Club De St Jean, Treillet Magali, 24 Rue Santos Dumont Parc Marcel Dassault, 34430, ST JEAN DE VEDAS, 06 20 09 85 52

CLAG, Ecuries De Lou, Bonnard Edith, Mas Gaumas, 30170, MONOBLET, 04 66 30 55 93

Nouveaux adhérents du 1^{er} au 30 septembre 2010

CLAG, Poney Club Du Toupet, Lion Christelle, Route De St Clement, 30250, LECQUES, 06 28 32 72 12

CLAG, Poney Club De Molières, Beraud Julie, 1 Cite Laborie, 30410, MOLIERES SUR CEZE, 06 10 87 49 85

CLAG, Bonavita Celine Monitrice Independante, Bonavita Celine, Bastide Des Crins Chemin Du Moulins, 30700, ST SIFFRET, 07 86 04 29 76

CLAG, Centre Equestre Patarnaou, Coll Annabelle, Le Temps De Vivre Chemin Du Mas D Alzas, 30700, SERVIERS ET LABAUME, 06 33 37 93 28

CLAG, Centre Equestre Le Cupidon, Buzan Sapho, Le Prat Du Castel Chemin Des Salins, 34750, VILLENEUVE LES MAGUELONE, 06 69 36 30 47

CLAG, Poney Club Des Louvets, Stutzmann Geraldine, Route De Saleilles, 66200, THEZA, 06 43 90 15 21

ORAF, Asso Esprit Cheval, Lohe Barbara, 80 Chemin Des Planes, 30210, SERNHAC, 06 27 21 00 75

ORAG, Equi Services, Brown Tania, 10 Fbg Du Soleil, 30100, ALES, 06 59 32 52 05

ORAG, Ecole D Equitation De L Abbe, Lones Marjorie, 4 Mas De L Abbe, 30220, ST LAURENT D'AIGOUZE, 06 28 75 70 43

ORAG, Poney Club Des Granges, Billard Marie Joelle, Lieu Dit Les Granges, 30340, LES PLANS, 06 26 90 77 35

ORAG, Ecurie Cavalescence / Claire Morin, Morin Claire, Le Champignon Bleu Route De Fontanes, 34270, SAUTEYRARGUES, 06 81 77 29 14

ORAG, Ecuries Des Moulins, Blum Herve, Route De Salles D Aude, 34440, NISSAN LES ENSERUNE, 06 61 97 09 16

ORAG, Ecurie Du Sud, Gonzales Emmylou, Rouire De Singla Chemin De La Garrigue, 34480, MAGALAS, 06 10 55 94 86

ORAG, Poneys Du Mates, Franch Emilie, 4 Chemin Du Mates, 66670, BAGES, 06 12 92 89 20

ORAG, Ecuries Des Oliviers, Pages Delphine, Mas De L Americain Route D Ortaffa, 66690, PALAU DEL VIDRE, 06 64 68 80 47

ORAG, Ecuries Du Luy, Mouroux Ailette, Chemin Des Viguerous Rte De Brouilla Domaine Biscom, 66740, ST GENIS DES FONTAINES, 06 23 47 01 77

LIMOUSIN

CLAG, Earl Le Moulin Du Goutay, Barbier Emmanuel, 8 Le Moulin Du Goutay, 87250, FROMENTAL, 05 55 76 14 59

ORAF, Association Equin-Oxe, Ollunyn Nathanael, Puy Martin, 87140, COMPREIGNAC, 06 13 44 32 39

ORAG, Ecurie A Cheval, Marceaux Aurelie, Lieu Dit Chantemerle, 23600, LAVALFRANCHE, 06 19 03 21 50

ORAG, Ecurie Limoges Voltige, Huret Tsvika, 8 Av Valentin Et Georges Lemoi, 87100, LIMOGES, 06 79 41 27 41

ORAG, Ferme Equestre Les Beiges, Gouley Annick, Lieu Dit Les Beiges, 87800, LA ROCHE L'ABEILLE, 05 55 06 54 36,

LORRAINE

CLAF, Asso Cheval Bonheur, Reschmann Sandra, Academie De Voltige Equestre Rte De Norroy Le Veneur, 57140, WOIPPY, 03 87 62 33 98

ORAF, La Gueratte, Foret Nadine, 40 Rue Des Noisettes, 57380, THICOURT, 03 87 01 05 88

ORAF, Asso Academie Equ Des Portes De France, Olenine Marc, Rue De Poitiers, 57970, YUTZ

ORAG, Passion Attelage, Michel Geraldine, 20 Rue Petite Livriere, 55190, PAGNY SUR MEUSE, 03 29 90 62 34

ORAG, Ecurie Des Koeurs, Euriat Jean Pierre, Moulin Blussot, 55300, HAN SUR MEUSE, 03 29 90 72 74

ORAG, Ecuries Du Chap, Hergat Jean Jacques, 4 Chemin Maginot, 57970, BUDLING, 03 82 83 99 34

MARTINIQUE

CLAG, Martinique Attelage Services, Monplaisir Dimitri, 42 Rue Garnier Pages, 97200, FORT DE FRANCE, 05 96 73 85 92

MIDI PYRENEES

CLAG, Ecurie Animatec, Mora Frederic, 2 Rue Marcel Langer, 31600, SEYSSES, 06 09 67 82 14

CLAG, Ecuries De Roquebere, Mayeur Melissa,

Chateau De Roquebere Route De Nerac, 32100, CONDOM, 06 21 10 23 36

ORAG, Marc Ardeneus Equitation, Ardeneus Marc, Equitation Ethologique a Domicile, 09500, MANSES, 06 88 46 90 40

ORAG, Ecuries De Lestourade, Remy Florianne, Lieu Dit Lestourade Falguières, 12170, LEDERGUES, 06 23 35 36 57

ORAG, Ecurie Mr Maurice Saint, Saint Maurice, 14 Chemin Du Parc, 31150, BRUGUIERES, 06 09 78 34 25

ORAG, Les Ecuries De Jules, Cabot Julien, Lieu Dit Dansans, 31190, AUTERIVE, 05 61 63 98 34

ORAG, Cynthia Lopez Equitation, Lopez Cynthia, 35 Chemin De La Griffe, 31820, PIBRAC, 06 66 60 37 93

ORAG, Centre Equestre De Gerboy, Cahuzac Laura, Lieu Dit Gerboy, 32190, LANNEPAX, 06 87 30 85 79

ORAG, Haras Des Capots, Fuss Thierry, Lieu Dit Les Capots, 32220, PUYLAUSIC, 06 85 53 08 72

ORAG, Ecuries Du Mouret, Thirion Audrey, Route De Nerac, 32700, LECTOURE, 06 72 70 66 54

ORAG, Ecuries Des Brugues, Gaillard Dutscher Isabelle, Lieu Dit Des Brugues, 81500, LUGAN, 06 75 07 28 85

ORAG, Earl Favi Equitation, Fourc Vincent, Ecurie D'En Bardou Lieu Dit En Bardou, 81700, PUYLAURENS, 06 20 42 44 02

ORAG, Les Galops Du Boisset, Rochette Amelie, Lieu Dit Boisset Route De Mazerac, 82240, PUYLA-ROQUE, 06 19 18 25 90

NORD PAS DE CALAIS

CLAF, Asso C E C, Lenormand Guillaume, Centre Equestre De Coing 1385 A Avenue De Paris, 59400, CAMBRAI, 06 60 44 58 35

CLAG, Ecurie Woestelandt, Woestelandt Philippe, 730 Route Du Waegenbrugghue, 59114, ST SYL-VESTRE CAPPEL, 03 28 40 24 19

CLAG, Nelson Pessoa Equestrian Perfection, DeFrance Gerard, 751 Route Nationale, 59840, PREMESQUES, 06 08 33 06 08

CLAG, Ecurie Du Halage, Poirrette Norbert, 264 Rue D'Ypres, 59890, QUESNOY SUR DEULE, 03 20 40 20 76

CLAG, Ecuries Foulquoises, Lange Julie, 46 Rue Haute, 62111, FONCQUEVILLERS, 06 82 23 99 42

CLAG, Earl Nollet Olivier, Nollet Olivier, Ferme De Berthonval, 62144, MONT ST ELOI, 06 78 79 65 26

ORAF, Domaine Equestre De La Lys, Van Laer Jonathan, 1 Imp De La Lys, 59117, WERVICQ SUD, 09 81 90 30 50

ORAF, Asso Ag Competition, Tas Francois, 35 Rue Principale Maisnil Dohem, 62380, DOHEM, 06 60 18 27 55

ORAF, Asso Oh P Tit Trot, Marant Annick, 14 Rue De La Neuville, 62480, LE PORTEL, 06 50 67 61 62

ORAG, Ecurie Espace Equestre, Decoopman Dominique, 201 Rue Emile Bot, 59870, TILLOY LEZ MARCHIENNES, 03 27 29 99 88

ORAG, Elevage Eoz, Moreaux Annabel, 1 Rue Des Martyrs, 62920, GONNEHEM, 06 77 40 33 59

NORMANDIE

CLAG, Centre Equestre De Cheux, Delivet Camille, 203 Bis Route Du Bocage, 14210, CHEUX, 06 67 20 40 88

CLAG, Pole International Du Cheval, Sinniger Antoine, 14 Avenue Ox & Bucks St Arnoult - Bp 652, 14804, DEAUVILLE CEDEX, 02 31 14 04 04

CLAG, Ecuries De Jarion, Bourton Justine, Hameau De Francheville 16 Rue De La Marette, 27220, COUDRES, 06 78 20 65 77

ORAG, Ecuries Du Mit Hippik Eure, Ricard Perrine, 13 Grande Rue, 27150, LE THIL EN VEXIN, 06 87 42 87 01

ORAG, Lombardino Vanessa, Lombardino Vanessa, Monitrice Independante Lieu Dit L'Etre, 61100, STE OPPORTUNE, 06 68 32 45 00

ORAG, Ecurie Trait Nature, Renou Catherine, Lieu Dit Le Village, 61130, LA CHAPELLE SOUEF, 02 33 73 54 21

ORAG, Ecurie L'Humeau Jean Philippe, L'Humeau Jean Philippe, Lieu Dit Le Tertre, 61320, LA LANDE DE GOULT, 06 80 58 48 83

ORAG, Elevage De Twin, Blot Savina, Lieu Dit La Guesnonniere, 61430, ATHIS DE L ORNE, 06 17 03 72 73

ORAG, Haras Des Pleiades, Bagard Guiffard Cecile, Les Marivaux, 76360, PISSY PÖVILLE, 02 35 65 42 24

ORAG, Ecurie Julien Renault, Renault Julien, Elevage D Osmonville 5 Rue Du Stade, 76680, ST MARTIN OSMONVILLE, 06 07 30 24 91

ORAG, Poney Club De Launath, Lutton Sandrine, Les Fiefs Tuvahe Le Wuy, 76940, LA MAILLERAYE SUR SEINE, 06 50 93 94 64

PAYS DE LA LOIRE

CLAG, Centre Equestre De Bere, Simon Gaylord, Lieu Dit Le Ponceau Route De Bain De Bretagne, 44110, CHATEAUBRIANT, 02 40 55 22 41

CLAG, Ecurie Passion Cheval Nature, Imbert Charlotte, Le Tertre à La Biche, 44130, BLAIN, 02 40 79 20 70

CLAG, Centre Equestre De La Colinerie, Bienkowski Ludovic, Elevage De La Colinerie Lieu Dit La Colinerie, 44210, PORNIC, 06 88 21 44 15

CLAG, Ecurie Poney Club D Evann, Teurnier Anne, Lieu Dit Le Verger, 44260, LAVAL SUR LOIRE, 06 87 06 91 76

CLAG, Centre Equestre Haras Du Parc, Lesage Karen, Le Parc D En Haut, 44460, AVESAC, 02 99 72 46 51

CLAG, Ecuries D Aze, Anselmet Julie, Lieu Dit La Cour Earl, 53200, AZE, 06 85 09 58 48

CLAG, Poney Club Les Rifaudieres, Scalbert Mathieu, Les Rifaudieres, 72250, PARIGNE L'EVEQUE, 02 43 61 01 32

CLAG, Ecurie Du Pays De Palluau, Delabie Sandrine, 6 L Epinasse, 85670, ST ETIENNE DU BOIS, 06 84 16 41 62

ORAF, Asso Cavaliers Du Hardrais, Gilbert Denis, Lieu Dit Le Hardrais, 44530, ST GILDAS DES BOIS, 06 32 54 16 49

ORAG, Ecuries De La Seillere, Thibault Karen, Lieu Dit La Seillere, 44116, VIEILLEVIGNE, 06 78 51 79 54

ORAG, Centre Equestre L'Equidardenay, Juret Tiffany, Rue De La Liberation Rue Des Grands Crus, 49290, CHAUDEFONDS SUR LAYON, 06 73 19 39 06

ORAG, Ferme De L Etang, Coutaud Regis, 101 L'Etang, 85250, CHAVAGNES EN PAILLERS, 06 61 54 31 96

ORAG, Haras D Uranie, Duffau Caroline, Les Vignaies, 85710, LA GARNACHE, 06 62 05 21 84

PICARDIE

CLAG, Centre Equestre Du Val De Noye, Millecamp Clotilde, Chemin Du Hamel Berry Sur Noy, 80250, AILLY SUR NOYE, 06 20 97 03 30

CLAG, Poney Club Equitoons, Dornel Nathalie, 2 Rue De Fay, 80340, FONTAINE LES CAPPY, 02 22 86 54 25

ORAF, Asso Les Ecuries Du Mont Jard, Quevreur Angeline, 9 Rue Du Mont Jard, 02200, ACY, 06 35 54 57 52

ORAF, Asso Le Maupas, Eskenazi Pascale, 48 Place Du Four Banal, 60170, CARLEPONT, 06 83 60 05 66

ORAG, Ecuries De St Christophe, Guillaumin Mathieu, Ferme De St Christophe 1 Rue Du Prieure, 60700, FLEURINES, 09 66 03 57 57

ORAG, Les Ecuries De L Oree, Lecat Caroline, 5 Rue Du General Leclerc, 80160, PROUZEL, 06 88 48 01 31

ORAG, Ecuries De Chaussoy, Damagnez Emilie, Sarl I.G.O.R 34 Route D Ailly, 80250, CHAUSSOY EPAGNY, 03 22 41 01 32

POITOU CHARENTES

CLAG, Ecuries Epona, Barbe Emeline, 9 Lieu Dit Le Bas Chalendeau, 79200, CHATILLON SUR THOUET, 06 50 74 95 75

ORAG, Ecurie Du Clos Reveur, Rougier Alexandra, Lieu Dit L Ennuil, 16310, MONTEMBŒUF, 06 21 68 64 67

ORAG, Le Camargue Oleronais, Fontaine Natacha, Route Des Sables Vigniers, 17190, ST GEORGES D'OLERON, 06 82 71 72 61

ORAG, Les Ecuries Des Melletieres, Batarad Laurence, Les Melletieres, 86470, LAVAUSSEAU, 05 49 57 80 57

PROVENCE

CLAG, Ecuries De L Alliance, Volle Genevieve, Rd 908 Quartier La Pomme, 13720, BELCODENE, 06 27 28 34 13

CLAG, Les Ecuries De St Jean, Vera Emmanuelle, Saint Jean, 84750, CASENEUVE, 06 84 17 01 95

ORAF, Asso Ace Urban Horse, Richier Christophe, 14 Impasse De La Batterie Des, 13007, MARSEILLE, 06 72 41 87 09

ORAG, Ecurie De Bas Vallon, Duble Magali, 38 Chemin De La Salette, 13011, MARSEILLE, 06 81 82 07 45

ORAG, Centre Equestre De La Source, Maurice Annie, Campagne La Source St Pierre Les Aubagne, 13400, AUBAGNE, 04 42 03 27 11

ORAG, Ecurie Horse Land, Franck Marie Laure, Route De Cabanne Vieille Quartier Peyrevert, 13550, PALUDS DE NOVES, 06 47 20 80 63

ORAG, Ranch Des Alpilles, Venuze Manon, Lieu Dit Le Coussoul Chemin Du Mas Mirador, 13890, MOURIES, 06 27 44 49 25

RHONE ALPES

CLAF, La Ponette Rit, Llopis Michele, Chemin Du Mas Bonin, 01240, DOMPIERRE SUR VEYLE, 04 74 32 90 44

CLAF, Alp Acheval, Dogliani Noel, Lavouriere, 42230, ST VICTOR SUR LOIRE, 06 17 43 28 96

CLAG, Ecurie Pony Veyle, Lacour Louise, Les Bequignaces, 01290, BIZIAT, 06 72 90 15 64

CLAG, Escadron Du Grand Parc, Renoud Thomas, Chemin Des Iles, 01700, NEYRON, 04 78 55 35 19

CLAG, Ecuries De Leyris, Gossein Alexandra, Hameau De Leyris, 07150, LAGORCE, 04 75 38 66 16

CLAG, Les Cavaliers De Jacob, Molina Valerie, Jacob, 07340, ST JACQUES D ATTICIEUX, 06 59 28 37 96

CLAG, Ecurie Hoka B Ane, Aurias Thomas, Quartier Bon Rencontre, 26270, LORIOL SUR DROME, 06 86 35 42 02

CLAG, Ecurie Indian S Vallee, Melquiond Marie Paule, Quartier Sourdan, 26300, BEAUREGARD BARET, 04 75 48 87 98

CLAG, Ecurie De St Germain, Sauzet Stephanie, Bd De St Germain, 38080, L'ISLE D ABEAU, 06 28 33 63 93

CLAG, Club Des Centaurens, Gourgues Gilles, 100 Chemin Des Agneles Le Centaure, 38140, REAUMONT, 04 76 65 26 89

CLAG, Poney Club De L Etang, Ratel Sovellen, Le Grand Plan, 38220, VIZILLE, 06 47 43 95 06

CLAG, Ferme Du Batailly, Mayoud Claire, Les Arnas Rte De Buffetieres, 69490, ST ROMAIN DE POPEY, 04 74 05 85 73

CLAG, Ecurie Le Poney Land 73, Girardin Marie, 1500 Le Bonnard, 73330, DOMESSIN, 06 50 00 69 57

ORAF, Ferme Equestre Du Chozal, Roizot Paul, Lieu Dit Le Chozal, 73400, COHENNOZ, 04 79 31 25 90

ORAF, Asso Megeve En Selle, Muffat Frederic, 3373 Route Nationale, 74120, MEGETE, 04 50 21 25 39

ORAG, Haras D Ibelle, Comte Muriel, Lieu Dit Les Violettes, 26160, ST GERVAIS SUR ROUBION, 06 60 62 27 07

ORAG, Ecurie Olivia Lyard, Lyard Olivia, 135 Chemin De Fontemieu, 26160, ST GERVAIS SUR ROUBION, 06 18 87 08 16

ORAG, Quintard Rouard Nathalie, Quintard Rouard Nathalie, Quartier Mallegarde, 26210, ST SORLIN EN VALLOIRE, 06 18 49 50 61

ORAG, Ecurie Alt O Galop, Re Sabrina, Lieu Dit La Balme, 26350, MIRIBEL, 06 64 78 49 02

ORAG, Ecurie Ambouchet, Picod Julia, Quartier Ambouchet, 26390, TERSANNE, 06 30 90 61 50

ORAG, Ecurie Du Col De L Arc, Bonnet Virginie, 31 Rue Girard C/O Mme Bonnet Virginie, 38250, VILLARD DE LANS, 06 66 91 59 06

ORAG, Haras De La Musardiere, Ugnon Fleury Alex, 574 Impasse Chez Perrier, 38440, MEYSSIES, 06 01 76 21 09

ORAG, Ecurie Montginoux Bruno, Montginoux Bruno, Le Peyrieu, 38460, DIZIMIEU, 06 82 58 95 73

ORAG, Sarl Jd2m, Mesas Ruiz Michael, Route Des Lacs Centre Equestre Bp 1, 38750, L'ALPE D HUEZ, 06 03 65 15 61

ORAG, Poney Club Des Tourettes, Le Texier Helene, Lieu Dit Les Tourettes, 42610, ST ROMAIN LE PUY, 06 69 32 52 35

ORAG, Les Ecuries De Chateaufort, Joassard Cedric, Ld Le Richardson, 42800, CHATEAUNEUF, 06 22 63 82 25.



Commission de lutte contre le dopage Animal de 1^{ère} instance



Décisions du 7 juin 2010

Composition de la commission :
Monsieur Richard Corde, Président, Madame Pascale Boutet, Messieurs Jean Pierre Davaille, Marc Gogny, Jean Philippe Quer-ner, membres.

Cas 03/2010

Madame X responsable légale de Mademoiselle Y

Débats

Vu le procès verbal de contrôle anti-dopage et son rapport complémentaire établi lors du concours de CSO n°201031008 de Toulouse du 28 mars 2010, concernant Madame X responsable légale de Mademoiselle Y, cavalière du cheval W ;

Vu le rapport d'analyse transmis à la FFE par le Département des Analyses de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage (AFLD) le 8 avril 2010 à la suite du contrôle mentionné ci-dessus ;

Vu les autres pièces du dossier et notamment les explications écrites communiquées à la FFE par courrier, le 29 mars par Monsieur Z, responsable de W, entraîneur et beau-père de Mademoiselle Y, et par Madame X le 7 mai 2010 ;

Madame X, régulièrement convoquée devant la Commission par lettre recommandée avec accusé de réception était présente et accompagnée de Monsieur Z. Mademoiselle Y n'était pas présente ;

Faits et Procédure

Le 28 mars 2010, Mademoiselle Y a participé au Concours de Saut d'Obstacles de Toulouse et s'est classée 5^{ème} sur 33 partants dans l'épreuve n°5. Son cheval W a fait l'objet d'un prélèvement urinaire pratiqué par le Docteur vétérinaire Eric VASSEUR.

L'échantillon n°0136088 a été analysé par le Laboratoire des Courses Hippiques de Verrières le Buisson et a révélé la présence de METHYLAMINOANTIPYRINE, substance interdite.

La Fédération Française d'Equitation a reçu le rapport d'analyse notifié par l'Agence de Lutte contre le Dopage, le 26 avril 2010 qu'elle a transmis à Madame X le 29 avril 2010.

Par courrier reçu à la FFE le 30 mars 2010, Monsieur Z produit l'ordonnance du vétérinaire prescrivant la DIPYRALGINE.

Le rapport complémentaire du Docteur VASSEUR précise que le cheval victime de coliques a subi une injection de DIPYRALGINE le 25 mars 2010 pratiquée par l'entraîneur du cheval sur conseils du vétérinaire traitant.

Par courrier reçu le 12 mai, Madame X rapporte les circonstances dans lesquelles la jument W a été soignée pour des crises de coliques puis a participé au concours de l'Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse. Elle atteste que les nombreux contrôles effectués sur ses chevaux se sont toujours avérés négatifs. Elle demande l'indulgence de la commission pour sa fille.

Discussion

Attendu que les analyses ont démontré que des produits figurant dans la liste des substances prohibées étaient présents dans l'organisme du cheval W lors du concours de CSO de Toulouse du 28 mars 2010 ;

Attendu que Madame X et Monsieur Z expliquent dans leurs courriers respectifs et le jour de l'audience, que la présence de substances prohibées dans l'organisme du cheval W, est due à l'injection de DIPYRALGINE le 25 mars 2010 sur les conseils du vétérinaire suite à l'apparition de symptômes de coliques ;

Attendu que Madame X et Monsieur Z ont apporté la preuve du traitement de DIPYRALGINE en fournissant au dossier l'ordonnance de Monsieur Yves QUEMENER, docteur vétérinaire ;

Attendu que sur le rapport complémentaire n°0691 du vétérinaire préleveur, Monsieur Z a déclaré le jour du prélèvement avoir injecté de la DIPYRALGINE

à la jument W dans le but de traiter un début de colique le jeudi 25 mars 2010 ;

Considérant que Mademoiselle Y mineure était sous la responsabilité de sa mère Madame X et de son entraîneur Monsieur Z ;

Considérant, cependant, que Mademoiselle Y en connaissance de cause, doit comprendre à titre éducatif qu'il n'est pas éthique de prendre le départ d'une épreuve avec un cheval ayant présenté des symptômes de coliques et ayant reçu un traitement en ce sens trois jours avant une compétition ;

Considérant qu'en tant que dirigeant de centre équestre, cavalier de compétition et entraîneur, Monsieur Z doit s'informer du contenu de l'ensemble des règlements fédéraux et plus précisément dans ce cas du règlement disciplinaire relatif à la répression du dopage animal de la Fédération Française d'Equitation consultable en ligne ;

Considérant que Madame X et Monsieur Z n'ont, par ce qui précède, jamais cherché à dissimuler la vérité, ni au vétérinaire préleveur ni à la commission, et ont reconnu avoir pris un risque inutile en participant à une compétition avec une jument sous influence médicamenteuse ;

Par ces motifs

La Commission de lutte contre le dopage animal de Première instance prononce :

- la suspension de la licence de compétition de Mademoiselle Y pour une durée de 6 mois à compter du 1er août 2010.
- la suspension de la licence de compétition de Monsieur Z pour une durée de 6 mois à compter du 1er août 2010.
- la suspension de compétition du cheval W pour une durée de 6 mois à compter du 1er août 2010.

Le cheval W ne pourra reprendre la compétition qu'après avoir subi à la demande de son responsable et à ses frais, un nouveau contrôle anti-dopage effectué dans les conditions prévues

par le décret n° 2001-35 du 11 janvier 2001.

La présente sanction entraîne le déclassement du cheval et du cavalier dans toutes les épreuves du concours à l'occasion duquel le prélèvement a été effectué.

Elle impose, en outre, la restitution des prix, primes et récompenses obtenus à l'occasion de ce concours.

Cas 02/2010

— Elie MADEC / QUELEA PERLEM

Débats

Vu le procès verbal de contrôle anti-dopage et son rapport complémentaire établi lors du concours de CSO n°201035027 de MONTFORT SUR MEU des 13 et 14 mars 2010, concernant Monsieur Elie MADEC licencié n°5142627K, cavalier et propriétaire du cheval QUELEA PERLEM n° sire 04400826S ;

Vu le rapport d'analyse transmis à la FFE par le Département des Analyses de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage (AFLD) le 8 avril 2010 à la suite du contrôle mentionné ci-dessus ;

Vu les autres pièces du dossier et notamment les explications écrites communiquées à la FFE par Monsieur MADEC par courrier le 17 avril et par fax le 7 juin 2010 ;

Vu les attestations produites par Monsieur MADEC ;

Monsieur MADEC, régulièrement convoqué devant la Commission par lettre recommandée n°1A02827616525, était présent ;

Faits et Procédure

Le 14 mars 2010, Monsieur MADEC a participé au Concours de Saut d'Obstacles de MONTFORT SUR MEU dans l'épreuve n°5 qu'il a gagnée. Son cheval QUELEA PERLEM a fait l'objet d'un prélèvement sanguin pratiqué par le Docteur vétérinaire JOLLY.

L'échantillon n°0124085 a été ana-



lysé par le Laboratoire des Courses Hippiques de Verrières le Buisson et a révélé la présence de BETAMETHASONE, substance interdite. La FFE a reçu le rapport d'analyse notifié par l'Agence de Lutte contre le Dopage, le 8 avril 2010. La FFE a adressé à Monsieur MADEC une synthèse du rapport d'analyse concernant son cheval le 13 avril 2010.

Le 17 avril 2010, Monsieur Elie MADEC affirme par courrier adressé à la FFE que sa jument est suivie depuis le mois de juillet 2009, pour un ulcère à l'œil droit qui ne s'est résorbé qu'au mois de février 2010. Un collyre BETA SEPTIGEN a ensuite été prescrit le 1er mars 2010 pour une durée de 3 semaines.

Monsieur MADEC dit que le Docteur JOLLY l'aurait assuré que la présentation d'une ordonnance en cas de prélèvement positif, justifierait le traitement. Il joint à son courrier une attestation du Docteur BOUVIER confirmant les prescriptions.

Monsieur MADEC est convoqué devant la commission de lutte contre le dopage par courrier du 18 mai 2010.

Discussion

Attendu que les analyses ont démontré que des produits figurant dans la liste des substances prohibées étaient présents dans l'organisme du cheval QUELEA PERLEM lors du concours de CSO de MONTFORT SUR MEU des 13 et 14 mars 2010 ;

Attendu que Monsieur MADEC, explique dans son courrier et le jour de l'audience, que la présence de substances prohibées dans l'organisme du cheval QUELEA PERLEM, est due à l'administration d'un collyre BETA SEPTIGEN à partir du 1er mars 2010 et ce pendant 3 semaines, suite au traitement d'un ulcère chronique à l'œil droit ;

Attendu que Monsieur MADEC a apporté la preuve du traitement de BETA SEPTIGEN en fournissant au dossier l'ordonnance de Monsieur Jérôme BOUVIER, docteur vétérinaire ;

Attendu que sur le relevé d'honoraire n°A1523 des soins effectués les 1er et 6 mars 2010, il apparaît que le cheval QUELEA PERLEM a subi un examen orthopédique ;

Attendu que Monsieur MADEC a expliqué en séance la raison de la consul-

tation du 6 mars 2010 à la clinique vétérinaire de Penthièvre ; sa jument atteinte de gale de boue devenait boiteuse lorsqu'on lui posait des bandages de travail ;

Attendu que l'examen orthopédique a permis de confirmer que l'origine de la boiterie était bien le frottement des bandages de travail sur les lésions causées par la gale de boue. Ceci étant justifié par la prescription le 6 mars 2010 d'un tube de COMPAGEL et de TIFENE ;

Attendu que les ordonnances correspondantes au traitement de la gale de boue ont été faxées le jour de l'audience par le Docteur vétérinaire BOUVIER à la FFE ;

Considérant que Monsieur MADEC, en tant que compétiteur expérimenté, a fait preuve de négligence en faisant concourir un cheval sous traitement comprenant des substances prohibées et qu'il devait s'informer par ses propres moyens des règles à respecter contenues dans le Règlement FFE des Compétitions, des délais de sécurité à appliquer entre l'administration d'un médicament et la participation à une compétition équestre auprès de son vétérinaire, et du bien-être animal ;

Considérant cependant, que Monsieur MADEC n'a jamais été informé par son vétérinaire du caractère dopant du collyre BETA SEPTIGEN et que l'administration de ce produit ne permettait pas la participation de QUELEA PERLEM aux compétitions officielles pendant plusieurs semaines ;

Considérant alors que la bonne foi de Monsieur MADEC ne semble pas devoir être mise en doute et qu'il ne s'est pas rendu coupable de l'administration volontaire d'un médicament interdit ;

Par ces motifs

La Commission de lutte contre le dopage animal de Première instance prononce :

- la suspension de la licence de compétition de Monsieur Elie MADEC pour une durée de 3 mois à compter du 1er septembre 2010.

- la suspension de compétition du cheval QUELEA PERLEM pour une durée de 3 mois à compter du 1er septembre 2010.

Le cheval QUELEA PERLEM ne pourra reprendre la compétition qu'après avoir subi à la demande de son responsable et à ses frais, un nouveau contrôle antidopage effectué dans les conditions prévues par le décret n° 2001-35 du 11 janvier 2001.

La présente sanction entraîne le déclassement du cheval et du cavalier dans toutes les épreuves du concours à l'occasion duquel le prélèvement a été effectué.

Elle impose, en outre, la restitution des prix, primes et récompenses obtenus à l'occasion de ce concours.

Décisions du 28 juin 2010

Composition de la commission :
Monsieur Richard Corde, Président,
Madame Pascale Boutet,
Monsieur Jean Philippe Querner,
membres.

Cas 04/2010

– Isabelle CALFAS / LOUKOS D'ESTEVE

Débats

Vu le procès verbal de contrôle antidopage établi par le Docteur vétérinaire NARDIN et son rapport complémentaire établi lors du concours de Dressage n°201013069 de CARPIAGNE des 1er et 2 mai 2010, concernant Madame Isabelle CALFAS licenciée n°0122201C cavalière et propriétaire du cheval LOUKOS D'ESTEVE n° SIRE 99304956E ;

Vu le rapport d'analyse transmis à la FFE par le Département des Analyses de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage (AFLD) le 31 mai 2010 à la suite du contrôle mentionné ci-dessus ;

Vu les autres pièces du dossier et notamment les courtes explications écrites communiquées à la FFE par Madame CALFAS par courrier reçu le 18 juin 2010 ;

Madame CALFAS, régulièrement convoquée devant la Commission par lettre recommandée n°1A03547781715, n'était pas présente ;

Faits et Procédure

Le 2 mai 2010, Madame CALFAS a participé au Concours de Dressage de CARPIAGNE dans l'épreuve n°12 où

elle se classe 2ème sur 4 partants. Son cheval LOUKOS D'ESTEVE a fait l'objet d'un prélèvement urinaire pratiqué par le Docteur vétérinaire NARDIN.

L'échantillon n°0134079 a été analysé par le Laboratoire des Courses Hippiques de Verrières le Buisson et a révélé la présence de PHENYL BUTAZONE, OXYPHEN BUTAZONE, KETOPROFEN, HYDROCHLOROTHIAZIDE, substances interdites.

La FFE a reçu le rapport d'analyse notifié par l'Agence de Lutte contre le Dopage, le 31 mai 2010. La FFE a adressé à Madame CALFAS une synthèse du rapport d'analyse concernant son cheval le 4 juin 2010.

Par courrier du 18 juin 2010, Madame CALFAS a précisé à la Commission qu'elle ne serait pas présente le jour de l'audience et a indiqué que la personne en garde de son cheval avait administré un sachet de DIURIZONE quelques jours avant le concours.

Madame CALFAS est convoquée devant la Commission de Lutte contre le Dopage par courrier du 8 juin 2010.

Discussion

Attendu que les analyses ont démontré que des produits figurant dans la liste des substances prohibées étaient présents dans l'organisme du cheval LOUKOS D'ESTEVE lors du concours de Dressage de CARPIAGNE des 1er et 2 mai 2010 ;

Attendu que Madame CALFAS, explique dans son courrier, que la présence des substances prohibées dans l'organisme du cheval LOUKOS D'ESTEVE, est due à l'administration d'un sachet de DIURIZONE, dans le but de traiter un membre engorgé quelques jours avant la compétition ;

Attendu que Madame CALFAS n'a pas apporté la preuve du traitement de DIURIZONE en ne fournissant aucune ordonnance au dossier ;

Attendu que l'administration d'un sachet de DIURIZONE expliquerait la présence d'HYDROCHLOROTHIAZIDE mais en aucun cas la présence des trois autres substances retrouvées dans l'organisme de LOUKOS D'ESTEVE ;

Attendu que Madame CALFAS ne s'est pas présentée le jour de l'audience ;



Considérant que Madame CALFAS en participant à une compétition a fait preuve de négligence en faisant concourir un cheval sous traitement comprenant des substances prohibées ;

Considérant que Madame CALFAS n'a nullement cherché à prouver sa bonne foi et n'a pas démontré l'origine de la contamination de substances interdites dans l'organisme de LOUKOS D'ESTEVE ;

Considérant que Madame CALFAS devait s'informer par ses propres moyens des règles à respecter contenues dans le Règlement FFE des Compétitions, des délais de sécurité à appliquer entre l'administration d'un médicament et la participation à une compétition équestre auprès de son vétérinaire, et du bien-être animal ;

Considérant que le ton du courrier adressé par Madame CALFAS à la Fédération Française d'Équitation le 16 juin 2010 est contraire à l'éthique sportive ;

Par ces motifs

La Commission de lutte contre le dopage animal de Première instance prononce :

- la suspension de la licence de compétition de Madame Isabelle CALFAS pour une durée de 2 ans à compter de la notification de la présente décision.
- la suspension de compétition du cheval LOUKOS D'ESTEVE pour une durée de 6 mois à compter de la notification de la présente décision.

Le cheval LOUKOS D'ESTEVE ne pourra reprendre la compétition qu'après avoir subi à la demande de son responsable et à ses frais, un nouveau contrôle antidopage effectué dans les conditions prévues par le décret n° 2001-35 du 11 janvier 2001.

La présente sanction entraîne le déclassement du cheval et du cavalier dans toutes les épreuves du concours à l'occasion duquel le prélèvement a été effectué.

Elle impose, en outre, la restitution des prix, primes et récompenses obtenus à l'occasion de ce concours.

Cas 05/2010

– Perrine FAY BOILEAU / ETOILE DU PARC

Débats

Vu le procès verbal de contrôle antidopage établi par le Docteur vétérinaire WORONOFF – REHN et son rapport complémentaire établi lors du concours de Dressage n°201070006 de LURE des 8 et 9 mai 2010, concernant Madame Perrine FAY BOILEAU licenciée n°1247398H cavalière et propriétaire du cheval ETOILE DU PARC n° SIRE 92100465Y âgé de 18 ans ;

Vu le rapport d'analyse transmis à la FFE par le Département des Analyses de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage (AFLD) le 2 juin 2010 à la suite du contrôle mentionné ci-dessus ;

Vu les autres pièces du dossier et notamment les explications écrites communiquées à la FFE par Madame FAY BOILEAU par courrier reçu le 14 juin 2010 ;

Madame FAY BOILEAU, régulièrement convoquée devant la Commission par lettre recommandée n°1A03547781708, n'était pas présente ;

Faits et Procédure

Le 18 mai 2010, Madame FAY BOILEAU participe au Concours de Dressage de LURE dans l'épreuve n°6 où elle se classe 2ème sur 3 partants. Son cheval ETOILE DU PARC fait l'objet d'un prélèvement sanguin pratiqué par le Docteur vétérinaire WORONOFF – REHN.

L'échantillon n°119124 est analysé par le Laboratoire des Courses Hippiques de Verrières le Buisson et révèle la présence de DEXAMETHASONE, substance interdite.

La FFE reçoit le rapport d'analyse notifié par l'Agence de Lutte contre le Dopage, le 2 juin 2010 et adresse à Madame FAY BOILEAU une synthèse du rapport d'analyse concernant son cheval le 4 juin 2010.

Suite à cette notification, Madame FAY BOILEAU adresse un courrier reçu le 14 juin 2010 à la FFE. Elle reconnaît avoir administré à sa jument ETOILE DU PARC, un traitement local de pommade contenant de la DEXAMETHASONE, suite à une rougeur ophtalmique. Le traitement a été interrompu 8h environ avant le prélèvement sanguin.

Le Docteur vétérinaire FAY BOILEAU prétend que le traitement pratiqué n'a pu modifier les capacités intrinsèques de sa jument compte tenu des doses infinitésimales administrées.

Elle estime donc que le règlement fédéral de lutte contre le dopage ne s'applique pas au cas de sa jument.

Enfin, le Docteur FAY BOILEAU pense judicieux de faire réaliser un dosage quantitatif de la DEXAMETHASONE dans l'échantillon B afin de prouver que la dose du produit interdit décelée est très en dessous du seuil d'efficacité.

Madame FAY BOILEAU est convoquée devant la Commission de Lutte contre le Dopage par courrier du 8 juin 2010.

Discussion

Attendu que les analyses ont démontré que des produits figurant dans la liste des substances prohibées étaient présents dans l'organisme du cheval ETOILE DU PARC lors du concours de Dressage de LURE des 8 et 9 mai 2010 ;

Attendu que madame FAY BOILEAU, explique dans son courrier, que la présence de substance prohibée dans l'organisme du cheval ETOILE DU PARC, est due à l'administration d'un collyre la veille et le matin de la compétition, dans le but de traiter des « rougeurs ophtalmiques » ;

Attendu que Madame FAY BOILEAU ne joint pas d'ordonnance au dossier mais apporte cependant la preuve du traitement en déclarant être le vétérinaire traitant de son cheval et en attestant avoir administré du FRADEXAM à ETOILE DU PARC ;

Attendu que l'administration de FRADEXAM quelques heures avant le prélèvement explique la présence de DEXAMETHASONE dans l'organisme d'ETOILE DU PARC ;

Attendu que Madame FAY BOILEAU ne s'est pas présentée le jour de l'audience ;

Attendu que Madame FAY BOILEAU semble ignorer que la DEXAMETHASONE fait partie de la liste officielle des substances interdites en compétition ;

Considérant que Madame FAY BOILEAU, en tant que docteur vétérinaire inspecteur, agent assermenté de l'Etat et cavalière de compétition, doit impérativement avoir connaissance :

- des règles à respecter contenues dans le règlement fédéral des compétitions,
- des délais de sécurité concernant la rémanence des produits vétérinaires ;

Considérant que Madame FAY BOILEAU a fait preuve de négligence en faisant concourir un cheval sous traitement comprenant des substances prohibées ;

Par ces motifs

La Commission de lutte contre le dopage animal de Première instance prononce :

- la suspension de la licence de compétition de Madame Perrine FAY BOILEAU pour une durée d'un an à compter de la notification de la présente décision.
- la suspension de compétition du cheval ETOILE DU PARC pour une durée de 6 mois à compter de la notification de la présente décision.

Le cheval ETOILE DU PARC ne pourra reprendre la compétition qu'après avoir subi à la demande de son responsable et à ses frais, un nouveau contrôle antidopage effectué dans les conditions prévues par le décret n° 2001-35 du 11 janvier 2001.

La présente sanction entraîne le déclassement du cheval et du cavalier dans toutes les épreuves du concours à l'occasion duquel le prélèvement a été effectué.

Elle impose, en outre, la restitution des prix, primes et récompenses obtenus à l'occasion de ce concours.

Commission juridique et disciplinaire de 1^{ère} instance



Décisions du 31 mai 2010

Composition de la Commission :
Monsieur Ludovic De Villèle, Président, Madame France Lantuit, Messieurs Axel Bourdin, Loïc de la Porte du Theil, membres.

Relevé de décision n°05/05/2010

Affaire N°301-05-2010 : Carine CIRINEI licenciée n°0508207N, Commissaire au paddock / Christelle DEL PRATO licenciée n°3276673K, mère accompagnatrice d'un cavalier.

Objet : concours CSO Club de DECHY n°1033718 se déroulant le 11 avril 2010.

Demanderesse : Mademoiselle Carine NIRINEI licence n°0508207N, Excusée,

Défendeur : Madame Christelle DEL PRATO, licence n°3276673K, Excusée,

Les parties ont été convoquées pour une audience du 11 mai 2010.

Saisine de la commission le 21 avril 2010.

Rappels des faits

Attendu que Mesdames CIRINEI et DEL PRATO sont licenciées à la Fédération Française d'Équitation ;

Attendu que le concours n°1033718 se déroulait à DECHY en France ;

Que la plainte de Mademoiselle CIRINEI est du ressort d'une commission disciplinaire ; La Commission Juridique et Disciplinaire de 1^{ère} Instance de la FFE s'est déclarée compétente pour statuer.

Attendu que Mademoiselle CIRINEI exerçait la fonction de commissaire au paddock lors du concours n°1033718 ;

Attendu que Madame DEL PRATO accompagnait son fils participant au concours CSO Club n°1033718 ;

Attendu qu'à l'occasion du concours CSO Club n°1033718 se déroulant le 11 avril 2010 à DECHY, Madame CIRINEI s'est plainte par courrier reçu à la FFE le 21 avril 2010 du comportement de Madame DEL PRATO ;

Attendu que Mesdames CIRINEI et DEL PRATO auraient publiquement et à plu-

sieurs reprises, échangé des propos injurieux dans l'enceinte du concours ;

Attendu que Madame DEL PRATO a été bousculée par un cheval à la sortie du paddock, endroit réservé aux chevaux ;

Attendu que Mademoiselle CIRINEI, commissaire au paddock, est intervenue ;

Attendu que Madame DEL PRATO a tenu des propos injurieux envers Mademoiselle CIRINEI tels que « grosse vache, gros cul, cul empâté, ça se voit que tu fais de l'équitation... »

Attendu que Mademoiselle CIRINEI a eu un comportement agressif envers Madame DEL PRATO en employant des termes tels que « dégagez derrière les barrières de sécurité », « pour toi c'est mort dégage » ; Attendu que Madame Christine DELERUE, Présidente du Jury, atteste que Madame DEL PRATO a eu un comportement « indésirable » envers le jury ;

Attendu que Madame DEL PRATO a reconnu avoir tenu des propos injurieux ;

Attendu que Madame Elen DEROSNE et Madame Fabienne VANDEKERCKHOVE attestent que Mademoiselle CIRINEI a eu un comportement agressif envers Madame DEL PRATO ;

Considérant qu'il s'agit d'une première infraction pour les deux parties ;

Considérant que la teneur des propos est aggravée par le niveau de responsabilité que la charge de Mademoiselle CIRINEI en tant qu'officiel de compétition lui incombe ;

Considérant que la teneur des propos est aggravée lorsque ceux-ci sont adressés à un officiel de compétition ;

Considérant que la Fédération Française d'Équitation exige de ses licenciés qu'ils adoptent un comportement sportif et courtois lors de leurs participations aux compétitions officielles ;

L'affaire a été mise en délibéré au 31 mai 2010.

Par ces motifs

Vu les explications écrites de Mesdames CIRINEI, DEL PRATO, VANDEKERCKHOVE, DEROSNE et DELERUE ;

La Commission Juridique et Disciplinaire de Première instance, après en avoir délibéré, INFLIGE à Mademoiselle Carine CIRINEI un AVERTISSEMENT,

INFLIGE à Madame Christelle DEL PRATO un BLAME,

RAPPELLE à Mademoiselle Carine CIRINEI que son rôle en tant qu'officiel de compétition, est de veiller à la sécurité et au bon déroulement des compétitions.

Décisions du 27 juillet 2010

Composition de la Commission :
Monsieur Ludovic De Villèle, Président, Madame France Lantuit, Messieurs Axel Bourdin, Loïc de la Porte du Theil, Jean Jacques Guyon, membres.

Relevé de décision n°01/07/2010

Affaire N°302-06-2010 : Monsieur X, Président de Jury / Monsieur Y, Cavalier et père de la cavalière Z, mineure.

Objet : Réclamation sur le concours CSO n°201045008, épreuve n°12 se déroulant à Vimory Montargis du 13 au 16 mai 2010.

Demandeur : Monsieur X, Excusé,

Défendeur : Monsieur Y, Excusé,

Les parties ont été convoquées pour une audience du 7 juillet 2010.

Saisine de la commission le 29 mai 2010.

Rappels des faits

Attendu que Messieurs Y et X sont licenciés à la Fédération Française d'Équitation ;

Attendu que le concours n°201045008 se déroulait à Vimory Montargis en France ;

Attendu que la réclamation de Monsieur X est du ressort d'une commission disciplinaire ;

La Commission Juridique et Disciplinaire de 1^{ère} Instance de la FFE s'est déclarée compétente pour statuer.

Attendu que Monsieur Y a déposé le 16 mai, une réclamation concernant l'ordre de passage de Madame T, dossard A sur le listing de l'épreuve n° 12 établi par FFE COMPET.

Attendu que ce même listing fait apparaître deux invitations, le numéro B pour Madame U et le numéro C pour Madame V. Attendu que le tableau en-tête de l'avant-programme précise que pour l'épreuve n° 12, sont inscrits 83 engagés, 3 invitations, avec une limitation à 80 partants.

Attendu que le listing de départ de l'épreuve fait apparaître les numéros B et C en début d'épreuve.

Attendu que Monsieur Y considère que le n° A fait également partie des invités, que la cavalière devait partir en début d'épreuve et non en fin, et dépose réclamation pour sa 2^{ème} place, devant sa fille Mademoiselle Z.

Attendu que l'organisateur a le droit d'inviter 15 partants dans les épreuves limitées. Considérant que le dossard A étant en fin d'épreuve, le Président du Jury a respecté la numérotation pour l'ordre de départ.

Considérant que le Président de Jury Monsieur X ne pouvait pas prétendre selon les écritures sur le listing de départ FFE COMPET que Madame T était une invitée.

Considérant que le Président de jury a respecté son listing de départ.

Par ces motifs

Vu les statuts de la FFE adoptés par l'Assemblée Générale du 26 mai 2008, et notamment son article VII,

Vu le règlement intérieur de la FFE adopté par l'Assemblée Générale du 26 mai 2008,

Vu le règlement disciplinaire adopté par l'assemblée Générale du 19 juin 2006, (Annexe 1 du R.I.),

Vu le Règlement Général des Compétitions (édition 2010),

L'affaire a été mise en délibéré au 27 juillet 2010.

Vu les pièces communiquées au dossier,

Vu et entendu le Rapport du Chargé d'Instruction,

Vu les explications écrites de Messieurs X et Y ;

La Commission Juridique et Disciplinaire de Première instance, après en avoir délibéré,

Déboute Monsieur Y de sa demande,



Relevé de décision n°02/07/2010

Affaire N°303-07-2010 : Madame X, Responsable légale de Mademoiselle Y mineure / Madame Z, Présidente de Jury.

Objet : Réclamation sur le concours CCE n°201034005, épreuve n°15 Amateur 2 Grand Prix se déroulant au Pouget du 23 au 25 avril 2010.

Demandeur : Madame X, Excusée,

Défendeur : Madame Z, Présente,

Les parties ont été convoquées pour une audience du 7 juillet 2010.

Saisine de la commission le 29 mai 2010.

Rappels des faits

Attendu que Mademoiselle Y et Madame Z sont licenciées à la Fédération Française d'Équitation ;

Attendu que la réclamation de Madame X est du ressort d'une commission disciplinaire ;

La Commission Juridique et Disciplinaire de 1ère Instance de la FFE s'est déclarée compétente pour statuer.

Attendu que Madame X a saisi la commission pour une réclamation sur une pénalité et qu'elle demande le reclassement de sa fille.

Attendu qu'au cours de l'épreuve n°15 Amateur 2 Grand Prix, Madame Z Présidente du Jury a infligé une pénalité de 10 points à Mademoiselle Y pour avoir louvoyé tout en regardant son chrono et en réduisant son galop ;

Attendu que le règlement CCE précise page 118 Allure spécifique que « le cavalier doit obligatoirement rester en ligne au galop entre l'avant-dernier obstacle et la ligne d'arrivée ».

Attendu que Madame X indique que « sa fille a gardé son allure au galop à l'abord de l'avant dernier obstacle, tout en suivant une ligne légèrement courbe afin de respecter le temps minimum imparti ;

Attendu que Madame X précise que « le règlement n'exige que le cavalier doit galoper en ligne droite » ;

Attendu que Monsieur T juge national Elite et Chef de piste du concours du Pouget confirme la déclaration de Madame X ;

Attendu que Monsieur T est le responsable du Centre Equestre l'Eperon et l'enseignant de Mademoiselle Y ;

Attendu que Madame Z ne confirmant pas les dires de Madame X, précise bien que Mademoiselle Y a louvoyé entre l'avant-dernier obstacle et la ligne d'arrivée, effec-

tuant ainsi une sinusoïde et non une ligne courbe ;

Considérant que la Présidente de Jury Madame Z a considéré que Mademoiselle Y n'avait pas respecté l'esprit du Règlement et qu'elle devait être sanctionnée de 10 points de pénalité à titre pédagogique ;

Par ces motifs

Vu les statuts de la FFE adoptés par l'Assemblée Générale du 26 mai 2008, et notamment son article VII,

Vu le règlement intérieur de la FFE adopté par l'Assemblée Générale du 26 mai 2008,

Vu le règlement disciplinaire adopté par l'assemblée Générale du 19 juin 2006, (Annexe 1 du R.I.),

Vu le Règlement Général des Compétitions (édition 2010),

L'affaire a été mise en délibéré au 27 juillet 2010.

Vu les pièces communiquées au dossier,

Vu et entendu le Rapport du Chargé d'Instruction,

Vu les explications écrites de Mesdames Z et X ainsi que Monsieur T ;

La Commission Juridique et Disciplinaire de Première instance, après en avoir délibéré,

Déboute Madame X de sa demande,

Relevé de décision n° 04/07/2010

Affaire N°307-11-2010 : Quentin VOELTZEL, cavalier licencié n°5134485K et Patricia DAMOISEAU VOELTZEL, dirigeante licenciée n°5124927Q / Philippe PERMINGEAT. Juge arbitre licencié n°0196471Z.

Objet : Réclamation sur le Championnat de France Club Open Excellence Paires en Pony Games n°1040333 se déroulant à Lamotte du 22 au 24 mai 2010.

Demandeur : Quentin VOELTZEL, absent et Patricia DAMOISEAU VOELTZEL, présente.

Défendeur : Philippe PERMINGEAT, présent et accompagné de Chantal CECCALDI et Emmanuelle SCHRAMM.

Les parties ont été convoquées pour une audience du 7 juillet 2010.

Saisine de la commission le 29 mai 2010.

Rappels des faits

Attendu que Madame DAMOISEAU VOELTZEL, Messieurs VOELTZEL et PERMINGEAT sont licenciés à la Fédération Française d'Équitation ;

Attendu que le concours n°1040333 se déroulait à Lamotte en France ;

Attendu que la réclamation de Madame DAMOISEAU VOELTZEL et de son fils est du ressort d'une commission disciplinaire ;

La Commission Juridique et Disciplinaire de 1ère Instance de la FFE s'est déclarée compétente pour statuer.

Attendu qu'à l'issue des épreuves organisées dans le cadre du Championnat de France Pony Games, Monsieur VOELTZEL cavalier et sa mère Madame DAMOISEAU VOELTZEL, coach de l'équipe du centre Equestre de la Bonde ont saisi la commission juridique et disciplinaire pour les faits suivants :

« Monsieur Philippe PERMINGEAT Juge arbitre officiel de la compétition a :

1 – Tenté de nous déstabiliser lors du départ de chaque jeu (départ retardé)

2 – Délibérément donné un faux départ lors du jeu du « à pied à cheval » (plusieurs cavaliers dans l'aire de jeu avant qu'il ne baisse le drapeau)

3 – Éliminé notre équipe à ce même jeu (alors que le juge en charge de notre ligne n'a pas estimé qu'il y avait eu faute pendant le jeu).

4 – Exclu notre équipe du terrain suite aux propos injurieux prononcés par un supporter

5 – Autorisé un cavalier unique à modifier son équipement lors du jeu du groom (un cavalier a enlevé un étrier),

Et Madame CECCALDI Président de la commission Pony Games de la FFE aurait tenu un discours des plus insultants à l'égard de l'équipe de la Bonde ;

Attendu que Monsieur VOELTZEL et Madame DAMOISEAU VOELTZEL tiennent à présenter leurs excuses à Monsieur

PERMINGEAT pour l'insulte proférée à son égard ;

Attendu que Monsieur et Madame VOELTZEL souhaitent des excuses de la part de Madame CECCALDI ;

Attendu que par mail du 22 juin, Monsieur VOELTZEL informe la commission que ne pouvant être en équipe de France et porter réclamation, il souhaite que sa demande soit purement ignorée et que seulement celle de Madame DAMOISEAU VOELTZEL soit considérée.

Attendu que Monsieur PERMINGEAT a expliqué point par point devant la commission le jour de l'audience les raisons des faits reprochés ;

Attendu que Madame CECCALDI nie avoir insulté la famille VOELTZEL ;

Considérant que Monsieur PERMINGEAT et Madame CECCALDI ont, d'une part, soigneusement respecté le Règlement Fédéral de Pony Games et, d'autre part, ont pris les décisions qui s'imposaient à eux pour maintenir le calme et la sécurité dans l'épreuve qu'ils avaient à juger ;

Par ces motifs

L'affaire a été mise en délibéré au 27 juillet 2010.

Vu et entendu les explications de Mesdames DAMOISEAU VOELTZEL, SCHRAMM et CECCALDI ainsi que Monsieur Philippe PERMINGEAT ;

Vu les attestations produites le jour de l'audience ;

La Commission Juridique et Disciplinaire de Première instance, après en avoir délibéré,

Déboute Madame Patricia DAMOISEAU VOELTZEL de sa demande.

**VISIONNEZ LA CHAÎNE
SPORT PROPRE DE FFE TV**

Commission juridique et disciplinaire d'appel



Décisions du 18 janvier 2010

Composition de la commission :
Monsieur Jean François Chary,
Président, Messieurs Henry
Blanc, Jean Pierre Blache, Jean
Marie Charlot, membres.

Arrêt n° 10/01/02

Dossier n° 288/11/2009

Le 18 janvier 2010, la Commission Juridique et Disciplinaire d'appel de la Fédération Française d'Équitation (FFE) a rendu l'arrêt suivant dans l'affaire entre :

- Messieurs Cédric MURZEAU, joueur de Saumur Horse-Ball, licencié sous le numéro 0681453P et Thierry MURZEAU, père de Cédric licencié sous le numéro 0953823Q, appelants, et,
- Monsieur Denis BOULARD, superviseur du match Saumur-Bordeaux, licencié sous le numéro 0174035W, intimé.

Saisine du chargé d'instruction en 1ère instance le 1er septembre 2009.

Débats

Les parties ont été convoquées pour une audience le 14 décembre 2009. Messieurs MURZEAU père et fils ainsi que Monsieur BOULARD étaient présents. Messieurs Christophe RETAUD et Louis MIGNON accompagnaient Messieurs MURZEAU comme témoins. La Commission, après avoir pris connaissance du dossier présenté par le représentant de la Fédération Française d'Équitation chargé de l'instruction, Monsieur Emmanuel PHILLIPS, a entendu son rapport.

Les pièces complémentaires fournies ont été examinées. Le film vidéo fourni par les appelants a ensuite été visionné. Les appelants, les témoins ainsi que l'intimé ont été entendus.

Après en avoir débattu, la Commission a mis l'affaire en délibéré au 18 janvier 2010.

Faits et procédure

Par courrier du 14 juillet 2009 reçu le 20 juillet 2009, Monsieur BOULARD superviseur du match de Horse Ball pro élite de BAUCAIRE des 11 et 12 juillet 2009 rapporte le comportement agressif de Monsieur C. MURZEAU suite à un avertissement verbal adressé à l'un des joueurs de l'Équipe de Saumur dont il fait partie. Monsieur Dominique BOUCHERY, arbitre, inflige alors un carton jaune à Monsieur C. MURZEAU puis un carton rouge, lui demandant de quitter le terrain. A la fin du match, Monsieur Th. MURZEAU, père de Cédric serait venu agresser les arbitres et superviseur et menacer physiquement Monsieur BOULARD. Celui-ci demande la saisine de la Commission disciplinaire.

Le 2 septembre 2009, Messieurs Th. et C. MURZEAU sont informés de la saisine de la Commission à leur rencontre par le chargé d'instruction Monsieur Gilles PERRIERE. Par courrier du 9 septembre, Messieurs Th. et C. MURZEAU sont convoqués devant la Commission de 1ère instance qui se réunit le 30 septembre.

Par courrier du 8 septembre Monsieur Th. MURZEAU conteste les faits. Il dit s'être trouvé parmi les spectateurs et n'avoir pas menacé physiquement le superviseur du concours. Il reconnaît en revanche avoir exprimé son désaccord de façon discourttoise au sujet du carton jaune infligé à un membre de l'équipe de Saumur.

Monsieur Th. MURZEAU s'insurge contre les dires de Monsieur BOULARD sur « les agissements trop réguliers de la famille MURZEAU ». Monsieur Th. MURZEAU informe la commission qu'il ne se déplace plus que rarement sur les terrains de Horse Ball.

Par courrier adressé le 11 septembre à la Commission Monsieur Gaëtan MARCOLINI, Président du SHB de Saumur soutient la version des faits de Monsieur Th. MURZEAU et informe le Président de la Commission, être le joueur destinataire du carton jaune, carton jaune attribué avec « préméditation » selon lui.

Par fax du 10 septembre, Monsieur Baptiste VIGNAL, membre de l'équipe de Saumur, confirme les faits tels que présentés par Messieurs C et Th. MURZEAU.

Par courrier recommandé du 23 septembre, Monsieur C. MURZEAU conteste les griefs exprimés par Messieurs BOULARD et BOUCHERY ainsi que la réaction « agressive » et « l'agression physique » qui sont reprochées. Le même jour par le même envoi, Monsieur Louis MIGNON, Vice-Président du club de Saumur relate les faits et conteste l'arbitrage l'estimant « orienté ». Il estime les sanctions infligées disproportionnées et se plaint du comportement de Monsieur BOUCHERY. Il demande compréhension et clémence aux membres de la Commission.

Par mail du 25 septembre, Monsieur BOUCHERY soutient la version des faits de Monsieur BOULARD. Il rappelle que Monsieur Th. MURZEAU l'avait agressé physiquement le 5 mai 2007 à Auvers.

Le 28 septembre, le club de Saumur Horse Ball informe la Commission que C. MURZEAU sera représenté le jour de l'audience par Monsieur VIGNAL.

La commission de première instance juridique et disciplinaire, après en avoir délibéré, décide :

- de suspendre la licence de compétition de Monsieur Cédric MURZEAU pour une durée de deux ans
- de suspendre Monsieur Thierry MURZEAU de toute fonction propre à un établissement équestre plus explicitement les fonctions d'organisateur, de dirigeant, d'entraîneur, d'arbitre ou de juge
- d'infliger à Monsieur Thierry MURZEAU une amende de mille euros.

Ces décisions sont communiquées aux parties par courrier recommandé le 22 octobre 2009.

Par courrier du 24 octobre reçu le 2 novembre 2009 Messieurs C. et Th. MURZEAU font appel des décisions de première Instance. Monsieur C. MURZEAU invoque les griefs suivants :

- le délai de 3 mois non respecté entre la saisine de la 1ère instance et le rendu du jugement,
- des erreurs quant au « prononcé »,
- une sanction ni juste ni équitable car disproportionnée.

Monsieur Th. MURZEAU motive sa demande d'appel pour les mêmes griefs. L'un et l'autre estiment l'instruction établie exclusivement à charge. Ils produisent un mémoire introductif reçu le 2 novembre 2009 et un complément de ce mémoire reçu le 23 novembre 2009. Leurs conclusions visent à mettre en évidence :

- que les droits de la défense ne sont aucunement respectés,
- que la procédure est l'objet de nombreux manquements,
- que le jugement sur le fond en première instance a été rendu sur la base de mensonges qualifiables de dénonciations calomnieuses.

Ils joignent à ces documents un DVD du match demandant que le film vidéo qu'il contient soit considéré comme preuve.

Les parties sont convoquées à l'audience du 14 décembre 2009 par courrier du 26 novembre 2009.

Messieurs C. et Th. MURZEAU demandent par courrier du 2 décembre 2009 que soient entendus lors de l'audience Messieurs Christophe RETAUD, Baptiste VIGNAL et Louis MIGNON.

Par courrier reçu le 7 décembre 2009, Messieurs Th. et C. MURZEAU adressent au chargé d'instruction les témoignages en leur faveur de Nicolas STROMMBERG et Alain BERNEDE ainsi que différentes pièces concernant des événements survenus en 2007.

Motifs

Vu les obligations des licenciés telles que définies dans les statuts de la Fédération Française d'Équitation adoptés le 19 juin 2006 Chapitre I, section IV- Licenciés, article VII;

Attendu que Monsieur C. MURZEAU est un professionnel exerçant en tant que



joueur et entraîneur de plusieurs jeunes équipes dans la discipline du Horse-Ball et que, par conséquent, il doit faire preuve d'un comportement exemplaire; Attendu que les témoignages démontrent que Messieurs C. et Th. MURZEAU se sont effectivement rendus coupables d'un comportement irrespectueux à l'encontre des arbitres lors du match de BAUCAIRE;

Attendu toutefois que le film vidéo prouve qu'il n'y a pas eu de comportement violent de la part de Monsieur C. MURZEAU et que les attestations ne permettent pas non plus d'affirmer le caractère violent du comportement de Monsieur Th. MURZEAU;

Considérant donc que les sanctions infligées en première instance apparaissent trop sévères par rapport aux faits incriminés, et notamment la suspension à vie infligée à Monsieur Th. MURZEAU;

Attendu cependant que les antécédents des appelants, qui ont dû à plusieurs reprises répondre de leurs actes devant la commission disciplinaire et dont de nombreux dirigeants sportifs dénoncent la fréquence de comportements anti-sportifs, doivent les faire considérer comme récidivistes,

Considérant de ce fait qu'il convient de maintenir une sanction sévère et exemplaire en espérant ainsi que soit mis un terme définitif à ces attitudes inadmissibles,

Pour ces motifs

La Commission Juridique et Disciplinaire d'appel :

- réforme la décision de la Commission juridique et disciplinaire de première instance;
- prononce la suspension de la licence de compétition de Monsieur Cédric MURZEAU pour une durée de 2 ans dont 18 mois avec sursis à compter de la réception du présent arrêt;
- inflige une amende de 500 euros à Monsieur Cédric MURZEAU;
- prononce la suspension de Monsieur Thierry MURZEAU de toutes fonctions dirigeantes pour une durée de 2 ans dont 18 mois avec sursis à compter de la réception du présent arrêt;
- inflige une amende de 500 euros à Monsieur Thierry MURZEAU.

Les amendes devront être réglées dans le mois suivant la réception du présent arrêt, faute de quoi elles seraient augmentées de 10% par mois de retard entamé et les suspensions seraient prorogées jusqu'à dû règlement.

Messieurs Cédric et Thierry MURZEAU ont effectué une demande de conciliation devant le CNOSF.

Décisions du 27 juillet 2010

Composition de la commission :
Monsieur Jean François Chary, Président, Messieurs Henry Blanc, Jean Marie Charlot, Pierre Murret Labarthe, Hervé Delambre, membres.

Arrêt n° 10/07/02

Dossier N° 298/02/2010

Le 27 juillet 2010, la Commission d'appel Juridique et Disciplinaire de la Fédération Française d'Equitation (FFE) a rendu l'arrêt suivant dans l'affaire entre :

- Monsieur Hervé VANDENBROUCKE, dirigeant licencié sous le numéro 0485326F, appelant, et,
- La Fédération Française d'Equitation, intimée.

Saisine du chargé d'instruction en première instance le 25 mars 2010.

Débats

Les parties ont été convoquées pour une audience le 6 juillet 2010. Monsieur Hervé VANDENBROUCKE et son conseil, Maître Guillaume FALLOURD étaient présents.

La Commission, après avoir pris connaissance du dossier présenté par le représentant de la Fédération Française d'Equitation chargé de l'instruction, Monsieur Emmanuel PHILLIPS, a entendu son rapport.

Les pièces complémentaires fournies ont été examinées. Maître FALLOURD et Monsieur VANDENBROUCKE ont été entendus.

Après en avoir débattu, la Commission a mis l'affaire en délibéré au 27 juillet 2010.

Faits et procédure

Le 20 octobre 2008 la Commission de lutte contre le dopage prononce

une sanction à l'encontre de Monsieur VANDENBROUCKE pour infraction à la législation de lutte contre le dopage. La Commission décide d'une interdiction de deux ans de participer directement ou indirectement à l'organisation et au déroulement des compétitions ou manifestations mentionnés à l'article L.241-2 du code du sport. Cette sanction qui a pris effet le 27 novembre 2008 est donc applicable jusqu'au 27 novembre 2010.

La FFE a été informée que Monsieur VANDENBROUCKE contrevenait aux dispositions prises par la Commission de lutte contre le dopage, informations vérifiées sur le site de la FFE sur lequel Monsieur VANDENBROUCKE apparaît à plusieurs reprises en tant que Président de Concours. C'est ainsi que la Commission de lutte contre le dopage de la FFE a saisi la Commission juridique et disciplinaire de première instance de cette infraction. Monsieur VANDENBROUCKE est informé de cette saisine par courrier du 24 mars 2010.

Le 2 avril, il répond au Président de la Commission de lutte contre le dopage qu'il s'étonne des dénonciations à son encontre et affirme "avoir appliqué scrupuleusement les changements résultant de la sanction infligée". Toutefois, il reconnaît ne pas avoir changé la licence de dirigeant sous le numéro de laquelle est enregistré le compte club de l'association organisatrice des concours. Monsieur VANDENBROUCKE demande que l'on prenne en compte le travail accompli par l'association des Châteliers et de bien vouloir lever la sanction qui court jusqu'en octobre 2010 pour ne pas démotiver les membres bénévoles de cette association. Il produit 9 attestations en sa faveur qui tendent à prouver son désengagement de ses fonctions d'entraîneur et d'organisateur de manifestation.

La Commission juridique et disciplinaire de première instance, après en avoir délibéré, a infligé le 20 mai 2010 à Monsieur Hervé VANDENBROUCKE l'interdiction pendant deux ans dont un an avec sursis de participer directement ou indirectement à l'organisation et au déroulement des compétitions ou manifestations sportives mentionnées à l'article L.241-2 du code du sport et aux entraînements y préparant à compter de la notification de la décision.

Par courrier reçu le 9 juin 2010 Maître FALLOURD représentant Monsieur VANDENBROUCKE interjette appel de la décision de première instance. Il invoque des "motifs insuffisants" pour justifier la condamnation de Monsieur VANDENBROUCKE à deux ans de suspension d'organisation de manifestation. Il affirme que Mademoiselle Aurélie MEURANT est la seule à avoir organisé les concours du Haras des Châteliers et admet qu'une erreur ait pu être commise par Mademoiselle MEURANT quant à l'enregistrement de certains avant-programmes faisant apparaître Monsieur VANDENBROUCKE en tant qu'organisateur.

Monsieur VANDENBROUCKE est convoqué devant la commission d'Appel de la FFE pour l'audience du 6 juillet 2010.

Motifs

Vu le Règlement disciplinaire de la Fédération Française d'Equitation ;

Attendu que, pendant la période couverte par sa sanction prononcée par la Commission de lutte contre le dopage, non seulement Monsieur VANDENBROUCKE apparaît à plusieurs reprises en tant que Président sur les avant-programmes des concours du Haras des Châteliers mais encore que son adresse électronique y figure systématiquement en tant qu'organisateur;

Attendu qu'il aura fallu attendre le 30 janvier 2010, soit plus d'un an, pour que Monsieur VANDENBROUCKE démissionne de la présidence de l'Association des amis des Châteliers, organisatrice des concours;

Considérant que l'appelant apporte bien la preuve par de nombreux témoignages qu'il a bien appliqué la sanction sur le plan fonctionnel en cessant d'être organisateur sur le terrain et entraîneur, ce dont la Commission d'appel prend acte;

Mais considérant que cependant il n'a manifestement pas tout mis en œuvre pour l'appliquer au plan institutionnel; Considérant qu'ainsi, il a obéré la valeur exemplaire de la sanction au regard des personnes extérieures au Haras des Châteliers;

Attendu que la sanction initiale est relative à un cas de dopage avéré sur un poney et qu'il est primordial pour la lutte contre le dopage animal que la



Fédération Française d'Équitation veille scrupuleusement au respect des sanctions prononcées;

Par ces motifs

La Commission Juridique et Disciplinaire d'appel :

Confirme la décision de la Commission Juridique et Disciplinaire de Première Instance et dit que la sanction prendra effet le jour de sa signification.

Arrêt n°10/07/01

Dossier n° 298/02/2010

Le 27 juillet 2010, la Commission d'appel Juridique et Disciplinaire de la Fédération Française d'Équitation (FFE) a rendu l'arrêt suivant dans l'affaire entre :

- Madame Alexandra RANTET, cavalière licenciée sous le numéro 00930728K, intimée, et,
- Monsieur Yves JOUAN, Président du jury licencié sous le numéro 2206183A, appelant.

Saisine du chargé d'instruction en 1ère instance : le 12 avril 2010.

Débats

Les parties ont été convoquées pour une audience le 6 juillet 2010. Madame RANTET et Monsieur JOUAN étaient excusés.

La Commission, après avoir pris connaissance du dossier présenté par le représentant de la Fédération Française d'Équitation chargé de l'instruction, Monsieur Emmanuel PHILLIPS, a entendu son rapport.

Les pièces complémentaires fournies ont été examinées.

Après en avoir débattu, la Commission a mis l'affaire en délibéré au 27 juillet 2010.

Faits et procédure

Le 27 mars 2010 Madame Alexandra RANTET participe aux épreuves n°10 et 35 du CSO Le Mans Boulerie Jump. Le barrage de l'épreuve 1,20m n°35 (dédoublée) se déroule simultanément avec l'épreuve 1,40m n°10. Madame RANTET monte un cheval dans l'épreuve n°35 et deux chevaux dans l'épreuve n°10.

Par courrier reçu le 6 avril par la FFE, Madame RANTET porte réclamation au

motif qu'elle n'a pu participer au barrage de l'épreuve n°35, les organisateurs ayant déjà procédé au démontage du parcours lorsqu'elle s'est présentée. Madame RANTET reproche au chef de piste de n'avoir pas attendu qu'elle termine son passage dans l'épreuve n°10 et puisse effectuer le parcours de l'épreuve n°35 alors qu'il l'avait assurée de pouvoir participer. Madame RANTET demande à l'organisateur, Monsieur ROSSI de dédommager le propriétaire de son cheval, ce qu'il refuse par principe. Elle réclame le remboursement des engagements des épreuves dans lesquelles "elle est officiellement marquée non partante".

Le 13 avril, 2010 le chargé d'instruction de la Commission juridique et disciplinaire de première instance est saisi de cette plainte.

Par courrier du 22 avril, la FFE convoque Monsieur JOUAN, Président de Jury du concours et Madame RANTET pour l'audience de la Commission prévue le 11 mai 2010.

Plusieurs télécopies sont transmises à la FFE le 27 avril. Monsieur Jacques GRAVELLE Commissaire au paddock précise que tous les cavaliers ayant demandé des dérogations de passage dans le barrage de l'épreuve n°35 ont fait confirmer leur participation par une tierce personne à l'exception de Madame RANTET. Il estime par ailleurs que, compte tenu de l'ordre de passage des chevaux de Madame RANTET dans l'épreuve n°10, celle-ci a dû prendre le départ du 2ème parcours vers 18h45 mais ne s'est présentée au barrage de l'épreuve n°35 qu'à 19h30 soit plus d'une demi-heure plus tard. Monsieur Serge CORBIC, également Commissaire au Paddock et Juge National Elite CSO, confirme l'exposé de Monsieur GRAVELLE et ajoute que d'autres cavaliers, dans le même cas que Madame RANTET, ont pu participer aux deux épreuves en avançant leur ordre de passage, ce qui leur avait été accordé par les officiels du concours. Il estime que Madame RANTET a fait preuve de désinvolture à cette occasion.

Le Président de Jury, Monsieur JOUAN, précise qu'à la fin du barrage de l'épreuve n°35, deux cavaliers n'avaient pas pris le départ. Il demande alors au Commissaire au Paddock si ces personnes ont prévenu de leur retard, il s'avère que l'un des cavaliers s'est

manifesté et a effectué son barrage. Après plusieurs rappels au micro sans effets, Monsieur JOUAN décide la fermeture de la piste de l'épreuve. Trente minutes après le passage du dernier barragiste. Madame RANTET ne s'était toujours pas manifestée et n'avait pas répondu aux appels effectués de la tribune.

Par mail du 7 mai, Madame RANTET informe la FFE qu'elle ne sera pas présente lors de l'audience.

Le 8 mai 2010, Monsieur Romain GRIGNON témoigne en faveur de Madame RANTET. Il dit avoir préparé puis rentré au box les chevaux de Madame RANTET pour lui permettre de pénaliser le moins possible le déroulement des épreuves.

La Commission Juridique et Disciplinaire de Première instance, après en avoir délibéré, a décidé le 31 mai 2010 de :

- débouter Madame Alexandra RANTET, cavalière, de sa demande,
- infliger à Monsieur Yves JOUAN, Président de Jury, un avertissement,
- rappeler à Monsieur ROSSI d'être plus explicite sur les horaires de départ des épreuves proposées,
- et demander à FFE COMPET la modification du Procès-verbal de Résultats en faisant porter la mention "éliminé au barrage" à la place de la mention "non-partante", cela ayant pour conséquence la création d'un prix créé supplémentaire.

La décision est notifiée aux parties le 31 mai 2010.

Le 7 juin 2010, la FFE est destinataire d'un courrier adressé par Monsieur JOUAN qui fait appel de la décision de

première instance au motif que la sanction prononcée contre lui porte atteinte à son intégrité de juge. Il affirme avoir classé Madame RANTET "non partante au barrage" et ajoute que si Madame RANTET a été portée non partante sur le Procès-verbal de résultats de l'épreuve, c'est ultérieurement, à la demande de la cavalière et avec l'approbation de Monsieur ROSSI.

Les parties sont convoquées devant la Commission d'Appel pour une audience le 6 juillet 2010.

Motifs

Vu les articles 8-3 et 8-4 du Règlement des concours de saut d'obstacles ;

Vu le Règlement disciplinaire de la Fédération Française d'Équitation ;

Attendu que seul Monsieur JOUAN a fait appel de la décision de première instance, contestant le bien-fondé de la sanction qui lui avait été infligée;

Considérant que la preuve d'une éventuelle faute de Monsieur JOUAN n'est pas établie ;

Par ces motifs

La Commission Juridique et Disciplinaire d'appel :

- confirme la décision de la Commission juridique et disciplinaire de première instance en ce qu'elle déboute Madame Alexandra RANTET de sa demande, demande à Monsieur ROSSI d'être plus explicite sur les horaires de départ des épreuves proposées et demande à FFE COMPET la modification du Procès-verbal des résultats;

- infirme sa décision relative à Monsieur Yves JOUAN et le relaxe. ■



**CONSULTEZ
LE REGLEMENT
DES COMPÉTITIONS**

<http://www.ffe.com/ffe/Disciplines-Equestres>

Stages enseignants 2011



©Image du Jour

La FFE organise au Parc Equestre Fédéral à Lamotte Beuvron des stages de formation professionnelle continue pour les enseignants et les animateurs.

Possibilité de prise en charge totale ou partielle pour les salariés / FAFSEA ou les exploitants / VIVEA.

- *Améliorer sa pratique professionnelle dans l'entraînement en CSO.* Stage de 6 jours avec Max Thirouin, expert fédéral. Lundi et mardi 17-18 janvier, 14-15 mars, 4-5 avril.
- *Améliorer sa pratique professionnelle dans l'entraînement en dressage.* Stage de 6 jours avec Nicole Favereau. Jeudi et vendredi 20-21 janvier, 3-4 février et 17-18 mars.
- *Améliorer sa pratique professionnelle dans l'entraîne-*

ment en CCE. Stage de 6 jours avec Pascal Forabosco, sélectionneur national CCE jeunes. Jeudi 20 et vendredi 21 janvier, Lundi 7 et mardi 8 février et jeudi 24 et vendredi 25 mars.

- *Actualiser ses compétences techniques et préparer ses élèves aux compétitions de niveau Club en CSO.* Stage de deux jours avec Pascal Henry, sélectionneur national CSO Poneys. Jeudi 3 et vendredi 4 février.
- *Utiliser la méthode Alexander dans son enseignement.* Stage de deux jours avec Véronique BARTIN, experte fédérale de la méthode Alexander. Lundi 7 et mardi 8 février.
- *Préparation mentale.* Stage de deux jours avec Jonathan Rougier, expert fédéral en préparation mentale. Jeudi 10 et vendredi 11 février.
- *Actualiser ses compétences techniques et préparer ses élèves aux compétitions de niveau Club en CCE.* Stage de deux jours avec Bertrand Poisson. Lundi 14 et mardi 15 mars.
- *Actualiser ses compétences techniques et préparer ses élèves aux compétitions de niveau Club en dressage.* Stage de deux jours avec Etienne Maire. Jeudi 7 et vendredi 8 avril.
- *Développer ses techniques de vente des produits en centre équestre.* Stage de deux jours, intervenant et date à déterminer.

RENSEIGNEMENTS

Pour toutes les formations :

FFE Formation
T 02 54 94 46 52
Mel formation@ffe.com
Bulletins d'inscription et détails disponibles sur www.ffe.com/ffe/Formations-Equestres et sur <http://www.ffe.com/enseignant>.

Calendrier des examens

■ ACCOMPAGNATEUR DE TOURISME EQUESTRE

Mèl : cote-azur@ffe.com
Inscriptions : 15 places. 15 €. Date limite : 29 octobre

23 NOVEMBRE TEST D'ENTRÉE

C30 Nages et Solorgues.
CRE Languedoc Roussillon
T 04 66 57 69 45
Mèl : crelr@yahoo.fr
Inscriptions : 25 €. Location d'équidés : 25 €

■ EXAMENS BFEH - BREVETS FÉDÉRAUX D'ENCADREMENT EQUI HANDI

29 NOVEMBRE MOTEUR MENTAL

CRE Provence T 04 42 20 88 02
Mèl : creprovence@wanadoo.fr
Inscriptions : 10 places : mention Moteur. 5 places : mention Mental. 15 €. Date limite : 20 novembre

13 DÉCEMBRE - MENTAL

CRE Côte d'Azur Sophie Demolle
T 04 92 97 46 77
Mèl : cote-azur@ffe.com
Inscriptions : 15 places. 15 €. Date limite : 29 octobre

14 DÉCEMBRE - MOTEUR

CRE Côte d'Azur Sophie Demolle
T 04 92 97 46 77

■ EXAMENS BFE - BREVETS FÉDÉRAUX D'ENTRAÎNEURS

BFE CSO 22 NOVEMBRE RÉGIONAL

Ludres. CRE Lorraine.
T 03 83 18 87 52
Mèl : crelorraine@hippoplus.com
Inscriptions : 12 places. Gratuit. Date limite : 11 novembre

■ EXAMENS BFEH - BREVETS FÉDÉRAUX D'EQUITATION ETHOLOGIQUE

29 ET 30 NOVEMBRE NIVEAUX 1 ET 2

H78 Rochefort en Yvelines.
Contact : Sandra Amiet Haras de la Cense T 01 30 88 49 00
Mèl : info@lacense.com
Inscriptions : 110 € (location du cheval incluse, obligatoire). Nuit : 25 €/personne. Date limite : 7 octobre

FORMATION CFEE

La prochaine formation pour le Certificat Fédéral d'Encadrement Educatif, CFEE, aura lieu au Parc équestre de Lamotte Beuvron du lundi 4 au vendredi 8 avril 2011, encadrée par Régis Bouchet, formateur de formateurs Animateur Poney, expert fédéral en pédagogie et spécialiste de l'animation et des activités de plein air. Pré requis pour s'inscrire à l'examen de l'Animateur Poney, la formation est accessible en demi-pension ou pension complète et s'adresse à des personnes majeures et à jour de leur licence fédérale. Tarif demi-pension : 220 €, déjeuners de midi compris
Tarif pension complète : 330 €, du lundi midi au vendredi midi
Bulletin d'inscription et plaquette téléchargeables sur le site www.ffe.com / formations équestres / brevets d'encadrements. Renseignements : FFE Formation T 02 54 94 46 52 Mel formation@ffe.com



LeMemoClub

A consulter régulièrement sur www.ffe.com/club/leMemoClub - Novembre 2010

NOVEMBRE 2010



Vous avez jusqu'au **15 novembre 2010** pour saisir les DUC de vos concours qui se dérouleront du 1er janvier au 31 décembre 2011. Validation des CRE jusqu'au 30 novembre

SALON DU CHEVAL DE PARIS



Chaque dirigeant a droit à un Pass Pro d'une journée. Allez dans l'espace clubs de www.ffe.com. Cliquez sur Pass Pro et imprimez votre E-Ticket à présenter au contrôle.

RÈGLEMENTS 2011



Tous les règlements 2011 sont à présent en ligne. Vous pouvez y accéder depuis l'espace compétiteurs du site www.ffe.com. Tous ces règlements sont applicables depuis le 1er septembre 2010. Voir les principaux changements dans la compétition poney p 40.

STAGES ENSEIGNANTS 2011



La FFE organise **de janvier à avril 2011** au Parc Equestre Fédéral de Lamotte des stages de formation pour les enseignants et animateurs. Ces stages permettront d'améliorer sa pratique dans l'entraînement de ses cavaliers et de parfaire ses compétences professionnelles dans différents aspects de l'activité du club. Voir p 54.

GENERALI OPEN DE FRANCE



La nouvelle répartition des épreuves change les tableaux de qualification pour les championnats de France 2011 dont le règlement a été étudié pour répondre aux exigences de la réalité sportive. Qualifications, épreuves et règlement à consulter sur par discipline sur www.ffe.com rubrique *discipline / championnat de France*.

FORMATION CFE



Le Certificat Fédéral d'Encadrement Educatif - CFE est un pré-requis pour se présenter à l'examen de l'AP. La prochaine formation aura lieu du **4 au 8 avril** au **Parc Equestre Fédéral de Lamotte**. Rendez vous sur www.ffe.com / Formations Equestres / Formations bénévoles.

FFE TV



Vous pouvez diffuser FFE TV dans votre club. Il vous suffit pour cela de disposer d'un ordinateur connecté à un écran, petit ou grand. Vous cliquez sur *En direct* et vous avez les vidéos programmées en flux continu. Vous pouvez aussi cliquer sur *Replay* et choisir la vidéo à projeter.

VOTRE STAGE À LAMOTTE



Profitez des installations du Parc Equestre Fédéral pour organiser un stage en pension complète pour vos cavaliers avec votre cavalerie. Pendant les vacances de Noël, les dates qui vous sont réservées : **du lundi 20 au vendredi 24 décembre**. Contact : FFE Parc Tel 02 54 94 46 11 mel parc@ffe.com .



FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉQUITATION

La FFE met le pied à l'étrier.

Generali, assureur leader dans le monde du sport, remercie la FFE, 1^{re} fédération sportive à signer la Charte du Sport Responsable.



Charte Sport
Responsable

Les 6 grands principes de la Charte
du Sport Responsable :

1. Rendre notre sport accessible au plus grand nombre.
2. Promouvoir les valeurs du sport.
3. Sensibiliser les pratiquants aux bons réflexes santé et sécurité.
4. Adopter des pratiques éco-responsables.
5. Faciliter l'insertion et la reconversion de nos sportifs.
6. Entraîner dans notre démarche nos clubs, nos sportifs, nos publics et nos partenaires.



GENERALI

Solutions d'assurances

Génération responsable